

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

quelle paix
pour le
nouveau siècle ?

Maison des citoyens du monde

sous la direction de Bernard Vrignon et Agnès Chek
avec la collaboration de Anne-Sophie Boisgallais

quelle paix
pour le
nouveau siècle ?

Colloque national organisé
à la Cité des congrès de Nantes
les 16 et 17 décembre 2000

L'association Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer a pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition des ouvrages et dossiers édités et coproduits.

L'auteur

La Maison des citoyens du monde est née en 1996 pour répondre à une volonté de faire coopérer des associations intervenantes dans les domaines suivants : droits de l'homme, citoyenneté, solidarité internationale afin de développer une réflexion commune, de s'ouvrir au grand public et participer à l'éducation notamment des plus jeunes.

Elle a pour objet de faire vivre à Nantes et dans la région, une Maison qui permette de développer le débat sur la citoyenneté tout en favorisant les échanges solidaires en Europe et dans le monde, en étant :

- un lieu de rencontres, d'information, d'accueil ;
- une vitrine des innovations et des réflexions ;
- un espace de projets et d'initiatives communs entre personnes et associations en encourageant la participation des jeunes ;
- un lieu de formation dans un esprit d'éducation populaire.

La Maison des citoyens du monde regroupe une quarantaine d'associations.

8, rue Lekain

44000 Nantes

TÉL. : 02 4 0 6 9 4 0 1 7

Fax : 02 4 0 6 9 4 5 7 7

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2001

Dépôt légal, 4^e trimestre 2001

Dossier FPH n° DD 119 * ISBN : 2-84377-056-4

Diffusion : Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer,

38 rue Saint-Sabin, 75011 PARIS

Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor

Maquette de couverture : Vincent Collin

Sommaire

Présentation de la démarche	7
Avant-propos	9
Introduction générale :	
La globalisation et les nouveaux défis sécuritaires	15
Première partie :	
Prévention et gestion des conflits :	
l'efficacité des organismes inter gouvernementales	21
Introduction	23
1. L'ONU, la réforme ou la mort	27
2. L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), inconnue, mais présente	39
3. Renforcer les structures d'alerte et d'imposition de la paix pour une meilleure défense des droits de l'homme	49
Deuxième partie :	
Droit ou devoir d'ingérence, de l'humanitaire au politique ...	59
Introduction : la montée du droit d'ingérence	61
Analyse des causes des conflits	65
Passer de la situation de victime à celle d'acteur	77
De l'humanitaire au politique l'exemple des mines antipersonnel 91	
Protection des populations civiles dans les conflits armés.	101
Troisième partie :	
Conflits verts et partage des ressource	109
L'eau, entre les menaces du marché, des conflits et de la pollu- tion	115

Les conflits autour de l'utilisation des sols 127

Présentation de la démarche

Anne-Marie Levasseur et Bernard Vrignon,
la Maison des citoyens du monde

La Maison des citoyens du monde, à Nantes, est un collectif de 38 associations locales qui ont décidé de promouvoir ensemble les idées de citoyenneté et de solidarité internationale et de défendre les droits de l'homme.

Ce collectif a lancé la campagne « Quelle paix pour le nouveau siècle ? », en animant plusieurs manifestations (expositions, conférences – débats, formations, interventions artistiques et culturelles) tout au long de l'année 2000. La Maison des citoyens du monde a ainsi contribué à une prise de conscience mobilisatrice chez les jeunes, grâce à des expositions destinées au public scolaire allant de l'école primaire jusqu'au lycée. Ces manifestations ont reçu le label « Route de la paix » par le ministère de la Culture et de la Communication.

Pour clore cette dynamique, la Maison des citoyens du monde a organisé les 16 et 17 décembre 2000 à la Cité des congrès de Nantes un colloque qui avait deux objectifs : d'une part une meilleure compréhension des conflits actuels dans le monde et, d'autre part, un encouragement à la recherche de solutions tant individuelles que collectives aux phénomènes de violence. Cet ouvrage est donc issu des interventions et des

débats de ces deux journées. Dans le prolongement de cette réflexion, la Maison des citoyens du monde a lancé en 2001 la campagne « S'associer pour un monde commun ».

L'idée d'une « paix perpétuelle » entre des États ou au sein des peuples est toujours de l'ordre de l'utopie. Cela ne peut que nous inciter à améliorer les conditions de la prévention et de la résolution des conflits. Or, aujourd'hui, les conflits changent de nature : les grandes conquêtes territoriales sont terminées et si les frontières sont parfois remises en cause, c'est à partir de conflits internes ou ethniques.

La fin de la guerre froide est en effet contemporaine d'un renouveau des idéologies nationalistes. Ce constat repose la question de l'autodétermination, notion utilisée au XIX^e siècle et lors de la décolonisation, ainsi que la question du modèle de l'État-nation, dans la mesure où on assiste à une instrumentalisation politique des identités culturelles et religieuses.

Plus globalement, la « guerre économique » créée par les effets en chaîne d'une mondialisation financière sans scrupules s'accélère sans contrôle suffisant, alors que la crise écologique affecte désormais l'humanité tout entière.

En posant la question : « Quelle paix pour le nouveau siècle ? », les organisateurs se sont demandé s'il ne fallait pas dire
plutôt :
« Quelles guerres pour ce nouveau siècle ? ».

Autrement dit, la guerre, tout comme la paix, ne sont pas des fatalités mais bien des constructions humaines. N'y a-t-il pas aujourd'hui la nécessité absolue de faire émerger une expression des citoyens et des citoyennes qui permette d'envisager un avenir politique plus pacifique pour la planète ?

Dans un contexte de libéralisme économique effréné et d'interdépendance accrue entre les États, nous avons voulu nous tenir à égale distance d'un pacifisme fondamentaliste et d'un fatalisme face à la guerre comme soi-disant continuation de la politique, et essayer de discerner les principaux leviers de la paix afin d'accroître leur efficacité.

Quatre sujets clés guident donc la réflexion de cet ouvrage :

1. La prévention et la gestion des conflits avec l'analyse critique du rôle des organisations intergouvernementales.
2. La question du droit d'ingérence ou, autrement dit, ce droit ou devoir d'ingérence peut-il être mieux défini et doit-il

passer de l'humanitaire au politique ?

3. Les conflits verts comme émergence de nouveaux lieux de tension dans le monde et leurs relations avec le partage de ressources.

4. Les conditions d'une culture de paix et d'une justice pénale internationale pour les crimes de guerre et contre l'humanité.

Avant-propos

Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes

Quelle paix pour un nouveau siècle ? est une question fort ambitieuse, car comment répondre à une interrogation qui concerne à la fois les peuples et les individus, qui se pose à l'ensemble de la planète et qui est d'autant plus fondée que, depuis Caïn, il s'est toujours trouvé des hommes pour détester les hommes.

C'est aussi une question d'actualité nécessaire, parce que la paix est l'affaire de tous et on le constate avec évidence à chaque fois qu'intervient une instance internationale.

Est-elle isolée dans son action ? Celle-ci est à coup sûr vouée à l'échec.

Est-elle soutenue par les opinions publiques ? Cela permet d'interrrompre les combats les plus sanglants.

Qu'on se rappelle l'importance de la mobilisation contre la guerre du Vietnam. Qu'on se rappelle, plus près de nous, le rôle joué par tous ceux qui, en France, ont lutté pour la paix en Algérie, alors même qu'une partie de nos compatriotes étaient volontairement ou non engagés sur des chemins qui ne pouvaient mener qu'à la perte des valeurs sur lesquelles sont fondées nos sociétés et sur lesquelles s'est bâtie notre République.

Qu'il s'agisse d'une décennie ou d'un siècle, une époque qui commence est, par définition, propice à un bilan. Peut-être cela n'a-t-il jamais été aussi vrai alors que nous venons de clore un siècle qui restera sans doute dans l'histoire pour tout ce qu'il a apporté comme idées nouvelles, progressistes, humanistes, et tout ce qu'il a apporté en termes de progrès techniques, d'amélioration des conditions de vie, de progrès social mais aussi pour la barbarie qu'il a engendrée.

Que de morts a fait ce siècle, que de souffrances a-t-il provoquées, que de guerres pour des motifs qui parfois, avec le recul, pourraient nous paraître si futiles !

Réfléchir sur le siècle qui s'amorce et s'interroger sur les conditions d'une paix durable et généralisée peut apparaître comme le reflet d'une utopie qui aurait peu à voir avec l'action politique. Qui peut sérieusement prétendre que le ^{XXI}^e siècle marquera la fin de tous les conflits qui déchirent le monde ?

Il est probable qu'il se trouvera toujours sous toutes les latitudes et dans tous les temps des hommes prêts à combattre d'autres hommes, mais ne pas réfléchir à ce sujet, c'est accepter le fatalisme. C'est, en un sens, se faire un peu complice du pire. Porter le flambeau de la civilisation, ce n'est plus – comme on l'a malheureusement cru ou fait croire trop longtemps – aller conquérir des territoires avec la volonté impérialiste, colonialiste ou le prétexte de persuader les peuples, fusse avec des armes, que l'on détient la vérité.

Porter le flambeau de la civilisation, c'est créer des rapports de force défavorables à la guerre, c'est favoriser toutes les instances et toutes les procédures de régulation susceptibles d'apaiser les conflits. Ceci est particulièrement vrai à l'heure de ce que l'on appelle – peut-être d'un terme impropre parce que beaucoup moins nouveau qu'il n'y paraît – la mondialisation.

Si l'information et les échanges planétaires se sont accélérés, l'inégalité, l'injustice, l'oppression existent aussi et se développent parfois selon les territoires. De ce point de vue, nul n'est innocent, aucun État n'est innocent et aucun peuple ne peut être indifférent.

Alors quelle paix ?

Je suis convaincu que la montée des égoïsmes nationaux perceptibles dans les politiques étrangères de beaucoup de pays, y compris de ceux qui ont décidé de se rapprocher pour créer des espaces d'échanges qui sont trop souvent limités à la sphère économique et financière, est un des grands maux qui nous guettent et qu'il va nous falloir combattre durant le siècle qui commence.

De ce point de vue, la construction d'une Europe politique forte doit être naturellement l'exemple que nous devons donner au monde d'un pôle de stabilité, de paix, de prospérité, après ses déchirements qui ont été la base des plus grandes tragédies du siècle qui s'achève. Un pôle de stabilité, de paix, de prospérité, porteur d'un vrai projet de civilisation et, en même temps, ouvert vers les autres. Je veux bien sûr, en particulier, parler des pays du Sud avec lesquels trop souvent le

fossé se creuse et notamment entre l'Europe et l'Afrique.

On a beaucoup critiqué l'ONU et un certain nombre d'instances internationales. Toutes ces critiques n'étaient pas sans fondement, mais attention ! Prenons garde à nous donner bonne conscience à peu de frais. Il faut renforcer les pouvoirs de ces organismes dont la mission reste d'essayer de réguler les rapports de forces au plan planétaire. Qu'il faille les réformer, à l'évidence, oui – et cela devrait être un des combats des années qui viennent – mais qu'on ne prenne pas prétexte de leurs insuffisances parfois graves pour préconiser des solutions qui ne conduiront qu'au renforcement des égoïsmes nationaux et à l'incapacité de gérer les contradictions qui s'exprimeraient alors. Il faut mobiliser les opinions publiques autour de ces thèmes.

Alors même que des millions de gens, de par le monde, sont à la recherche de repères, de sens, de causes à défendre, d'espoirs à construire ou à reconstruire, il y a là un champ immense pour le développement de l'action citoyenne.

Ces perspectives peuvent-elles paraître lointaines ?

C'est vrai, c'est possible, mais l'action pour la paix passe aussi, peut-être et même d'abord, par l'engagement quotidien dans la construction de sociétés plus solidaires et plus fraternelles.

Lorsque l'on considère les 70 années qu'a vécues le bloc communiste, rien n'est plus effarant que deux constats. D'abord le fait que, sur le plan géopolitique, ces 70 années n'apparaissent que comme une sorte de parenthèse. Ainsi retrouve-t-on les Balkans dans un état proche de celui qu'il était avant la Première Guerre mondiale.. Ensuite, le fait que ceux qui ont subi le joug du régime soviétique se retrouvent plus démunis moralement que ne l'ont jamais été leurs prédécesseurs.

Que peuvent faire des peuples pour qui la notion même d'espoir a disparu, qui ont le sentiment que l'on ne peut rien leur offrir d'autre que la misère, la violence ou la corruption. Et pourtant, est-ce que rien ne bouge ? Si, et tous les militants savent que, même modestement, on peut faire bouger les choses.

Cela nous ramène à un problème concret. La capacité d'un pays à peser sur la paix du monde est fonction de sa cohésion sociale, de la manière dont ses habitants se retrouvent

ensemble. C'est cela qui fonde l'espoir. C'est cela qui crée des dynamiques positives et c'est cela qui permet d'éloigner la tentation de la force ou de la revanche. Bien entendu, cette cohésion n'est possible que si la majorité du peuple accède à un niveau de vie décent et dispose des indispensables équipements sans lesquels il n'est pas de vie sociale digne.

Le nécessaire développement de la démocratie est lui-même suspendu à ces conditions. Il faudrait être héroïque pour accepter les autres lorsqu'on doit d'abord lutter pour essayer tant bien que mal de satisfaire des besoins élémentaires dont on est privé !

La paix, ce n'est pas seulement l'absence de guerre ouverte, visible, médiatisée. C'est l'absence de violences faites aux peuples. Les inégalités colossales qui se creusent entre les pays riches et les nations les plus pauvres, non seulement portent en germe de nouveaux conflits, mais constituent en elles-mêmes une violence intolérable pour quiconque donne son vrai sens au mot « paix ».

Le combat contre la misère et la pauvreté est donc une composante essentielle du combat pour la paix. Sur ce point, nos sociétés développées portent une responsabilité dont je pense qu'elles n'ont pas suffisamment conscience.

Aider les peuples les plus défavorisés à accéder à un niveau de vie décent fait d'ailleurs – si l'on veut raisonner d'un point de vue strictement égoïste – partie de leur intérêt bien compris. Même si cela ne l'était pas – en tout cas, c'est ma conception – c'est un devoir, une exigence, qui devraient se transformer en priorité si nous ne voulons pas que se multiplient à travers le monde ces conflits régionaux qui ont beaucoup à voir avec les problèmes du développement.

Le nationalisme exacerbé, appuyé souvent sur l'intégrisme religieux, n'est-il pas d'ailleurs lui-même un des masques derrière lesquels s'abritent les dirigeants, plus préoccupés de leur puissance que du sort de leurs concitoyens ?

Comment ne pas rappeler que tant que seront bafoués les droits des peuples à l'éducation, la formation, la culture, il ne peut y avoir de paix durable. D'abord, parce que l'ignorance est bien le terreau sur lequel se développent toutes les violences. Ensuite, parce que c'est bien la diffusion du savoir et des idées qui permet aux peuples d'agir collectivement et de s'opposer aux forces de haine et de l'obscurantisme.

La paix du ^{xix}^e siècle ne sera accessible que par l'engagement citoyen. C'est un signe d'espoir de constater qu'aujourd'hui se constitue une vraie opinion publique citoyenne à l'échelle européenne et mondiale. En tout cas, il faut conforter et soutenir ce mouvement même s'il n'est pas exempt de contradictions.

Ce colloque s'est déroulé à Nantes, dans la ville où a été signé
p a r
Henri IV un fameux Édît destiné à assurer la paix civile et religieuse. On peut tirer de cet événement historique deux enseignements contradictoires.

Le premier va dans le bon sens, dans la mesure où des médiations sont possibles. On peut renverser le cours des choses et trouver les chemins de la paix entre des communautés qu'une haine a longtemps opposées.

L'Édit de Nantes, c'est aussi l'histoire d'un texte sur lequel on est revenu parce qu'aucun combat n'est définitivement gagné, que la vigilance s'impose, que les hommes sont ainsi faits qu'ils ont trop souvent tendance à accorder plus d'importance à ce qui les sépare qu'à ce qui les unit.

C'est dans ce même lieu, à la Cité des Congrès de Nantes, qu'a été remis, il y a maintenant près de trois ans, à Léa Rabin (épouse d'Ytzhak Rabin, ancien premier ministre israélien), aujourd'hui disparue, le Prix de l'Édit de Nantes qu'elle a créé. On ne peut oublier cette cérémonie émouvante, ni le combat de Léa Rabin qui portait le message de paix de son mari et pour souhaiter que le premier acte de paix du ^{xix}^e siècle soit finalement la paix durable et juste entre Israéliens et Palestiniens.

Jean-Pierre Bazin, vice-président du Conseil régional
des Pays de la Loire

Je voudrais dire à mon tour l'importance que nous accordons à cette question, en me référant à deux réflexions.

Ces jours derniers, j'ai eu l'occasion de bavarder avec le directeur de l'un de nos grands instituts de sondage nationaux. Comme on le sait, ils font souvent des enquêtes qui ne sont pas publiées – parce qu'elles ne sont pas commandées – sur l'évolution de l'opinion publique ses valeurs ou ses thèmes profonds. Or, arrivent dans les derniers rangs des préoccupations de nos concitoyens la politique étrangère, l'Europe et l'aide au

développement.

Cela montre combien il y a encore, malgré tous les progrès qui ont pu être faits, un effort de pédagogie, d'information à développer. Une démarche comme la réflexion que nous entreprenons est, à ce titre, exemplaire. Je crois que cette action est fortement à encourager parce qu'il est évident que beaucoup de citoyens n'ont conscience de l'importance de la politique étrangère que lorsque le cataclysme arrive. Là, bien entendu, ils peuvent se rendre compte que c'est dans leur vie de tous les jours. Nantes, par exemple, ville martyre de la Seconde Guerre mondiale le sait bien, mais Nantes a été aussi une ville d'espoir, elle est notamment la ville natale de l'un des prophètes de la paix de ce siècle, Aristide Briand.

Ma deuxième réflexion vient de l'une des conclusions majeures d'un remarquable petit ouvrage écrit, il y a presque un quart de siècle, par le grand polémologue Gaston Bouthoul qui était intitulé : « Le défi de la guerre ». C'était une remarquable réflexion pleine de concisions sur les origines, la signification de l'ensemble des conflits sur les deux derniers siècles. Il disait en particulier : « Au total, y compris même si ce n'est pas directement sensible pour les deux guerres mondiales, l'essentiel des conflits armés majeurs de ces deux derniers siècles ont résulté de différences de pression et de dynamisme entre l'Europe et les autres continents. »

Je crois donc que toute action qui peut aller dans le sens d'une réduction des différences entre l'Europe et les autres continents va dans le sens de la paix, en particulier l'aide au développement, même à travers des micro réalisations.

La région Pays de Loire a des moyens de solidarité internationale qui sont sans doute, à l'instar des autres régions françaises, encore très modestes. Les responsabilités internationales incombent à l'État et c'est très bien ainsi. Mais à travers

une coopération internationale décentralisée, nous avons les moyens de participer et d'apporter notre aide à ce type d'action. Ainsi, la région collabore avec un certain nombre d'associations de la Maison des citoyens du monde de Nantes à travers la participation de notre fonds régional d'aide au développement et à l'aide humanitaire. Chaque individu, chaque organisme, peut ainsi apporter sa pierre à la construction de la paix.

1. NDLR : les notes sont présentées en page 203.

La globalisation

et les nouveaux défis sécuritaires

Saïda Bedar,
Cirpes – École des hautes études en sciences sociales

La fin de siècle que nous vivons a vu de nouvelles formes de conflits armés alors que les guerres classiques, essentiellement inter-étatiques, que l'on a connu pendant des siècles tendent à disparaître. Ces nouveaux conflits surviennent dans un contexte historique nouveau, la globalisation, qui représente un bouleversement social considérable. La globalisation a engendré de nouvelles formes de conflits et a également dégradé, parfois rendu obsolètes, les modes de régulation sociaux classiques, notamment les systèmes intergouvernementaux de sécurité collective mis en place dans l'après deuxième guerre mondiale. Nous connaissons la crise de l'ONU mais, à terme, l'ensemble du système Bretton Woods sera concerné.

Les effets pervers sécuritaires de la globalisation : les « zones grises »

La globalisation comme un bouleversement social

La globalisation renvoie en premier lieu à l'accroissement et l'autonomisation par rapport à la sphère politique de l'économie mondiale. Elle est déterminée par la transnationalisation du capital et de l'information, la délocalisation et la flexibilisation de la production, accompagnées de la dérégulation des marchés financiers. La globalisation/expansion du système économique libéral est due essentiellement :

- aux mutations techniques (la « révolution de l'information ») qui permettent le transfert rapide de capitaux et la gestion industrielle flexible ;

- à l'extension des réseaux d'investissements et commerciaux établis par les firmes multinationales ;
- au développement des blocs commerciaux régionaux ;
- aux avancées des négociations sur la libéralisation du commerce international ;
- à la libéralisation des économies des pays en voie de développement et l'ancien espace soviétique.

À côté du système économique international, médiatisé par les États, existe un espace économique non territorialisé, transnational, un espace de flux opérant en temps réel. Le capital n'a plus de nationalité, IBM est aujourd'hui le plus grand exportateur d'ordinateurs du Japon et Sony, celui de téléviseurs des États-Unis. Les rapports entre pouvoir politique et pouvoir économique évoluent, à tel point que l'on peut établir que l'État ne contient plus en ses frontières les économies nationales et qu'il est lui-même un segment des marchés mondiaux (« l'État compétiteur »).

La globalisation ne peut donc être réduite à une simple configuration technico-économique (révolution de l'information et transnationalisation du capital), ni géopolitique (expansion mondiale du système libéral). C'est aussi l'extension du système libéral dominant à de plus en plus de sphères sociales :

1. la « marchandisation » croissante des services (télécommunications, postes, transports), de la science, de l'éducation et de la culture, voire de la sécurité¹ ;
2. la « contractualisation » accrue du travail ;
3. la multiplication des centres de décisions non étatiques qui peuvent influencer sur les politiques nationales.

La globalisation qui implique un processus de déconstruction sociale entraîne son lot de conflits souvent hors de portée du système inter-étatique : segmentation nationalo-ethnique comme rempart social et base de re-légitimation des régimes au pouvoir, atrophie du monde rural et désertification (« mieux vaut des terres sans hommes que des hommes sans terres »), aggravation des inégalités entre et à l'intérieur des nations², guérillas urbaines, infrastructures transnationales parasitées par les systèmes mafieux, déprédations écologiques. La globalisation a entraîné l'extension des « zones grises » (effacement des frontières systémiques entre le public et le privé, le politico-juridique et l'idéologique, le civil et le militaire, la criminalité et la guerre) et

l'inefficacité consécutive des instruments traditionnels d'intervention sociale.

C'est sans doute la crise asiatique de 1997-1998, la crise russe, et l'amplification des phénomènes mafieux en Europe de l'Est et en Amérique latine qui ont définitivement remis en cause l'optimisme néolibéral du début des années 90. Les États-Unis eux-mêmes ont réorienté leur discours et stratégie en prenant en compte les effets déstructurants de la globalisation. L'«hyper-puissance» américaine reconnaît son incapacité à établir un nouvel ordre pacifié :

«Une combinaison de facteurs (prolifération, baisse des dépenses de défense, pression démographique, disparités des richesses et des ressources, réaction anti-Occident et anti-globalisation, la connexion entre les cartels de la drogue, les circuits de la corruption et les mouvements insurrectionnels, les divisions ethniques religieuses et culturelles), alliée aux problèmes d'infrastructures inadaptées, de raréfaction des ressources, de catastrophes naturelles, d'épidémies, et de manque de capacités de réponse globale, régionale et locale, ont aboutit à l'augmentation des populations nécessitant l'assistance humanitaire internationale. Selon l'ONU, 35 à 40 millions de personnes par an avaient besoin d'aide au cours des années 90, comparé à moins de 20 millions en 85. [...] De plus, aucune puissance, condition ou circonstance capable de transcender cette instabilité généralisée et d'imposer un nouvel ordre global, n'est susceptible d'émerger les quinze prochaines années.³» Amiral Thomas R. Wilson, directeur de la Defense Intelligence Agency, «Bien que les États-Unis aient émergé comme la seule superpuissance globale, en aucun cas ils n'ont produit de la paix. Ce n'est pas la Pax Romana. En effet, une sorte de tribalisme a l'air de caractériser l'ordre sécuritaire international. Il me semble qu'il doit y avoir quarante ou cinquante conflits à travers le monde, et certains d'entre eux sont effrayants.⁴» Sous-secrétaire à la Défense John J. Hamre.

L'action des ONG dans un monde globalisé

La poussée systémique des acteurs dominants de l'ordre libéral globalisé (le centre États-Unis/Europe/Japon, et les acteurs transnationaux) favorise la désétatisation et un rôle

accru des acteurs économiques, et sécuritaires, mais aussi des acteurs non gouvernementaux, pour compenser le désengagement de l'État dans le processus de régulation sociale et de maîtrise de la violence.

En effet, l'État « globalisé » tend à compenser le déficit du « gouvernement » étatique en élargissant la portée de la « gouvernance » par le recours à des relais non étatiques, privés (les ONG, la sécurité privée, la « diplomatie privée » notamment la médiation des ONG de la « culture de paix », l'aide au développement des firmes multinationales). Dans ces interactions public/privé et civilo-militaire, les ONG humanitaires sont particulièrement vulnérables. Les militaires, de plus en plus impliqués dans les « opérations de paix » sont amenés, pour des raisons opérationnelles, à imposer sur le terrain des modèles de coordination civilo-militaire (les ONG peuvent alors être interdites dans certaines zones, empêcher d'intervenir auprès de certains acteurs, faire du renseignement malgré elles). Par ailleurs, les ONG humanitaires tendent à être limitées dans leurs actions par le « politiquement correct » du droit d'ingérence : au Kosovo, on dénombre plus de 300 ONG, en Tchétchénie, elles étaient trois, au pire moment du conflit. La seule organisation humanitaire qui « passe partout » demeure la Croix-Rouge qui s'en tient au strict respect du droit humanitaire. Le débat sur le « droit d'ingérence » n'est-il pas biaisé par les effets « anti-étatiques » de la globalisation ? Le vrai débat ne consisterait-il pas à débattre du droit humanitaire, du droit de la guerre, du droit des gens ou encore des droits de l'homme, dans la perspective d'une reconstruction du système inter-étatique et de sécurité collective ?

Les stratégies américaines pour contrer les effets pervers de la globalisation : l'intégration au système global et la militarisation

L'intégration par l'élargissement des zones de libre échange

Pour contrer les effets « zones grises » de la globalisation, la stratégie américaine se donne pour but de normaliser la globali-

sation, notamment par le biais d'initiatives régionales d'intégration au système économique global qui, du même coup, rationalisent des marchés locaux aujourd'hui trop fragmentés par les barrières douanières et les interférences mafieuses, pour être attractifs pour les investisseurs américains. Idéalement, ces facteurs de stabilité et de normalisation incitent à la transparence et à l'information nécessaires aux investisseurs, considérés comme les porteurs de la dynamique de la croissance et du développement. Après l'Asie (APEC) et l'Amérique centrale (Alena), l'Afrique et l'Europe du Sud-Est sont les nouvelles frontières de l'extension libérale. Cette extension se fait selon des modes couramment présentés comme des contre-modèles de l'échange commercial et de l'investissement de l'Union européenne. Ainsi, en Afrique la politique américaine, par la création des zones de libre échange (le partenariat États-Unis/Maghreb, et la Communauté de développement du Sud de l'Afrique, la SADC), est considéré comme un « cadre révolutionnaire » d'aide au développement qui recourt au commerce et à l'investissement, plutôt qu'à l'assistance (trade not aid). Avec les initiatives à l'égard de l'Europe du Sud-Est, y compris le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui est un projet initié par l'UE⁵, les États-Unis veulent établir un projet régional qui :

a. remet en cause les frontières en les « abaissant » (libre commerce, circulation des personnes, etc.) ou en les « transcendait » (fédérations, intégration à « l'Europe des Länders », etc.) sans avoir à les retracer ou les valider juridiquement ;

b. intègre des unités économiques trop petites et segmentées pour intéresser les investisseurs.

La militarisation tendrait-elle à compenser le déficit politique ?

La stratégie de l'État globalisé tendrait-elle à compenser le recul des structures étatiques et inter-étatiques dans le contrôle politique des crises et conflits par de la militarisation ? Dans des situations de crise, les acteurs militaires et humanitaires sont les premiers à intervenir, mais n'est-ce pas la non décision politique et le vide juridique qui entraînent les situations d'urgence ?

Le recours à la force militaire dans des contextes politiques mal définis (absence de consensus de la part de ceux qui emploient la force, intervention hors droit international, mandat flou, acteurs locaux de la négociation parfois illégitimes et délinquants) d'une part mène à l'éviction prématurée de l'option dissuasive (qui est la volonté politique démontrée de l'emploi de la force, et la menace que les coûts de l'agression seront plus élevés que les gains) et, d'autre part, n'instaure pas les conditions de la résolution du conflit à long terme (Somalie, Bosnie, Kosovo). Les « leçons » du Kosovo se résument à ces constats. En effet, au-delà de la satisfaction du bilan officiel du Pentagone, le débat post-Kosovo a donné lieu à des critiques qui ne portaient pas uniquement sur le refus politique de favoriser l'option terrestre – pas de victoire sans troupes à terre, pas de troupes à terre sans soutien politique ferme –, mais sur le choix du « gradualisme » dicté par l'atmosphère diplomatique et l'absence d'objectifs politiques clairs. Ce qui a fait dire à un officier de l'OITAN : « Cela fait frissonner quand on pense que nous avons balancé des bombes en pensant que des objectifs de guerre allaient se matérialiser ». ⁶

L'amplification des zones de non droit et l'extension des zones grises et des vulnérabilités systémiques, ne trouveront

pas de solution adéquate par des ajustements sécuritaires. Les bombardements récurrents pendant dix ans comme en Irak et le maintien de la paix sans résolution politique des conflits et une reconstruction économique conséquente comme dans les Balkans, sont tout juste des modes de « pacification ». On comprend bien que l'action militaire ne peut être utilisée pour résoudre les crises et conflits s'il n'existe pas de langage politique international commun fondé sur le droit. L'action citoyenne à l'échelle globale peut contribuer à fonder ce langage commun.

Première partie

Prévention et gestion des conflits : l'efficacité des organismes intergouvernementaux

Nous sommes une civilisation qui sait faire la guerre,
mais qui ne sait plus faire la paix.
Guglielmo Ferrero

Introduction

Des organisations intergouvernementales telles que l'ONU (organisation des Nations unies), l'OSCE (organisation pour la sécurité et la coopération en l'Europe) ou l'OUA (organisation de l'unité africaine) sont chargées d'intervenir en cas de crise et, si possible, avant que les tensions ne se transforment en violence et en guerre.

Aujourd'hui, si leur efficacité a été mise en cause à l'occasion de plusieurs conflits récents, il s'agit moins de contester leur existence que de dénoncer leurs carences en cherchant à améliorer leur fonctionnement.

Plusieurs problèmes entre autres sont évoqués : la crise financière de l'ONU, due notamment au retard des contributions de pays membres dont les États-Unis, la réforme du Conseil de sécurité, avec la suppression de la clause « membre permanent » et du droit de veto, la démocratisation de l'ONU et de ses agences spécialisées pour donner un rôle accru aux représentants des ONG et de la société civile.

Quant au rôle de l'OSCE, c'est notamment la question de la défense commune et par là même de la construction politique européenne qui est posée.

Après un bref historique des instances (ONU, OSCE, OUA) qui ont été conçues pour favoriser la prévention des conflits et assurer la paix, la réflexion sera organisée dans deux directions :

- À travers l'analyse des guerres et des conflits récents (Rwanda, Chiapas, Bosnie, Kosovo, Timor, Tchétchénie..), peut-on évaluer les résultats positifs et négatifs des mécanismes de régulation internationale ?

- Comment réformer et améliorer ces structures pour accroître des capacités d'intervention aptes à prévenir ou stopper l'emploi de la violence et à faire respecter le droit ?

Présentation de la table ronde

Dominique Bronberger, éditorialiste de politique étrangère

Dans la mesure où la recherche de la paix et, de préférence,

la recherche d'une paix permanente, a été une aspiration de tout temps de l'humanité, il y a eu d'abord des traités entre les nations. Combien de traités de paix perpétuelle n'ont-ils pas été signés entre les nations ?

Il y a eu une autre recette – et vous allez voir que c'est une recette tout à fait d'actualité pour assurer la paix – c'était la constitution des empires. Tout le monde a évidemment en tête l'idée de la pax romana qui, pendant deux siècles, a assuré à l'intérieur de l'Empire romain la paix aux citoyens et à ceux qui n'étaient pas citoyens de l'Empire.

Les empires s'écroulent. Il y a eu l'appel aux autorités religieuses, notamment à la papauté pour l'Occident. Chacun de ces systèmes, chacune de ces recettes n'a duré que peu de temps. Aujourd'hui, nous sommes précisément à un moment où la recette « empire » s'est écroulée, il y a une dizaine d'années approximativement.

Pendant tout ce qui était la période de la guerre froide, nous avons vécu dans la hantise de l'affrontement nucléaire, dans la grande peur de la destruction de la planète par ceux qui avaient la possibilité de la gérer. Au fond, rétrospectivement aujourd'hui, nous sommes en train de nous dire que cette période, considérée comme si dangereuse, avait certains aspects positifs.

Les conflits, au fond, n'étaient jamais que des conflits qu'autorisaient les États-Unis et l'Union soviétique. Les États-Unis et l'Union soviétique se partageaient le monde. De temps en temps, l'un allait grattouiller un peu l'autre à un certain endroit. C'était le cas pour l'URSS quand elle se manifestait en Amérique centrale, à la porte des États-Unis, par exemple. Là, il y avait conflit, mais conflit toujours soigneusement contrôlé. En Afrique, nous assistons aujourd'hui à un délabrement de l'autorité des États et des États eux-mêmes, voire à la privati-

sation de certains États, parfois à la mise en place de sociétés de mercenaires qui mènent la guerre au nom de certains groupes ethniques. Aujourd'hui, certains États ont complètement disparu.

On avait la solution « empire » jusqu'en 1989. Nous, Européens, comme nous étions au cœur du danger, nous avons été paradoxalement les plus protégés. Il n'y a pas eu de guerre en Europe pendant 50 ans, pendant la guerre froide. Il n'y a pratiquement pas eu de morts, sauf ceux qui tentaient de franchir le mur de Berlin. Au point que nous connaissions mieux, nous Français, la géographie du Tchad que celle de la Yougoslavie. Nous connaissions mieux l'existence de la bande d'Aozou et le Tibesti que les territoires des Balkans. Quand on voulait parler de quelque chose de complètement exotique, on disait « moldo-valache » ou « serbo-croate ». Nous avons réappris à connaître notre histoire à travers les conflits qui se sont déclenchés quand les empires se sont effondrés.

L'effondrement des empires est consécutif à la Première Guerre mondiale et, maintenant, à l'effondrement de l'Union soviétique. Cette évolution a provoqué l'espoir de la création d'institutions internationales qui seraient capables de gérer le monde. Après la Première Guerre mondiale, la création de la Société des nations en 1920 n'a malheureusement pas été ratifiée par les États-Unis, et la SDN se montra impuissante à résoudre tous les problèmes graves qui débouchèrent sur la seconde guerre mondiale.

La fin de cette deuxième guerre mondiale a immédiatement suscité la création de nouveaux espoirs et donc de nouvelles institutions internationales, c'est-à-dire l'ONU et ses institutions annexes : Unicef, Unesco, mais également sur le plan financier, la Banque mondiale ou le FMI, la FAO pour l'agriculture, le Haut-commissariat aux réfugiés – une institution passagère croyait-on qui est malheureusement toujours bien présente. Puis il y a eu la période des empires où, au fond, l'ONU ne servait pas à grand-chose. Elle servait simplement à entériner les accords qui étaient acquis par les grandes puissances.

Quand s'est effondrée l'Union soviétique, on s'est dit à ce moment-là : « Voilà venu le temps de ces institutions internationales. » C'est le sujet de notre premier thème de réflexion : quels sont les résultats qui ont été obtenus par ces institutions internationales ?

Le Général Cot a, en ce domaine, une expérience extraordinaire et dramatique, car il a été en Bosnie au moment indiscutablement le plus difficile pour la Forpronu, pour cette force des Nations unies qui était chargée de séparer les combattants sans en avoir tous les moyens. Les leçons qu'il a pu en tirer et son expérience personnelle peuvent nous être très utiles pour comprendre l'ONU et voir comment sauver l'ONU après un certain nombre de faillites que nous avons tous constatées. Il ne faut tout de même pas oublier que la faillite de l'ONU ne lui est pas seulement imputable, mais aussi à tous les États qui composent l'ONU, individuellement et collectivement.

Une autre organisation est née de la période de la guerre froide et s'est ensuite transformée. Elle s'est d'abord appelée la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. Son but était plutôt d'assurer la permanence des frontières, de garder un certain ordre de la guerre froide. Mais le ver était dans le fruit dès le début, avec la notion des droits de l'homme. En 1994, la CSCE s'est transformée en OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et a obtenu sa permanence. Jacques Floch, député, a été président de commission à l'OSCE. Il va nous parler de cette organisation qui a indiscutablement des handicaps, le principal étant la règle de l'unanimité, mais qui a tout de même joué un certain rôle.

Patrick Baudouin, en tant que président de la Fédération internationale des droits de l'homme, est amené assez régulièrement maintenant, du fait de l'intérêt qui se manifeste dans notre pays pour la question des droits de l'homme à l'échelon international, à intervenir sur les radios et les télévisions. Il nous parlera des structures d'alerte et d'imposition de la paix.

1.

L'ONU,

la réforme ou la mort

Général Jean Cot, ancien commandant de la Forpronu,
Auteur de « La paix du monde, une utopie réaliste »

J'ai commandé la Forpronu, non seulement en Bosnie-Herzégovine mais aussi en Croatie, en Macédoine et en Serbie, pendant moins d'un an, du 1^{er} juillet 1993 au 15 mars 1994 puisque – je crois que je peux le dire ainsi – je me suis fait « virer » par Monsieur Boutros-Ghali. Nous avons des divergences de conception sur des questions majeures, notamment quant à l'emploi de l'arme aérienne.

Je vais limiter mon sujet en évoquant seulement le rôle opérationnel de l'ONU engagée dans des crises, lorsque la prévention a échoué. Ce que je vais dire n'est donc pas tout l'ONU. On peut résumer sa mission d'une phrase qui figure dans le préambule de sa charte : « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». « Vaste programme », aurait dit de Gaulle ! Ce n'est donc pas seulement l'engagement de crises qu'il faudrait évoquer pour couvrir tout le champ d'action de l'ONU, mais aussi la prévention, l'éducation, le développement, la protection de l'environnement, etc. D'autres que moi le feront dans les chapitres suivants. Je vais uniquement parler des missions opérationnelles de l'ONU.

Une seconde observation préliminaire s'impose : je vais être conduit à faire une critique « assez vive » – pour employer un euphémisme – sur les lacunes dans la conception et la conduite des opérations de l'ONU. Je voudrais apporter, par anticipation, un correctif : si l'on critique beaucoup, et non sans raison, la communauté internationale pour la manière dont elle s'implique dans la guerre des autres, c'est quand même parce

qu'elle s'y implique. Il faut être conscient, quand nous critiquons l'ONU, que s'impliquer dans la guerre des autres – même si on ne le fait pas très bien, même si on devrait le faire mieux – c'est déjà quelque chose de formidable !

C'est un progrès formidable de l'humanité parce que, pendant des millénaires, on s'est désintéressé complètement de la guerre des autres, pour ne pas dire du malheur des autres. Maintenant que l'on commence à s'en occuper, il faut nous en réjouir et considérer, quelles que soient les critiques que nous ferons, qu'il s'agit quand même là d'une avancée de l'humanité.

Enfin, dernière observation préliminaire : ce n'est pas n'importe quelle paix qu'il faut chercher. Il n'y aura pas de paix irénique. Il n'y aura jamais de paradis sur terre. Je crois véritablement que la confrontation, c'est la vie. Par conséquent, il faut rejeter les pacifismes bêlants qui ne mènent à rien. Quand on a reconnu que, dans l'espèce humaine, la confrontation, c'est la vie, on a déjà beaucoup avancé. Le problème, c'est de faire en sorte que la confrontation ne se règle pas par la guerre.

La confrontation, c'est la vie. La guerre, c'est la mort. C'est là-dessus qu'il faut se battre. Essayons de régler les confrontations dans le monde autrement que par la guerre et la violence. Je suis convaincu que c'est possible.

État des lieux

Il convient d'examiner comment fonctionnait l'ONU avant l'implosion du monde soviétique et de voir comment elle s'est comportée ensuite.

Pendant presque 50 ans, l'ONU a travaillé « à la marge », dans les interstices que voulaient bien lui laisser les deux Grands dans la gestion des affaires du monde. Ce « bricolage » à la marge était très éloigné de l'ambition de sa charte fondatrice.

Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les petits « boulots » que voulaient bien lui laisser les deux Grands, l'ONU a acquis une expérience totalement biaisée, qu'il s'agisse de ses principes, de ses structures, de ses méthodes et, plus grave encore, de ses mentalités. La mentalité de l'ONU dans les opérations de l'après-guerre froide vient en ligne directe de celle qu'elle a acquise pendant le condominium des deux Grands.

Survient alors l'implosion du monde soviétique, la victoire du Koweït, l'espérance d'un « ordre mondial nouveau ». Un Conseil de Sécurité new look se révèle, à l'autorité discrétionnaire. Un nouveau Secrétaire Général est élu, Monsieur Boutros-Ghali qui, d'emblée, met sur la table son plan d'action, qu'il appelle « l'agenda pour la paix ». Chacun est convaincu, en effet, que l'on va vers un nouvel ordre du monde.

Hélas ! L'ONU est confrontée brutalement à des crises majeures : la Somalie, le Rwanda, l'ex-Yougoslavie, puis le Zaïre, la Sierra Leone, le Liberia... On se trouve précipité dans des orages de plus en plus nombreux, de plus en plus dangereux, de plus en plus coûteux aussi.

L'ONU, dans cette situation, après ces 50 ans de guerre froide, continue sur son erre – comme on dit en termes de marine – et révèle sa véritable inhibition qui se traduit par le « mythe du maintien de la paix », qu'elle continue de subir aujourd'hui, selon lequel « je ne vais quelque part que si tout le monde veut bien que j'y aille. Je manifeste une neutralité absolue et, par conséquent, je m'abstiens de désigner le coupable. Enfin, je n'emploie la force que dans les cas très limités de légitime défense ».

Il ne faut alors pas s'étonner des terribles échecs de l'ONU de l'après-guerre froide, échecs que le nouveau secrétaire général a eu le courage de reconnaître lors de l'assemblée générale de l'ONU de septembre 1999, ce qui est déjà en soi une bonne chose.

Quelles sont ces lacunes ?

Sur le terrain, les forces de l'ONU sont un véritable « bric-à-brac » de contingents dans lesquels, pour simplifier, il y a trois catégories :

1. ceux qui ne peuvent ni ne veulent faire ce qu'on attend d'eux ;

2. ceux qui pourraient le faire, qui en ont la capacité opérationnelle, mais qui ne veulent pas le faire parce que leur gouvernement le leur interdit ;

3. ceux qui peuvent faire et qui veulent faire. En ex-Yougoslavie, les contingents de cette catégorie se comptaient sur les doigts d'une main, et même sur les doigts de la main droite du baron Empain, à qui on en avait coupé un ! Le contingent français appartenait à cette mince cohorte de ceux qui

peuvent et qui veulent.

Mon jugement peut paraître sévère, mais je ne suis pas ici pour pratiquer la langue de bois. Une force de paix, c'est exactement comme une force de guerre : lorsque manque l'un des éléments – les moyens, l'entraînement ou la volonté – a fortiori quand il en manque plus d'un, cette force-là ne vaut rien. Souvent même, elle est plus nuisible qu'utile sur le terrain, en particulier lorsqu'elle s'adonne à la corruption, ce qui n'est pas exceptionnel.

On sait cela à New York mais on reste sourd aux protestations et aux propositions de gens comme moi et beaucoup d'autres. La réponse est toujours la même : « Mon cher général, c'est un impératif politique, nous devons prendre les contingents que l'on nous offre et vous devez comprendre cela. »

J'ai dit plusieurs fois à Monsieur Boutros-Ghali que ce genre de discours était acceptable dans les opérations de première génération où il s'agissait, pour les Casques bleus de se placer entre des gens qui avaient déjà décidé d'arrêter de se battre. Il était, en revanche, inacceptable lorsque la guerre faisait rage. Cette position de l'ONU, mais aussi des États qui l'incament, y compris le nôtre, est totalement inacceptable parce qu'elle engage non pas seulement la sécurité des bataillons, mais aussi la crédibilité et l'honneur de l'ONU, ce qui est beaucoup plus grave.

À New York, il faut distinguer le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Le Conseil de sécurité, pour les Balkans comme pour les autres crises de l'après-guerre froide n'a cessé de « pondre » des résolutions opérationnelles d'une extrême vigueur, sans se donner les moyens de les mettre en œuvre.

Le meilleur exemple est celui de la création des six zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine, en juin 1993. Les militaires avaient demandé 35 000 soldats en plus dont 7 500 immédiatement. On a attendu pendant un an les 7 500 qui devaient arriver immédiatement, le reste n'a jamais rejoint.

Si l'on voulait saboter, à New York, le concept même de zones de sécurité, on n'aurait pas fait autrement. On n'aurait pas mieux préparé la tragédie de Srebrenica, même si l'on peut lui trouver, bien entendu, d'autres explications.

Je me souviens d'avoir évoqué ce problème à l'ONU à New

York, en novembre 1993, lorsque j'avais rencontré tous les ambassadeurs des membres permanents des Nations unies, dont l'ambassadeur français à qui j'avais dit : « Vous n'aviez pas le droit de prendre cette résolution (n° 836) qui crée des zones de sécurité si vous ne vous engagez pas aussi à mettre en place les moyens que nous avons demandés, c'est-à-dire 35 000 hommes. »

Dans le langage fleuri et diplomatique qui a cours à New York et peut-être ailleurs, la réponse de cet ambassadeur a été : « Mon cher général, si nous attendions que les moyens soient réunis pour décider de quelque chose, nous ne déciderions jamais de rien. »

Je lui ai répondu : « Monsieur l'ambassadeur, je ne trouve pas cela drôle du tout. Ce n'est pas de cette manière-là que je raisonne, moi, militaire. »

À New York, au Conseil de sécurité – dont la France est un membre permanent – on essaie, trop souvent de faire retomber la pression des opinions publiques qui s'exercent au travers des médias, par des effets d'annonce, comme la création de zones de sécurité. On se dit que lorsque le soufflé retombera, le problème sera reporté sur la force de l'ONU sur le terrain, qu'on aura le loisir de s'attaquer à d'autres problèmes.. sans avoir plus de volonté de leur apporter de vraies solutions.

Plus grave encore : le Conseil de sécurité n'a jamais véritablement eu la volonté de donner au Secrétaire général des moyens opérationnels adéquats pour faire face aux grandes crises devant lesquelles il fut placé. Sans faire de l'anti-américanisme primaire, il est certain que les États-Unis ne veulent entendre parler, ni de près, ni de loin, d'une force opérationnelle de l'ONU, capable de s'engager immédiatement là où elle serait nécessaire, en kaki, avec des moyens de combat.

Les États-Unis considèrent qu'une telle force conduirait à limiter leur liberté d'action ou plutôt leur liberté d'inaction. Les États-Unis ne le veulent pas. C'est leur choix. Il ne faut pas que nous leur en fassions le procès mais il faut que nous le sachions.

Le Secrétariat. Je crois que le Secrétaire général, Monsieur Boutros-Ghali, était tout à fait convaincu, en prenant ses fonctions, de la nécessité absolue d'une capacité d'action et de

réaction immédiate et rapide. Il l'a écrit dans son agenda.

Beaucoup de pays, dont le Canada, les Pays-Bas, la France avaient appuyé cette volonté de se donner des moyens minimum de réaction. Le Secrétaire général a beaucoup évolué en cours de route. Dans ce qu'il a appelé « le supplément à l'agenda de 1995 », on ne voit plus trace de cette volonté initiale. Il revient inlassablement à cette nécessité du consensus de toutes les parties pour s'engager. Il reconnaît son incapacité à déployer, diriger et commander une opération de coercition sur le terrain. Or, cette incapacité ne résulte que du manque de volonté politique de le faire.

Je lisais, avant de venir ici, le rapport de Monsieur Brahimi, demandé par Monsieur Kofi Annan, sur la réforme de l'ONU. Monsieur Brahimi, en plusieurs occasions, affirme : « Au fond, ce qui est important, trop souvent à l'ONU, c'est de dire au Conseil ce qu'il a envie d'entendre et non ce qu'il doit savoir. »

Il est évident, en particulier quand on veut se faire réélire, qu'on a plutôt tendance à dire au Conseil ce qu'il a envie d'entendre plutôt que ce qu'il devrait savoir. Résultat : puisque l'ONU n'a pas les moyens de la réaction immédiate et opérationnelle qu'elle devrait avoir, elle délègue, au titre du chapitre VIII de la charte, aux gendarmes qui veulent bien se présenter. Les gendarmes qui se présentent au titre du chapitre VIII, pour la paix du monde, ne sont pas très nombreux. Il y en a un en ce moment : les États-Unis. Les engagements de l'OTAN, c'est-à-dire des États-Unis, aussi bien en Bosnie-Herzégovine qu'au Kosovo, mériteraient d'être développés. Ils sont particulièrement ambigus.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, j'affirme que les 60 000 hommes que l'OTAN a envoyés en Bosnie-Herzégovine le 1^{er} janvier 1996, lorsque la guerre était terminée et lorsque Dayton était signé, auraient pu être envoyés quand j'arrivais là-bas, c'est-à-dire le 1^{er} juillet 1993. Ils auraient alors pu imposer la paix sur le terrain et, par conséquent, économiser des dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de réfugiés.

Cela ne s'est pas fait parce qu'en vertu de la doctrine du « z é r o mort », les États-Unis ont décidé qu'ils n'engageraient pas un soldat là où il prendrait le risque de se faire tuer. Par conséquent, puisqu'il n'était pas possible d'engager les 60 000

hommes de l'OTAN, en pleine guerre, sans les Américains, on n'y est pas allé ! Je me permets de mettre en doute le fondement même d'une alliance qui correspond si peu à nos besoins, à nous Européens.

S'agissant des États-Unis, je redis encore une fois que, seule hyper puissance aujourd'hui, ils ont la politique qu'ils veulent et il n'y a pas à leur en faire le procès. Je crains qu'avec Bush, ce soit encore pire. Le procès qu'il y a à faire est celui des Européens. Tant que les Européens ne voudront pas se donner la capacité politique de constituer une deuxième superpuissance – au bon sens du terme – nous subirons, et nous devons nous en accommoder, la politique des États-Unis. Cette politique-là, au travers de l'OTAN, ne correspond en rien à ce dont nous avons besoin aujourd'hui en Europe et ailleurs.

À ceux qui, comme moi, appellent de leurs vœux un rôle plus important de l'Europe à l'ONU, je réponds : imaginez que la France et la Grande-Bretagne disent : « Demain, nous allons remettre notre siège de membre permanent et nous ne revendiquons plus qu'un siège pour l'Europe au Conseil de sécurité de l'ONU. » Ce serait un acte politique européen formidable et cela réglerait, de façon subsidiaire, le problème de l'Allemagne qui frappe à la porte de l'ONU. Il est toujours délicat de se transposer à 50 ans d'intervalle, mais je pense que des grands visionnaires comme Schuman, de Gasperi, Paul-Henri Spak et Jean Monnet, ceux-là le feraient. Nous souffrons de tiédeur. Si les citoyens poussent les gouvernants à plus de ferveur, pourquoi ne pas faire aboutir une telle démarche ?

Par ailleurs, on est en train de mettre sur pieds un corps européen de réaction rapide. Pourquoi ne pas y inclure une brigade de réaction rapide à la disposition de l'ONU ? Voilà la manière dont l'Europe pourrait se faire, non pas avec des mots mais par des décisions traduisant la vision qu'eurent les grands visionnaires qui l'ont mise sur les rails.

Quelles sont les grandes lignes de ce que l'on pourrait faire ?

L'ONU doit sortir de cette contradiction mortelle dans laquelle elle se trouve. Les grands États qui l'animent, donc les membres permanents du Conseil de sécurité, doivent com-

prendre que si l'ONU n'est pas faite pour faire la grande guerre, elle a cependant le devoir d'intervenir sur le terrain lorsque l'intolérable survient du fait, le plus souvent, de petits tyrans aux capacités militaires limitées. Par conséquent, elle doit abandonner son dogme mortifère du consensus absolu de toutes les parties, de sa position de neutralité absolue, de l'interdiction qu'elle s'impose d'employer la force.

Je suis absolument convaincu que si l'ONU ne veut pas mourir, elle doit se donner la force minimale de son droit.

Monsieur Brahimi, dans son rapport récent, a bien mentionné cette force de réaction rapide mais ne la conçoit pas pour faire des opérations de force. Pour lui, il s'agit seulement de reproduire en mieux les opérations qu'ont conduites les Casques bleus depuis leur création. Sans rentrer dans le détail, nous avons les moyens de créer cette force de réaction rapide. Pour le recrutement, on peut imaginer une sorte de légion de l'ONU dans laquelle les volontaires s'engageraient sans passer par les États. On peut aussi imaginer parallèlement que des nations s'engagent à fournir dans les trois jours, un certain nombre de bataillons au service de l'ONU. C'est ce que Monsieur Mitterrand avait fait, en 1992. Il avait dit : « la France, en plus de tout ce qu'elle a déjà sur le terrain, offre un bataillon qui pourra être déployé dans les 48 heures. » D'autres pourraient suivre une telle idée.

Ne croyez pas que je veux militariser l'ONU. Je préférerais, bien entendu, que ces braves Casques bleus continuent de faire leur « petit boulot », mais lorsqu'il y a un clash, ce n'est pas avec ces gens-là que l'on peut faire le travail. Si l'ONU avait simplement 5 000 hommes dans les starting-blocks, équipés, motivés, entraînés, je vous assure qu'un grand pas serait fait. C'est exactement ce qu'il aurait fallu envoyer à Vukovar en octobre 1991, à Srebrenica en avril 1993, à Kigali le 6 avril 1994, à Sarajevo par deux fois en 1994 et 1995, à Srebrenica encore en juillet 1995, au Liberia et en Sierra Leone.. ailleurs encore.

On se trouve dans tous ces cas face à des dirigeants pervers dont les capacités opérationnelles sont finalement assez réduites. 5 000 bons soldats de l'ONU, c'est-à-dire l'équivalent d'une brigade, peuvent arrêter très vite ce type de débordements qui entraînent des millions de morts, dans les conditions atroces que vous savez.

Malheureusement, l'ONU n'est pas engagée sur cette voie. J'ai demandé naguère que le Département des opérations du maintien de la paix de l'ONU s'appelle tout simplement le Département des opérations. C'est que les maux se révèlent souvent par les mots : le drame de l'ONU est d'afficher qu'elle maintient la paix là où la guerre fait rage, ce qui est parfaitement contradictoire et même scandaleux.

Tant qu'il n'y aura pas, en particulier, un chef militaire de haut rang, à l'ONU, qui aura le titre de commandant en chef des Casques bleus et qui sera l'adjoint direct du Secrétaire général, on n'aura rien compris. Il n'y pas aujourd'hui de militaire identifiable à l'ONU, pour un commandant de force sur le terrain, comme ce fut mon cas, à qui celui-ci puisse dire : « On est en train de rentrer dans le mur, expliquez pourquoi au Secrétaire général. » Cela n'existe pas.

Monsieur Boutros-Ghali a dit plusieurs fois : « Je suis le commandant en chef des Casques bleus. » C'est idiot ! Jamais Churchill ni Clemenceau n'ont dit qu'ils étaient les commandants en chef des armées en guerre. Il y avait des commandants en chef, eux étaient les chefs des armées. C'est autre chose !

Conclusion

L'ONU ne fait pas la grande guerre. Elle doit, d'abord et avant tout, faire tout pour la prévenir ou bien pour conforter la paix lorsque les combats ont cessé.

Mon propos porte donc sur la « zone grise » qu'il y a entre la « grande guerre » dont l'ONU a délégué la conduite en Corée en 1952 ou bien au Koweït en 1990 et le maintien de la paix stricto sensu. Cette zone grise couvre les engagements de type Somalie, Rwanda, Yougoslavie, etc. Elle est de plus en plus large aujourd'hui. C'est pour cette zone grise que l'ONU doit absolument se donner cette petite force en kaki, avec des tanks, des canons et de la détermination qui permettra de s'engager efficacement pour prévenir les massacres ou au moins en limiter l'ampleur.

C'est la seule manière pour que l'ONU reconquière le minimum d'autonomie dont elle a besoin pour conduire des opérations qui sont à sa mesure. C'est la seule manière qu'elle

a de ne pas mourir par marginalisation, comme la SDN.

Encore une fois, les Américains n'acceptent pas cette idée. Je suis navré de terminer sur une note pessimiste. Il me semble bien que l'ONU soit résignée à être confinée dans le rôle d'un super médiateur, d'un super ambassadeur. Je rends hommage à Kofi Annan, que je connais, lorsqu'il est allé en Irak pour recoller les morceaux concernant le contrôle du nucléaire. Je rends hommage à Kofi Annan, lorsqu'il est allé à Chram El Cheik récemment. Lui, c'est le super-ambassadeur. Mais, il n'est pas besoin pour cela d'une énorme boutique comme l'ONU. Il lui suffit d'un chauffeur, d'une voiture et d'un avion !

L'ONU doit être plus que cela. Tout le monde, les Américains les premiers, l'administration onusienne, semblent s'accommoder de ce jeu «à la marge», le même que celui joué par l'ONU pendant les 50 ans de guerre froide.

Je vous rappelle les propos de Madame Allbright, secrétaire d'État des États-Unis, il y a quelque temps. Manifestant, une fois de plus, sa répulsion pour une certaine action dynamique de l'ONU, elle a dit, à propos de Boutros-Ghali dont elle ne voulait plus : «On n'a pas besoin d'un général, il nous suffit d'un secrétaire. »

Je terminerai en disant, après toutes les critiques que je viens de faire, que l'ONU reste la seule institution légitime pour qu'un jour peut-être, la loi du plus fort ne reste pas trop souvent la meilleure. Je suis convaincu que cette immense utopie qu'est l'ONU, faiseur de paix dans le monde, ne pourra se réaliser que si les grands États, dont le nôtre au sein de l'Europe, s'opposent davantage aux États-Unis dans ce domaine comme ils devraient le faire dans d'autres.

Le conflit israélo-palestinien et les sanctions économiques

Jean-Luc Ordroneau (Association médicale franco-palestinienne)

Le conflit israélo-palestinien est l'un des plus vieux conflits du xx^e siècle. Il a même couvert la totalité de ce xx^e siècle si l'on inclut l'aspect colonial. Israël est l'État du monde qui a le plus grand nombre de résolutions de l'ONU à son encontre. Il doit lui-même son existence à une résolution de l'ONU (résolution 181) contrairement à ce qu'a dit l'ambassadeur d'Israël, en affirmant que leur seule légitimité était la Bible.

Ce conflit est la preuve vivante de la notion des « deux poids, deux mesures », quand on constate qu'Israël ne se voit pas obligé d'appliquer les résolutions de l'ONU, notamment la 242, la 338, et beaucoup d'autres. Je ne suis pas un va-t-en-guerre, et les interventions militaires ne sont pas toujours souhaitables. Il n'est donc pas question de demander quelque chose dans ce sens actuellement, malgré le non respect de ces résolutions de l'ONU par Israël.

Il y a d'autres moyens de pression, notamment les pressions économiques. L'Europe, dont la France, peut très bien jouer ce rôle. Or, en 1999, il y a eu ratification d'un accord d'association avec Israël qui donne des avantages, des clauses privilégiées en termes commercial, économique et culturel, par les députés français ; les minutes de l'Assemblée Nationale nous disent : « Pour donner sa chance à Monsieur Barak ».

Aujourd'hui, les articles 2 et 79 de cet accord d'association permettent de suspendre immédiatement ces aides. La plateforme des ONG de la Palestine (une trentaine en France) demande que cette clause de suspension soit mise en œuvre, c'est-à-dire qu'une sanction économique à l'égard d'Israël soit appliquée. Comme 70 % des exportations de ce pays vont à destination de l'Union européenne, cela représente un moyen de sanction économique fort.

Général Jean Cot (Forpronu)

Sur le fond du problème israélo-palestinien, cela nous emmènerait trop loin mais regardons le rôle des intervenants exté-

rieurs à ce conflit. On voit que les États-Unis sont le seul intermédiaire modérateur en piste depuis très longtemps. On voit aussi les limites de la capacité des États-Unis à résoudre ce problème, vu que leur impartialité n'est pas démontrée tous les jours, y compris à cause des affaires intérieures américaines. Je ressens une grande tristesse en constatant l'absence de l'Europe dans cette partie du monde qui nous est si proche. C'est notre mare nostrum. Si Brudel nous voit, il doit se retourner dans sa tombe. Évidemment, Kofi Annan est allé à Charm el Cheik. La présidence en exercice de l'Union européenne est allée aussi à Charm el Cheik et le président Chirac, au cours d'une interview, a dit : « On fera quelque chose si on nous le demande. » C'est quand même une ambition bien légère ! Je regrette infiniment que l'Europe, en tant que telle, ne soit pas capable, non pas de prendre nécessairement le relais des États-Unis dans cette crise majeure mais, au moins, de se hisser au même niveau pour essayer de sortir cette affaire du borborygme. Nous le pourrions si nous le voulions.

C'est quand même un peu fort de voir que l'Europe a financé l'aéroport international de Gaza et que c'est le président Clinton qui est venu l'inaugurer. De même, c'est l'Europe qui a payé intégralement la réhabilitation de l'aéroport de Sarajevo après la guerre et les Américains sont venus l'inaugurer... en oubliant d'inviter les Français !

Jacques Floch (président de commission OSCE)

C'est un peu plus complexe que cela, dans la mesure où les Américains nous avaient autorisés à construire l'aéroport de Gaza et donc qu'ils ne sont pas pour rien dans son existence.

La France a signé un accord avec Israël qui a été entériné par les assemblées parlementaires françaises et je l'ai voté parce qu'il faut assurer un développement économique dans ce secteur dangereux du monde qui est à notre porte. Ce n'est pas à des milliers de kilomètres, de l'autre côté de la planète, c'est sur les bords de la Méditerranée. Les Français oublient cela, comme ils avaient oublié que les Balkans se situaient en Europe.

Aujourd'hui se pose la question pour le Parlement et le gouvernement français de savoir si les deux clauses restrictives de

l'accord économique, notamment sur les importations de produits agricoles venant d'Israël, pourraient être mises en jeu. C'est une affaire très délicate où les « faut que, y'a qu'à » n'ont pas leur place. Cette menace doit être mise en place, c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir un jour être appliquée, s'il n'y a pas d'efforts particuliers faits pour que la paix revienne en Israël et en Palestine.

De fait, il y aura la paix en Israël et en Palestine le jour où il y aura un vrai État palestinien, et je l'appelle de mes vœux. Dans l'état actuel des choses, la situation nécessite un véritable État interlocuteur et tout n'est pas mûr. Sans doute faudra-t-il que les pressions soient plus fortes sur Israël pour que cet État accepte ce voisinage qui a été décidé par les Nations unies au lendemain de la guerre, même si les conditions ne sont plus tout à fait les mêmes. Le peuple palestinien a droit à un État, à une terre comme le peuple israélien a le droit à un État et à une terre. L'Union européenne doit le dire clairement et la France doit aller dans ce sens. Il est possible que l'actuel président des États-Unis s'occupe plus des Texans que des Israéliens. C'est alors peut-être la « chance » de l'Union européenne et de la France de commencer à participer à quelque chose d'important.

2.

L'OSCE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, inconnue, mais présente

Jacques Floch, député, président de la Commission des
affaires
économiques à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

J'ai la chance d'occuper la 4^e circonscription de Loire-Atlantique qui était celle d'Aristide Briand. On a les ancêtres glorieux que l'on peut et celui-là est de renom et d'importance. Prix Nobel de la Paix en 1926, il fut l'un des plus ardents partisans de la politique de paix et de collaboration internationale, proposant un régime d'union fédérale européenne et soutenant les travaux de la SDN.

Il y a huit ans maintenant, j'ai été désigné par l'Assemblée nationale pour faire partie des 13 parlementaires (cinq sénateurs et huit députés) membres de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Un peu d'histoire

En 1994, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a changé d'appellation pour devenir l'actuelle OSCE. La conférence était née du traité d'Helsinki et était chargée de prévenir les conflits entre les deux grands blocs, c'est-à-dire ceux qui appartenaient au traité de Varsovie dominés par l'Union Soviétique et ceux qui appartenaient à l'OTAN, dominés par les États-Unis avec l'acceptation de l'ensemble du monde

occidental.

De fait, le traité de Varsovie était chargé d'éviter la grande confrontation, le grand débat nucléaire qui aurait pu avoir lieu. Nous, Européens, compte tenu de notre place au niveau géographique, nous avons été quelque peu protégés pendant 50 ans et nous avons bénéficié de l'OTAN, au prix du serment, c'est-à-dire d'une ponction sur nos richesses, sur notre vie économique, sociale, voire culturelle, d'extrême importance.

Pendant que cet argent – notre argent – était utilisé pour ce serment et cette surprotection nucléaire, on ne faisait pas autre chose. On le constate aujourd'hui dans les pays de l'Europe Orientale, ex-satellites de l'Union Soviétique, où le niveau de pauvreté atteint est dû en grande partie à cette course aux armements.

L'OSCE, aujourd'hui, est une grande organisation de 54 pays de l'hémisphère Nord comprenant le Canada et les États-Unis, et tous les pays de l'Europe et de l'Eurasie, c'est-à-dire tous les pays musulmans de l'ex-Union Soviétique, tous ceux que l'on retrouve à la frontière de l'Iran, du Pakistan ou de l'Afghanistan.

La Russie reste le dernier empire colonial avec sa présence en Sibérie. On n'oublie jamais que si les Russes n'ont pas participé à la conquête d'une partie de l'Asie au XIX^e siècle et d'une partie de l'Afrique, comme les autres grands pays européens, c'est parce que la Russie tsariste s'est composée un empire colonial sur la base de la conquête de la Sibérie. C'est un espace important puisqu'il représente à peu près 35 % de la superficie de la planète. On peut se référer à ce qu'a écrit le grand écrivain nantais Jules Verne sur cet épisode particulier.

Les 54 pays membres de l'OSCE représentent 20 % de la population, mais surtout 60 % du Produit national brut mondial. Ces 54 pays qui représentent donc 20 % de la population, produisent et consomment 66 % de l'électricité. C'est un chiffre qui marque bien le niveau technologique, technique et le niveau de vie atteint par ces populations.

Il y a des écarts extrêmement divers au sein des 54 pays membres de l'OSCE. Cela va des États-Unis, du Canada, du Luxembourg ou de la France, pour parler des niveaux de vie, mais aussi tous ces pays eurasiatiques dont le niveau de vie est extrêmement faible. Aujourd'hui, le niveau de vie moyen par habitant dans les 54 pays membres de l'OSCE va de 1 à 40.

À quoi sert l'OSCE aujourd'hui ?

C'est d'abord une organisation un peu particulière, dans la mesure où c'est une organisation de chefs d'État et de diplomates. Les chefs d'État se réunissent en sommet, tous les 2 ans, et les diplomates se voient régulièrement à Vienne, siège du secrétariat général de l'OSCE, avec des ambassadeurs permanents pour ces 54 pays. Il y a une réunion annuelle des ministres des Affaires étrangères ou des responsables des Affaires extérieures des différents États qui essaient de traiter d'un certain nombre de problèmes.

Après ce qu'a dit le général Cot sur l'ONU, j'espère ne pas vous donner trop de stress parce que vous allez penser que les organisations internationales ne servent strictement à rien, ou à pas grand-chose. Mon expérience de parlementaire, membre d'une délégation dans une assemblée internationale, ne va pas arranger les choses.

Il est vrai que, depuis quelques années, un autre organisme fait partie de l'OSCE. Il s'agit de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe qui regroupe près de 400 parlementaires venant de ces 54 pays. Comme dans toutes les assemblées parlementaires, chacun vient avec sa mulette, c'est-à-dire avec ses propres problèmes pensant qu'il va essayer d'y trouver des solutions.

Quand chacun vient avec ses propres problèmes pour trouver une solution globale qui pourrait arranger les affaires des 54 pays, c'est extrêmement difficile et délicat, d'autant plus lorsque l'on touche aux questions d'économie et que le revenu moyen s'étale sur une échelle de 1 à 40.

La commission aux Affaires économiques

J'ai la chance et l'honneur d'être le président de la commission des Affaires économiques, de la technologie, de la science et de l'environnement – c'est le titre officiel d'une des trois commissions de l'Assemblée parlementaire. Quand on prend une résolution, elle ne peut pas être appliquée de la même façon dans un pays qui a un revenu moyen de 35 000 dollars par habitant et un pays où le revenu moyen est moins de 1 000 dollars par habitant. C'est évident !

Malgré cela, nous sommes obligés de prendre une résolution globale qui doit intéresser ces pays extrêmes au niveau de leurs revenus, de leurs capacités technologiques et de production. Donc, notre première ambiguïté consiste à inventer quelque chose qui va ressembler à de l'eau tiède, pour permettre qu'il y ait un plus petit commun dénominateur. Ce plus petit commun dénominateur est tellement petit qu'il a pratiquement peu d'efficacité, peu de possibilité, pour agir sur les problèmes qui sont posés.

Pour rechercher la paix, il faut toujours remonter à l'origine du conflit. Quand on regarde de très près l'origine des conflits aujourd'hui, notamment ceux qui sont proches de nous en Europe, il y a à chaque fois derrière une question économique.

En Tchétchénie, par exemple, on oublie de nous dire que si les Russes avaient accepté le passage des grandes canalisations de gaz et de pétrole venant d'Asie Centrale et permettant aux Tchétchènes de toucher un petit pourboire au passage, il n'y aurait certainement pas eu les combats qu'il y a aujourd'hui. Comme les Russes ont voulu faire le détour pour

éviter la Tchétchénie, il y a eu la guerre. Ce n'est peut-être pas la seule raison, mais c'est une des raisons.

Quand on regarde le conflit dans les Balkans, une partie de la population dominait économiquement l'autre.

Quand on regarde le conflit en Irlande – qui a duré et qui dure encore – une partie de la population dominait l'autre en termes économiques. On en a fait un conflit religieux entre protestants et catholiques. À l'origine, c'est que, dans l'Ulster, seuls les protestants avaient le droit à la parole en termes économiques. Ce sont peut-être de petites raisons mais des raisons comme celles-là conduisent à de grands conflits.

La Commission des droits de l'homme

Une commission est apparue au début, plus importante que celle que je préside, c'est la Commission des droits de l'homme. Après la chute du mur de Berlin, après la chute de l'Empire soviétique, un certain nombre de pays ont voulu se doter d'instances démocratiques. Les difficultés paraissent insurmontables. L'importance sociale et économique de la mafia russe et de toutes les organisations criminelles parasitaires est telle que

cela a évidemment une répercussion sur la vie politique et sur la capacité qu'ont les pays membres de l'OSCE à satisfaire au minimum ce que l'on peut exiger d'un pays démocratique en matière de défense des droits de l'homme.

On le voit en Russie aujourd'hui, avec la guerre en Tchétchénie qui est un des exemples flagrants, mais on le voit dans d'autres États. Il faut aussi balayer devant notre porte. La France est, de temps en temps, épinglée par Amnesty International, car elle ne respecte pas toujours strictement les droits de l'homme. C'est évidemment sans commune mesure avec ce que l'on peut voir ailleurs, mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'améliorer.

La Commission des droits de l'homme a essayé de bâtir toute une série de textes ou de résolutions obligeant les États membres de l'OSCE à respecter un minimum de choses. Ainsi, j'ai été rapporteur d'une sous commission sur les prisons, et j'ai donc visité un certain nombre d'établissements pénitentiaires dans plusieurs pays membres de l'OSCE. C'est presque un baromètre pour mesurer les Droits de l'homme dans un pays : « Dis-moi comment sont tes prisons et je te dirai comment tu respectes les Droits de l'Homme. » Cette commission est importante au niveau de ses résolutions parce que les pays n'aiment pas être montrés du doigt. Cela a des conséquences immédiates sur l'aide économique et sur l'appui international.

En matière de droits de l'homme, il faut savoir être patient. J'ai parlé plus haut de l'équilibre social et économique, c'est-à-dire de la nécessité de combattre la pauvreté et permettre à tout un chacun de vivre pour construire la paix. Mais faut-il le faire avec les anciens dirigeants ? Eh oui, je le pense : il faut commencer par là parce que ce sont eux qui détiennent encore une part de pouvoir de faire ou de ne pas faire la paix. Après, on peut essayer de s'en débarrasser. Dans un premier temps, il faut commencer par faire la paix et faire taire les armes et, après, faire le combat nécessaire pour s'en débarrasser. Vous ne pourrez pas faire les deux choses en même temps.

La Commission des affaires politiques

La commission « noble » à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, est la Commission des affaires politiques, là où se ren-

contrent tous ceux qui comptent et qui essaient de jouer un peu à l'organisation des Nations unies pour l'hémisphère Nord. On rencontre des parlementaires qui vont souvent siéger à New York ou qui vont, à travers le monde, porter la bonne parole.

On retrouve les mêmes contraintes que celles dont le général Cot a parlé plus haut, sur le fonctionnement des Nations unies. Il faut trouver un espace entre l'omniprésence des États-Unis d'Amérique et la Russie qui essaie de les contrecarrer tout en gardant sa mainmise sur un certain nombre d'États (ceux qui sont associés dans la CEI ainsi que ceux de l'Europe Orientale, c'est-à-dire l'ancien empire soviétique). Les Russes fonctionnent encore sur cette ancienne vision des choses.

L'Europe Occidentale, c'est-à-dire l'Union européenne, brille par son absence. L'Union européenne aujourd'hui, malgré tous les progrès que l'on peut constater, n'a pas encore une politique étrangère commune. On le voit bien à la manière dont nos amis britanniques regardent plutôt vers le grand large, vers les États-Unis. On voit bien à la manière dont nos amis allemands regardent vers l'Europe Centrale parce qu'ils ont là, autour d'eux, une potentialité de développement économique fort.

Quant aux Pays méditerranéens, ils aimeraient qu'il y ait un regroupement assez sensible pour regarder vers les pays du Maghreb qui sont d'ailleurs toujours observateurs à l'OSCE. Cela veut dire qu'ils attendent quelque chose de l'OSCE en disant : « Nous sommes vos voisins de l'autre côté de la Méditerranée : faites-nous participer et aidez-nous. »

Nous ne sommes pas encore en mesure d'apporter cette contribution au sein de l'OSCE. Depuis six ans, à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, nous essayons de regarder si nous avons quelques potentialités, de faire autre chose que de voter des résolutions qui, en réalité, nous donnent bonne conscience.

Les regroupements régionaux

Nous avons mis en place un regroupement des organisations régionales à l'intérieur de l'OSCE. Ainsi par exemple, bien qu'ils ne fassent pas beaucoup parler d'eux, une dizaine d'États se sont regroupés autour de la mer Noire. On voit des Grecs et des Turcs s'asseoir autour de la même table et trouver des accords pour une meilleure utilisation de la vie économique et sociale. Certes, ils gardent toujours sous le coude un certain nombre de conflits et non des moindres, comme Chypre, ce qui leur donne toujours quelques occasions de se fâcher... Mais ils se mettent malgré tout autour d'une table et trouvent des solutions à la circulation des hommes, des moyens financiers, de la vie culturelle, c'est-à-dire des petites choses concrètes qui intéressent la vie de tous les jours de leurs concitoyens.

Autour de la Hongrie, de la République Tchèque et de la Slovaquie, il y a là des potentialités de regroupements et d'accords non pas politiques mais économiques. C'est ainsi que nous avons fait deux conférences, l'une à Monaco et l'autre à Nantes, en 1999, sur ces économies régionales. Cela a permis la création de trois autres regroupements régionaux, notamment en Eurasie parce que la démarche est plus pragmatique et plus facile sans tutelle d'un grand État.

Les grands États commencent d'ailleurs à s'inquiéter un peu. Les Américains qui ne participaient pas à ce genre de débats commencent à venir en se disant qu'il y a là possibilité de voir les choses évoluer.

Les observations d'élections

L'OSCE participe très activement, dans le cadre des droits

politiques, au contrôle des élections. Dans les États émergents, cette attitude pose quand même des difficultés et des problèmes. Est-ce que l'on aimerait, en France, voir des observateurs étrangers venir contrôler nos élections, par exemple, les prochaines élections municipales ou cantonales ? Est-ce que l'on aimerait voir arriver quelqu'un avec un papier très officiel disant : « Je viens contrôler comment vous organisez l'élection » ? On le fait dans des États émergents et certains n'aiment pas cela.

J'ai été observateur d'élections, dernièrement en Biélorussie. Ce n'est pas le plus simple car les élections ne sont ni libres ni démocratiques. Le gouvernement biélorusse voulait absolument savoir où j'allais, mais nous lui avons répondu que ce n'était pas la règle du jeu. À Minsk, on sentait une grande pression du pouvoir politique.

J'ai donc simplement pris une route pour aller voir la Berezina – simplement parce que j'ai un compte à régler avec Napoléon – et je me suis arrêté dans les petites communes, dans les maisons où il y avait un drapeau (le drapeau, c'est une constante dans les lieux où il y a des élections). Nous nous présentions – nous étions deux, parce que j'étais accompagné d'un interprète – en disant : « On vient contrôler les élections. » Cela les choquait mais nous étions très aimablement reçus et nous pouvions poser des questions.

Je me souviendrai toujours de la question que j'ai posée à une vieille dame. Je lui ai demandé pourquoi elle venait voter. Elle a fait répondre par l'interprète : « Pour une fois que l'on ne m'oblige pas. » Je crois qu'elle avait compris tout le système démocratique.

Même si cela pose quelques problèmes d'honneur des nations, cette « surveillance » des élections est obligatoire pendant un certain temps. On voit dans certains grands pays qu'une élection au plus haut niveau peut se terminer devant le tribunal ! Cela va être assez amusant à la prochaine Assemblée parlementaire de l'OSCE, car les Américains disent à chaque fois qu'il faut envoyer des délégations contrôler les élections. La prochaine fois que le premier député ou sénateur américain osera dire cela, il y aura quelques murmures dans la salle ! Personne n'est à l'abri d'une mauvaise organisation électorale et une organisation internationale comme l'OSCE peut y apporter sa contribu-

tion.

La contribution de l'OSCE est aussi matérielle : fournitures d'urne, de bulletins de vote, de cahiers d'enregistrement des électeurs, etc. Ces choses apparaissent vraiment élémentaires chez nous, mais posent de réelles difficultés dans beaucoup de pays de l'OSCE.

En conclusion, l'OSCE est une grande organisation en termes de représentation de la population, de richesse de cette population et de potentialités mais, aujourd'hui, c'est une organisation qui n'a pas de moyens humanitaires ni militaires. C'est simplement une grande organisation avec un pouvoir de convaincre. Peut-être que si nous étions plus nombreux à participer à ces actions-là, nous pourrions faire plus de progrès..

La Turquie

Mustafa Avci,
(Association anatolienne des travailleurs de Turquie
dans le département)

Une question telle que « Quelle paix pour le nouveau siècle ? » intéresse beaucoup des gens comme nous qui n'ont pratiquement jamais savouré une paix réelle. Nous venons d'un pays qui est gouverné par les lois martiales et anti-terreur qui interdisent tous les regroupements et les manifestations des associations. Nous venons d'un pays où les prisons sont pleines, avec près de 76 000 prisonniers. Nous venons d'un pays où, depuis 58 jours, 249 prisonniers politiques font la grève de la faim illimitée contre des constructions de cellules isolées. En mettant les prisonniers un par un dans une cellule, on les fait disparaître indirectement. La Turquie a fait beaucoup de pendaisons en direct ; désormais, ils veulent le faire indirectement.

La Turquie veut entrer dans la Communauté européenne et les négociations sont aujourd'hui très avancées. Certains pays disent que la Turquie mérite d'entrer dans la Communauté européenne qui se dit démocrate et sociale alors que l'État turc opprime les oppositions, les droits d'expression et les organisations..

Patrick Baudouin (président FIDH)

Il faut dénoncer absolument ce qui se passe en Turquie du point de vue des droits de l'homme. Il est tout à fait anormal que l'on parle si peu de cette grève de la faim des prisonniers en Turquie. D'ailleurs, ce n'est pas la première et elle risque de conduire, dans les heures qui viennent, à la mort d'un certain nombre d'hommes face à un État implacable qui refuse tout dialogue, et qui préfère laisser périr dans ses prisons plutôt que de faire le moindre geste en faveur des droits de l'homme.

Il faut le dire très fort : on ne peut qu'être extrêmement choqué lorsque l'on sait que la Turquie est membre du Conseil de l'Europe. Après tout, à part quelques condamnations par la Cour de Strasbourg, elle se porte assez bien au sein de ce Conseil de l'Europe. Quand on sait que le Conseil de l'Europe a pour raison d'être principale de regrouper en son sein des États qui ont pour valeurs premières la démocratie, les droits de l'homme et le respect des libertés, on peut quand même s'interroger, comme on peut s'interroger sur la présence aujourd'hui de la Russie par rapport à la Tchétchénie.

Frapper à la porte de l'Union européenne avec insistance et trouver une oreille attentive de la part de pays dits démocratiques pose un très sérieux problème.

Jacques Floch (président de Commission OSCE)

Sur ce dernier point, je crois que l'oreille n'est pas aussi attentive qu'on veuille bien le dire. Il est hors de question que la Turquie entre dans l'Union européenne s'il n'y a pas une situation des droits de l'homme qui soit conforme à l'ensemble de nos traités européens. Dans l'état actuel des choses, la Turquie tape sur une porte totalement fermée. Il y a des oreilles attentives pour des raisons diverses, entre autres des raisons d'intérêts économiques. Dans l'état actuel des choses, il ne pourrait pas y avoir de vote à l'Assemblée nationale française permettant au gouvernement français d'autoriser l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Qu'est-ce que la paix ?

Patrick Lecorre
(président de l'Assemblée européenne des citoyens à
Nantes)

On peut vouloir la paix à tout prix. Cette paix peut être celle des cimetières, du vainqueur, ou d'un consensus des grandes puissances qui stabilisent une situation.

Les choses seraient sans doute plus justes dans notre esprit si nous disions que nous voulons au moins une paix juste et durable, car la paix n'est pas forcément de faire cesser les combats. La paix, cela peut être aussi de vouloir que les forces responsables de la guerre ou du déchaînement, soient détruites ou mises hors d'état de nuire. Je pense en particulier à des accords de paix comme les accords de Dayton. On assiste à un cessez-le-feu que l'on va appeler la paix, alors qu'on est encore loin de la restauration d'une paix complète, c'est-à-dire de règles démocratiques minimum.

La paix devrait aussi signifier une intensification des liens entre nos associations et celles de démocrates qui peuvent exister dans différents pays. Nous pouvons avoir du mal à établir un diagnostic, avoir des débats tronqués par des a priori. Avec ces liens de terrain, nous pouvons bénéficier de leurs analyses, de leur compréhension de ce qui se passe dans leur pays lorsqu'il y a un conflit. Notre regard de militant peut parfois être condescendant, le regard de nos experts et de nos diplomates peut parfois être intéressé..

Il serait sans doute souhaitable, qu'au niveau de l'Europe au moins, on puisse disposer un jour d'une fondation indépendante pour la paix et la démocratie où pourraient se retrouver des citoyens, leurs associations avec, bien sûr, des représentants des États. Cette fondation devrait être capable d'intervenir pour aider les forces démocratiques à éviter des conflits ou à trouver des solutions sans passer par la lourdeur des États et par la concurrence qu'ils exercent entre eux.

3.

Renforcer les structures d'alerte et d'imposition de la paix pour une meilleure défense des droits de l'homme

Patrick Baudouin, président de la FIDH,
Fédération internationale des droits de l'homme

Malgré les progrès du droit international et l'existence des institutions internationales, l'impression dominante est celle d'une certaine impuissance : trop peu, trop tard, trop sélectif.

Le général Cot l'a très bien dit, le simple fait de s'intéresser aux guerres qui se passent ailleurs est en soi un progrès considérable. Cela montre que le prix des vies humaines ailleurs que chez nous nous concerne, mais les moyens sont encore très insuffisants.

La nécessité et l'opportunité d'une capacité d'action renforcée des organisations intergouvernementales, et en particulier des Nations unies, se trouvent fortement ressenties et donnent lieu, de la part des organisations de citoyens, à de légitimes impatiences.

Les mécanismes de prévention, de gestion, de renforcement et de règlement des conflits reposent sur des valeurs qui sont de nature universelle. Qu'est-ce qui motive finalement ce besoin de prévenir, de guérir ? En matière de conflit, c'est, par exemple, le droit à la vie qui est le corollaire du refus de la guerre. Dès lors que l'on se base sur ces valeurs universelles, les mécanismes ne devraient pas avoir d'autres applications qu'universelles. Ils ne devraient pas être mis en œuvre - comme c'est le cas aujourd'hui - de manière trop souvent discriminatoire.

Pourquoi intervenir au Kosovo et ne pas le faire dans de nombreux États africains, au Proche-Orient, en Tchétchénie évidemment, voire au Tibet ?

Ceci nous amène à nous interroger sur la façon de déterminer les mécanismes et de les appliquer, d'une part en matière de prévention des conflits, d'autre part en matière de gestion ou de solution des conflits.

La prévention est un point essentiel parce que, comme on dit souvent « mieux vaut prévenir que guérir ». Comme l'a très bien dit Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations unies, il faudrait que l'on passe d'une culture de la réaction à une culture de la prévention. Comment prévenir, comment mieux prévenir ?

Quatre pistes synthétiques :

1. renforcer les mécanismes de prévention,
2. développer les capacités d'initiative ;
3. remédier aux causes elles-mêmes du déclenchement des conflits ;
4. améliorer la gestion et le traitement des conflits.

1. Renforcement des mécanismes d'alerte

Trois niveaux d'acteurs entrent alors en jeu : les organisations internationales comme les Nations unies, les organisations intergouvernementales régionales et les ONG (Organisations non gouvernementales).

Pour les Nations unies, il y a eu des réflexions, des travaux.

Kofi Annan, là aussi, a donné quelques idées, quelques directions. Il a proposé, en matière de prévention, la création au sein même du Conseil de sécurité d'un organe en quelque sorte subsidiaire qui permettrait d'étudier les questions de prévention en s'attardant sur telles ou telles régions plus directement concernées.

Kofi Annan préconise aussi l'institution de réunions régulières pour identifier les domaines donnant lieu à des actions préventives. Ce sont des palliatifs d'importance modeste bien sûr, mais c'est peut-être une direction à suivre. Cela permettrait de créer un organe spécifique au sein même de l'institution onusienne.

Deuxième recours après l'ONU, les organisations intergouvernementales et, en particulier, régionales.

On peut penser à développer les capacités d'action de ces organisations. Je pense, par exemple, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ou l'Organisation des États américains (OEA) qui sont plus proches du terrain, plus disponibles. Évidemment, tout ceci dans un cadre bien contrôlé et en coopération étroite avec les Nations unies. Et puis les ONG (Organisations non gouvernementales). De nombreux exemples permettent d'illustrer, à travers l'action de ces ONG locales et internationales, leurs capacités et leurs compétences pour alerter la communauté internationale sur le risque ou l'imminence de commettre des crimes internationaux.

Malheureusement, les sonnettes d'alarme tirées ne sont pas souvent suffisamment entendues. Je vais vous en citer rapidement trois exemples.

Le premier exemple est celui du Rwanda. La Fédération internationale des droits de l'homme, avec Africa Watch et l'Union inter-africaine des droits de l'homme et des peuples, ont effectué une mission d'enquête au Rwanda – comme nous avons l'habitude de le faire dans un certain nombre de pays – au début de l'année 1993. Le rapport qui s'en est suivi s'intitulait « Violations massives et systématiques des droits de l'homme depuis le 1^{er} octobre 1990 au Rwanda ». Ce rapport faisait non seulement un constat mais, en plus, il dégagait certaines recommandations adressées à la communauté internationale. Cette mission demandait à la communauté internationale d'insister auprès des autorités rwandaises pour qu'elles mettent fin à la violence à l'encontre de quelques groupes ethniques, politiques ou régionaux et aux pratiques discriminatoires, qu'elles prennent des sanctions, qu'elles engagent des poursuites. Il était dit que « la communauté internationale devrait mettre fin à toute intervention et à toute aide militaire en faveur de chacun des belligérants ». Quand on lit le rapport, on voit la chronique du génocide annoncé. Ceci ne s'est pas décidé le 6 avril 1994. Cela a été lentement, sciemment planifié, avec la complicité de beaucoup d'États membres de la communauté internationale. Nous avons dénoncé, cela n'a pas servi à grand-chose.

Je pourrais citer le Kosovo. Nous avons fait plusieurs missions d'enquête. La première date de 1989 ou 1990. Nous

➤ avons refait des missions en 1995, puis deux missions, au début de l'année 1998 et au mois d'août 1998. Nous dénonçons alors ce qui était déjà en cours : les destructions des villages, les populations chassées de leurs maisons, etc. Nous attirions l'attention de la Communauté internationale. Nous n'avons pas été suffisamment pris en considération sur les actions à entreprendre.

Le Timor enfin où l'ONU, comme d'ailleurs dans d'autres endroits, est intervenue. Nous avons fait aussi une mission d'enquête préalable pour les élections au Timor et nous avons insisté sur la nécessité que les élections se déroulent dans un cadre très protégé. Cela n'a pas été suffisamment le cas et il y a eu les difficultés que vous connaissez avec une intervention opportune, mais un peu tardive, des Nations unies.

Ceci nous amène à penser qu'il faudrait une meilleure coordination entre les actions des ONG et les institutions internationales, avec la mise en place, peut-être, d'organes de rapprochement appropriés pour permettre d'entamer cette concertation.

Les ONG elles-mêmes, il faut le dire, sont loin d'être parfaites et nos mécanismes sont très insuffisants. Il faudrait aussi que nous renforçons nos propres capacités d'action, que nous ayons une meilleure coordination entre les organisations locales, régionales et internationales de défense des Droits de l'homme.

2. Développement des capacités d'initiative

Évidemment, de multiples mesures peuvent être envisagées en matière de prévention. Il faut renforcer les capacités de l'ONU en matière de diplomatie préventive, de désarmement, de déploiement préventif ou de consolidation de la paix avant le conflit. Il faut, dans tous les cas, encourager les négociations, intensifier la coopération avec les gouvernements, les organisations régionales, les ONG.

Plus concrètement, il faudrait avoir recours davantage, dans le cadre onusien et d'autres organisations internationales, aux missions d'établissement des faits au stade précoce d'un différend qui n'a pas encore dégénéré en conflit. Une attention plus urgente devrait être accordée aux États qui subissent des

contraintes ou des tensions fortes en matière économique, écologique, de sécurité, de présence de réfugiés.

Enfin – car c'est le nerf de la guerre – les ressources financières devraient être accrues car le budget qui est consacré, dans le cadre de l'ONU, à la prévention est très insuffisant. À juste titre, là aussi, Kofi Annan a tiré les sonnettes d'alarme.

Il faut se préoccuper de la mise en place effective de mécanismes préventifs apportant des solutions aux conflits dans le prolongement de certains instruments qui ont déjà été mis en place par des organisations régionales. Je pense à l'OUA qui essaie, bien timidement, d'instaurer des formes d'arbitrage pour éviter le déclenchement des conflits.

En dernier recours, la solution d'envoi de forces internationales d'interposition devient, dans certains cas, le seul remède pour éviter que cela ne dégénère en conflit armé.

3. Prévention : remédier aux causes des conflits

C'est là le plus difficile, bien sûr. Cela voudrait dire, dans l'absolu, vaincre la pauvreté, la répression, l'absence de démocratie, les discriminations de tous ordres, politiques et économiques avec des conflits entre communautés ethniques ou religieuses.

Tout ceci suppose un développement soucieux d'équilibre, doublé de l'instauration d'un État de droit dans des pays qui, parfois, n'ont plus d'État... C'est là évidemment la meilleure forme de prévention des conflits à long terme.

Ceci implique aussi que les institutions financières internationales qui sont dans la mouvance des Nations unies ou de Bretton Woods puissent elles-mêmes venir en aide et jouer un rôle plus positif, moins discriminatoire, plus soucieux de venir

vraiment au secours des populations, des peuples eux-mêmes. On pense bien sûr en premier lieu à la Banque mondiale ou au Fonds monétaire international.

Le dernier point est essentiel. Comment peut-on espérer prévenir les conflits si l'on continue à développer, comme on le fait, le commerce des armes partout dans le monde ? Ne faut-il pas d'abord commencer par restreindre ce commerce, limiter évidemment la course aux armements et éliminer aussi l'accumulation et la circulation illicite des armes légères ? Il en circule beaucoup, notamment dans des pays qui viennent de terminer des conflits qui sont voisins eux-mêmes de pays en cours de conflit. Cela éviterait de voir ces corps de mercenaires surgir un peu partout et permettrait de veiller plutôt à la réinsertion des anciens combattants qu'au maintien de leurs disponibilités pour combattre. Voilà pour la prévention.

4. Gestion et traitement des conflits

Là aussi, force est de constater que les mécanismes existants sont insuffisants. Une règle essentielle, un principe fondamental, devrait être l'application d'une légalité internationale uniforme qui ne soit pas à géométrie variable dans le comportement des organisations intergouvernementales.

La situation au Proche-Orient illustre bien ce propos. Nous sommes dans une situation de conflit alors qu'il existe, depuis 1967, une résolution parfaitement claire, la résolution 242, qui a été suivie de nombreuses autres résolutions mais dont aucune n'a trouvé application.

La légalité internationale devient difficile à invoquer et à faire respecter quand il y a une telle pratique du «deux poids, deux mesures». La question n'est pas tant de savoir si la commu-

nauté internationale doit intervenir dans la gestion des conflits que de la mettre en mesure d'avoir les moyens d'y mettre un terme, y compris si nécessaire par le recours à la force d'une manière non discriminatoire, comme l'a demandé vigoureusement le général Cot. Ceci est justifié dès lors qu'il s'agit d'apporter le soutien à un peuple en danger d'extermination. Hélas, les exemples de la décennie écoulée sont assez nombreux.

- Nous devons d'abord améliorer les conditions d'intervention des opérations de maintien et d'imposition de la paix. Ainsi, par exemple, en constituant des forces militaires permanentes susceptibles d'être mises à la disposition des institutions internationales et régionales, sans délai et sans que cela soit subordonné à la décision des États de mettre à disposition des contingents nationaux. Il faut que ces forces puissent être engagées après épuisement des mécanismes de règlements pacifiés des conflits internationaux et régionaux. Il faut aussi exiger à l'avenir que les États qui envoient des contingents militaires, lors des opérations de maintien ou d'imposition de la paix, aient ratifié le statut de la Cour pénale internationale, afin que ces États-là ne se mettent pas à l'abri de cette justice qui est vouée à s'appliquer, espérons-le, le jour où la Cour va entrer en vigueur, partout.

- En second lieu, il faut améliorer les mécanismes onusiens, notamment sur deux points essentiels (or, ce n'est pas facile à cause de la position des États-Unis et d'autres grandes puissances).

- D'une part, une meilleure représentativité au sein du Conseil de sécurité de l'ONU avec une participation en tant que membres permanents de certains des pays du Sud les plus importants, afin de donner une vraie légitimité aux décisions du Conseil de sécurité.

- D'autre part, la suppression du droit de veto s'agissant au moins des résolutions relatives aux opérations de maintien et de rétablissement de la paix. On voit très bien que tant que le droit de veto existe, on n'interviendra pas, par exemple, en Tchétchénie.

- Le troisième élément clé réside dans le renforcement de la capacité des institutions régionales en complément des institutions internationales telles que l'ONU dans un cadre bien défini

pour agir de façon effective en faveur du règlement des conflits.

- En dernier point, il faut veiller à « l'absence d'impunité humanitaire ». Les institutions internationales et régionales doivent imposer, à l'avenir, que les instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des militaires et des civils s'appliquent à l'ensemble des contingents, quels qu'ils soient, déployés dans le cadre des opérations de maintien et d'imposition de la paix. Cela signifie qu'aucune force, quelle qu'elle soit, y compris celles qui agissent sous l'égide des Nations unies ou de la communauté internationale, ne bénéficie d'une quelconque impunité.

En guise de conclusion, on peut dire que des progrès ont été accomplis, même s'ils sont insuffisants. L'existence même des Nations unies est fondamentale, parce que c'est la seule façon de ne pas voir la loi du plus fort prévaloir sur la planète. Il faut le réaffirmer avec force parce qu'évidemment, on croit souvent que critiquer, c'est dénigrer. Or, ce n'est pas parce que tout n'y est pas parfait qu'il faut « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Il faut améliorer le mécanisme mais conserver cette institution, réaffirmer les exigences de la légalité internationale, combattre le poids exorbitant des États-Unis, non en pleurnichant, mais en agissant.

Tout ceci n'est-il qu'un vœu pieux ?

Non. Il n'y a pas si longtemps, personne ne pensait qu'il existerait jamais une Cour pénale internationale. Elle a tout de même été créée. Elle balbutie. Elle n'est pas encore en vigueur. Il faut encore la ratification de 60 États, cela va finir par arriver, mais c'est tout de même un succès. Ce progrès fait que ceux qui étaient responsables des crimes les plus abominables vont cesser de jouir de la plus grande irresponsabilité pénale, de la plus grande impunité.

Tout doucement, l'utopie d'hier devient la réalité de demain.

Les Sahraouis

Régine Vilmont (Secrétaire général de l'association RASD)

RASD signifie République arabe sahraouie démocratique, autrement dit, les Sahraouis. Ce Sahara Occidental est un exemple de conflit un peu oublié. Malheureusement, il est bien

là, bien réel, depuis 25 ans, et il n'arrive pas à se terminer. Les Sahraouis connaissent depuis 11 ans un plan de paix avec une mission de l'ONU au Sahara Occidental. Son but est d'appliquer la charte de l'ONU, c'est-à-dire d'engager un référendum d'autodétermination pour que ce peuple-là puisse enfin dire ce qu'il veut être : libre, indépendant, sahraoui ou marocain.

Or, paradoxalement, ce cessez-le-feu qui a 11 ans devient un piège mortel pour les Sahraouis. Ils sont enfermés pour certains à Tindouf dans une situation d'exil et de refuge ; malgré l'accueil de l'Algérie, la situation se durcit pour ces populations depuis 25 ans. D'autres sont enfermées dans les territoires occupés par le Maroc et elles n'ont pas, malgré l'ONU, l'identification des votants et la possibilité de voter et de faire le référendum.

Le paradoxe, c'est qu'aujourd'hui, en dépit de ce plan de paix, l'application du droit uniforme pour tous est tellement difficile que, malheureusement, l'ONU est peut être en train d'essayer de contourner l'obstacle et d'abandonner l'idée de référendum.

Patrick Baudouin (président FIDH)

La situation des Sahraouis est difficile parce que deux pays sont impliqués : le Maroc et l'Algérie. L'Algérie est très présente – comme vous le savez – aux côtés du front Polisario. Quant au Maroc, il faut tenir compte d'un certain nombre de données de la vie politique marocaine.

Le mécanisme onusien qui a été mis en place a été décidé et accepté par les deux parties dans le but d'organiser un référendum d'autodétermination. Malgré cet accord de principe tout à fait fondamental, les choses achoppent lorsqu'il s'agit de déterminer le corps électoral. Un premier décompte a été fait mais la partie marocaine en a refusé le résultat. C'est là-dessus que le processus est bloqué.

Il est effectivement choquant de voir qu'une partie qui avait accepté des règles du jeu change d'avis en voyant que le jeu ne tourne pas, comme elle l'espérait, en sa faveur. Il reste que la légalité internationale ne se divise pas, elle devrait donc être appliquée aussi pour les Sahraouis.

Jacques Floch (président de Commission OSCE)

L'Algérie qui a de gros problèmes internes ne s'implique plus pleinement dans ce conflit. Elle aimerait bien s'en voir débarrassée parce que cela fait des années qu'elle supporte seule « l'entretien » du peuple sahraoui.

Les pays occidentaux n'ont pas fait de grands efforts car ils voulaient garder de bonnes relations avec le Maroc. L'espoir est revenu à la suite de la disparition d'Hassan II, en pensant que Mohamed VI allait pouvoir faire quelque chose, mais pour l'instant, il n'en est rien.

Pourtant, il n'y a pas de grands intérêts. Les réserves minières du Sahara Occidental, bien qu'importantes, sont peu exploitées. Le peuple sahraoui n'est pas nombreux. Pour l'instant, les armes se sont presque tues. Tout le monde laisse faire le temps.

Le nombre « d'électeurs » a été déterminé sur la base de ce qu'était le peuple sahraoui au moment où les Espagnols sont partis du Sahara espagnol, devenu ensuite Sahara Occidental. Plus on s'éloigne de cette date, moins ses électeurs sont importants et plus la présence marocaine est forte. Les Marocains savent que le temps joue pour eux. Il faut aussi constater que la génération des Sahraouis qui a mené le combat pour obtenir gain de cause, c'est-à-dire obtenir un État sahraoui, disparaît petit à petit et la jeune génération a du mal à prendre la relève. Tous les jeunes Sahraouis qui ont fait quelques études voudraient bien rentrer au Sahara Occidental mais ils vont gagner leur vie en Algérie, au Maroc ou en Europe. Ces jeunes qui sont formés et qui pourraient être les cadres d'un État font défaut au Polisario. Le Maroc joue aussi cette carte-là.

Seules quelques grandes puissances qui se disent amies du Maroc mais qui, en même temps, ne se disent pas indifférentes

au sort du Sahara Occidental, pourraient faire un effort plus conséquent pour trouver une solution. À cela s'ajoute que certains États africains riverains n'ont pas toujours joué un jeu très net dans cette affaire et ont laissé le Maroc se débrouiller tout seul et conquérir par le temps une bonne partie du Sahara Occidental.

Quand on en parle aux Marocains, ils sont très sensibles. Ils en font un point d'honneur. Heureusement qu'il y a aussi des citoyens marocains qui se posent la question à la fois de la démocratie et du débat qu'il peut y avoir au Sahara Occidental. Peut-être aussi que nous, Français, aurions un rôle à jouer dans ce domaine...

Deuxième partie

Droit ou devoir d'ingérence,
de l'humanitaire au politique

« La paix,
c'est la reconnaissance par tous les Hommes
de ce qu'ils se donnent les uns aux autres. »

Jean Lacroix

Introduction :

la montée du droit d'ingérence

Les droits de l'homme affirmés comme universels en 1948, se veulent être les prémisses d'un nouvel ordre international voulu par René Cassin.

Celui-ci tente alors de faire inclure dans la Charte des Nations unies un « droit d'ingérence ». Ce concept, considéré comme une conquête lente, laborieuse et précaire, se développe selon Mario Bettati suivant un processus en cinq étapes.

- 1948-1968, un droit d'ingérence immatérielle, c'est la mondialisation des valeurs humaines.

- 1968-1988, l'ingérence matérielle illicite, c'est le « sans frontiérisme » dont Médecins sans frontières fut un des pionniers, et qui consiste à faire prévaloir le sauvetage des victimes sur la sauvegarde de la souveraineté. Cette deuxième étape bouscule la diplomatie, secoue les habitudes, ébranle le droit international humanitaire classique.

- 1988-1991, l'ingérence civile légalisée. En transposant le droit d'ingérence à un devoir d'ingérence, l'humanitaire impose a i n s i « l'urgence du libre accès aux victimes », indépendamment de la souveraineté des États, mais au nom d'une morale de l'universalité et qui consacre la technique « des corridors humanitaires » comme modalités d'applications du principe du libre accès aux victimes.

- 1992-1999, l'ingérence forcée se concrétise successivement par des interventions décidées ou autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU en faveur de la libre distribution d'aide humanitaire ou pour soustraire les victimes de conflits internes à leurs agresseurs. Cette ingérence forcée qui a obtenu dans certaines situations un réel succès n'a-t-elle pas aussi été entachée d'échecs ?

- 1991-1999, l'ingérence préventive des Nations unies

consiste en un déploiement dans un pays de Casques bleus qui ont pour mission la prévention et la dissuasion.

Au nom des droits de l'homme, le droit d'ingérence humanitaire est mis en œuvre et défendu par un nombre croissant de partisans, alors que d'autres y voient une avancée du néocolonialisme et de l'impérialisme des pays riches. Il semble en effet que ce droit d'ingérence salutaire a priori, soit à géométrie variable en fonction des intérêts économiques et politiques de certains pays et notamment des États-Unis.

Ne faudrait-il pas engager un débat entre les États autour des conceptions des droits humains pour évacuer, d'une part, les interprétations trop occidentales et, d'autre part, les excès d'un tiers-mondisme qui légitimerait les répressions au nom de valeurs régionales ?

Trois questions principales subsistent :

- Que doit être aujourd'hui le rôle des politiques et celui des humanitaires ?

- En quoi l'ingérence est-elle un droit et/ou devoir ?

- L'humanitaire n'a-t-il pas aussi pour rôle de susciter une réflexion politique afin de trouver des issues aux maux qu'il prend en charge ?

Présentation de la table ronde

Marc Ferro, historien,
directeur d'études à l'École des hautes études en sciences
sociales

Les constats sur les actions des organisations internationales portent plutôt au pessimisme, alors que ces dernières années, en dépit de tous les crimes, drames, conflits que nous avons connus, il y a eu quand même dans l'histoire du xx^e siècle des événements heureux et de bonne portée.

Quelques succès du xx^e siècle

Le premier que l'on oublie un peu de trop, c'est qu'en Afrique du Sud, un conflit que l'on croyait insoluble a quand même connu un début de solution méritoire, étonnant, qui nous a tous surpris. Il est dû en partie à l'intercession de deux acteurs sociaux que l'on ne cite pas assez : d'un côté, l'Église et, de l'autre côté, les femmes. C'est grâce aux femmes de l'Afrique du Sud, blanches et noires, grâce à l'Église, blanche et noire, que le conflit a pu se résoudre, alors qu'on ne voyait vraiment pas ce qui pourrait se faire. Je ne dis pas qu'il est résolu. Il y aura des séquelles, des drames, on le sait et il y en a déjà mais, c'est un des grands progrès de ces 50 dernières années et il faut le rappeler.

Un second conflit qui date de plusieurs siècles a connu non pas une solution mais des améliorations : c'est le conflit irlandais. Il ressuscite encore par flammèches, nous le savons, mais pourtant, il s'est passé quelque chose d'assez étonnant. Il y a eu une vraie conversation à trois et demi, c'est-à-dire une partie de l'Irlande du Nord, le reste de l'Irlande, les Anglais et les Américains qui sont intervenus. J'ai eu le plaisir et l'honneur de discuter avec le Prix Nobel de la Paix qui était justement, cette année-là, un des deux Irlandais qui ont négocié cette paix. Je lui ai demandé quel avait été le secret de leur réussite. Il m'a répondu : « Nous n'avons éliminé personne de la négociation. » Cela n'a pas été une négociation en choisissant l'interlocuteur valable. Vous vous rappelez peut-être cette expression du temps de l'Algérie ou d'autres. Ce n'était pas en excluant les extrémistes mais, au contraire, en regroupant tout le monde dans une négociation. Voilà une procédure de paix qui a réussi. Elle n'a pas complètement réussi car l'histoire revient toujours en appel. Néanmoins, cela a été un grand succès.

Le troisième grand succès a été l'affaire Pinochet. C'est un des premiers exemples concrets de la mise en accusation par des procédures insolites, novatrices, d'un criminel de guerre ou de quelqu'un que l'on peut considérer comme tel. Il va être jugé dans son pays, même s'il n'est pas condamné, c'est un succès.

Le quatrième succès dont on reparlera plus tard est la mise en place de la Cour pénale internationale.

Je qualifierai de cinquième succès, modestement, la multipli-

cation des ONG, ces organisations non gouvernementales. La participation de plus en plus grande des citoyens à ces débats sur les drames de notre histoire est quelque chose qui n'existait pas il y a 30 ans, encore moins il y a 50 ans. Cela suscite également beaucoup d'espoir.

Prévention des conflits

Résoudre les problèmes qui sont à l'origine des conflits est insoluble, mais non utopique. Je voudrais surtout signifier par là que nous prévoyons très mal l'avenir, c'est le grand défaut de nos sociétés. Par quoi sommes nous manipulés pour ne rien voir venir, par l'ordre politique ou religieux ou par les idéologies ?

Trois exemples en témoignent.

Tous les grands événements du siècle – sauf la Première et la Deuxième Guerre mondiale qui étaient prévisibles – ont été totalement des surprises pour tout le monde. La révolution iranienne a été une surprise pour tout le monde, avec tout ce que cela impliquait de renaissance du schisme, de l'islam, etc. La révolution russe a été une surprise également pour tout le monde et en premier pour Lenine qui, la veille, écrivait à sa mère : « Je ne sais pas si je serai encore vivant quand éclatera la révolution russe » ; c'est un deuxième exemple. Mai 68 était totalement imprévisible. Ce n'est pas une révolution, mais c'est quand même un événement qui a eu de l'ampleur.

Nos instruments d'analyse doivent être revus si nous croyons pouvoir non pas prévoir l'histoire mais en prévenir les effets et être mieux à même de les définir et de les combattre. Il ne fait aucun doute que la multiplication des ONG et le problème d'ingérence sont des questions nouvelles qui se sont posées.

Dans le premier thème, nous avons vu que toutes les institutions internationales avaient pour but de régler des conflits entre États pour prévenir de nouvelles guerres de type ancien. Tous les conflits dont on a parlé, qu'il s'agisse de la Tchétchénie, de la Bosnie, du Rwanda, etc., sont des conflits à l'intérieur d'anciennes instances étatiques ou étatales. Il n'y avait là aucune institution ni prévue, ni habilitée, ce qui pose des problèmes d'interventionnisme nouveau. C'est, au fond, à

l'origine de ce devoir d'ingérence que l'on peut juger positif
mais que l'on peut aussi contester.

Analyse des causes des conflits
Préambule à l'analyse des raisons
pour l'ingérence ou l'intervention internationale

Florence Ssereo, sociologue des conflits,
chercheur associé au centre de recherche sur la paix
de l'Institut catholique de Paris

Introduction

L'intervention humanitaire est une question délicate et très complexe sur le plan politique. Elle ne se prête pas à des réponses faciles. Elle englobe un large éventail de mesures successives : sur le plan de la diplomatie, de l'action humanitaire et de l'ingérence militaire de plus en plus contestée. Mais aucun principe juridique, aucune convention internationale ne pourront en aucun cas, excuser des crimes contre des populations civiles menacées par les conflits armés ou par la guerre.

Selon certaines critiques, l'intervention humanitaire servirait de prétexte pour une ingérence gratuite dans les affaires internes d'États souverains. D'autres craignent qu'elle encourage les mouvements sécessionnistes (comme le Somali Land en Somalie) ou qu'elle ne risque d'inciter les gouvernements à commettre des violations flagrantes des droits de l'homme pour susciter des interventions extérieures. On constate que la pratique de l'intervention a suscité de vifs débats sur les difficultés financières, les difficultés rencontrées sur le terrain, la faiblesse de l'État. La diversité et la complexité de l'action sont souvent évoquées.

Les opérations de maintien de la paix ou l'ingérence militaire traditionnelle ont essentiellement consisté à surveiller les cessez-le-feu mais elles sont aujourd'hui plus complexes et variées selon la situation sur le terrain. Les forces multinationales internationales, souvent sous l'égide de l'ONU, sont man-

datées pour :

- protéger la population civile,
- apporter des secours d'urgence,
- aider les protagonistes en conflit à transformer leur confrontation en coopération par des moyens politiques et diplomatiques,
- renforcer les institutions politiques,
- faciliter la réintégration des anciens combattants dans la société,
- assurer le déminage,
- assurer l'organisation des élections,
- assurer l'aide au développement.

La pratique est limitée par les principes de non ingérence et de la souveraineté.

Une approche scientifique de la question suppose au départ une analyse des causes des conflits, des raisons pour l'ingérence et/ou l'intervention internationale et du cadre de l'action.

Nous partirons du principe que l'ingérence comme méthode de résolution des conflits armés internes n'est possible qu'à partir d'un constat précis des enjeux et d'une analyse de la situation sur le terrain.

En Afrique, les conflits en Somalie, au Rwanda, au Libéria, au Sierra Léone ont montré comment la plupart des pays pauvres en guerre n'ont pas les moyens de rechercher et de contrôler les ventes illicites des armes légères. Une solution économique s'impose si l'on considère les facteurs économiques aux origines des crimes armés.

En Salvador, au Mozambique et en Albanie, l'indemnisation non monétaire comme des machines à coudre, des vélos, des matériaux de construction en échange d'armes constituent un bel exemple. La maîtrise de la prolifération des armes légères a peu progressé. Mais la prolifération des armes légères n'est pas seulement une question de sécurité, c'est aussi une question des droits de l'homme et de développement.

Causes et typologies des conflits

Plusieurs pays dans le monde contemporain ont fait au moins une fois l'expérience des relations de violence, qu'il s'agisse d'un conflit interne ou d'un conflit transnational, qu'il s'agisse

➤ d'un conflit ethnique ou religieux, d'un conflit d'opposants ou de révolutionnaires dont l'objectif est politique, par exemple de destituer un dictateur ou d'aboutir à la libération d'une population, d'un territoire ou d'un conflit économique pour obtenir l'accès à des ressources naturelles (pétrole, minerais).

Les conflits armés en Somalie, en Tchétchénie, au Kosovo, en ex-Yougoslavie, au Libéria, en Sierra Léone, entre autres, ont fait l'objet de débats à de nombreux niveaux, selon les facteurs impliqués, et les problèmes soulevés sont de tous ordres, humanitaire, politique, militaire, économique, social, psychologique, ethnique, religieux, stratégique, ainsi bien sûr que les problèmes de la démocratie ou de la violation des droits de l'homme. Les causes de ces conflits sont aussi bien locales qu'internationales, matérielles ou immatérielles. Les interconnexions entre ces facteurs ont rendu très complexe et difficile leur résolution.

En Afrique, par exemple, les causes de conflits intra-étatiques souvent évoquées sont la pauvreté, la corruption, la différence ethnique, l'incapacité de la société et de l'État à assurer les besoins⁷ humains vitaux de la population ou d'une partie de la population, l'incapacité à combler les aspirations des individus et des communautés ethniques ou religieuses et l'ignorance.

Les conflits se manifestent par des crises économiques, politiques, sociales, ethniques et morales. Les caractéristiques communes sont la présence de factions politiques armées, paramilitaires ou de forces armées mobilisées contre un gouvernement en fonction. La situation progressivement dégénère en anarchie. Les déplacements des personnes à l'intérieur du pays et de réfugiés répartis dans des pays voisins font croître l'insécurité sociale et physique.

La misère est une honte pour l'humanité. Elle ne fait qu'aggraver de nombreux autres problèmes. La pauvreté a facilité la radicalisation de la différence et la généralisation des conflits politiques surtout dans les pays moins avancés. Dans ces pays où il y existe une inégalité profonde entre des groupes ethniques et religieux, il y a aussi le risque de transformer des conflits politiques en conflits ethniques et religieux violents.

Dans ce contexte, la mondialisation risque aussi d'exacerber les disparités entre les pauvres et les élites politiques et de ren-

forcer la polarisation de la société selon l'identité ethnique et/ou religieuse.

Certaines pratiques politiques, quelle que soit la définition que l'on donne de la bonne gouvernance ou de la démocratie, ne procèdent pas d'une bonne gouvernance. En Afrique, les expériences en République démocratique du Congo, au Sierra Léone ont démontré que lorsqu'un dictateur militaire arrive à la tête d'un pays riche en ressources naturelles, mais situé dans une région pauvre et que les hommes politiques détournent des milliards de dollars de fonds publics, les performances économiques et les pauvres ne peuvent qu'en pâtir.

La solution des problèmes économiques, des problèmes sociaux et de la corruption dépend de la façon dont un pays est administré. Pour vaincre la corruption, il faudra un système d'établissement des dépenses publiques et un système fiscal juste et transparent. Une bonne administration s'appuie sur le respect du droit des institutions d'État, sur la transparence et la responsabilisation dans la gestion des affaires publiques, sur le respect des droits de l'homme, sur le partage du pouvoir et sur la participation de tous les citoyens aux prises de décisions qui influent sur leur vie. La forme que doivent revêtir les institutions pour être efficaces peut faire l'objet de débats mais l'importance des principes démocratiques est incontestable.

Les conflits armés sont actuellement plus nombreux dans les pays moins avancés que dans les pays développés. Il est par conséquent important d'examiner et d'analyser les causes et les particularités des conflits armés, la typologie et la dynamique des conflits avant d'envisager des stratégies pour leur résolution ou leur prévention.

Quelle est l'efficacité de l'ingérence et l'intervention humanitaire internationale dans la solution des causes économiques des conflits violents ? Pour la réduction de la pauvreté ? Quels

sont les traits distinctifs des guerres qu'ont subies les peuples depuis la fin de la guerre froide ?

Alors qu'une guerre civile coûte cher à l'ensemble de la société, elle peut être profitable à certains. Par exemple, au Sierra Léone, en République démocratique du Congo, les réseaux de vente illicite des armes, des diamants et de l'or rapportent des bénéfices aux chefs des rebelles. L'enjeu est économique, il s'agit de contrôler les ressources naturelles. Les réseaux commerciaux illicites d'armes légères, de drogues, la pédophilie et la prostitution sont facilités par la complicité des acteurs du secteur privé qui bénéficient de gains indûment acquis, participent à des opérations de blanchissement de l'argent et fournissent régulièrement des armes à la zone du conflit. Par exemple, les réseaux de prostitution en Europe, selon une émission sur France 2 le 30 novembre 2000, profitent à des pays en guerre comme la Sierra Léone, pour approvisionner le marché.

Dans beaucoup de cas, les populations et équipements civils servent à couvrir les opérations des belligérants et deviennent la cible de représailles dans le chaos qui suit souvent l'effondrement de l'autorité de l'État. Dans les cas extrêmes, des innocents deviennent les principales victimes de nettoyage ethnique, religieux ou du génocide politique.

Dynamique de prolifération des conflits internes

Les guerres des années 90 ont été des guerres intestines. Les violations commises n'ont pas tant concerné les frontières que les êtres humains. Les conventions humanitaires sont systématiquement bafouées, les civils et les personnels des agents humanitaires sont souvent pris pour cibles stratégiques, les enfants sont devenus assassins, child soldiers. Ces guerres sont souvent causées par des ambitions politiques ou économiques, mais elles sont exacerbées par les différences ethniques ou religieuses et entretenues par des intérêts économiques ou stratégiques étrangers : un marché mondial hyperactif des armes en grande partie illicite.

La prolifération des conflits est liée au problème de la circulation illicite des armes à feu, en partie facilitée par les réseaux complexes des commerces transfrontaliers, la solidarité reli-

gieuse, ethnique, linguistique et culturelle et par le déplacement des réfugiés. Quelle arme à feu peut éliminer l'ignorance, la souffrance humaine, l'instabilité politique, et la violation des droits de l'homme ? Les guerres internes sont des guerres entre pauvres. Et les pays moins avancés ont de moins en moins de ressources économiques et politiques pour gérer les conflits.

Le conflit armé comme guerre est un processus social et politique. C'est un processus dynamique, de compétition, de confrontation et de solidarité intra-groupe. Le rôle des acteurs locaux et étrangers est inséparable dans certains cas.

Politique internationale de résolution des conflits nationaux et régionaux

Si l'ingérence internationale doit réussir en ce qui concerne la prévention et la résolution des conflits internes, il faut d'abord bien comprendre les causes et les enjeux de ces conflits. Les guerres internes ne sont pas toutes semblables : en conséquence, aucune méthode et stratégie ne sera universellement applicable.

L'ingérence, l'intervention humanitaire et la médiation diplomatique, comme stratégies internationales pour la résolution des conflits armés posent de nouvelles questions. Quel est le cadre international pour l'ingérence, l'assistance humanitaire internationale et pour la médiation politique et diplomatique ? Quels sont les acteurs nationaux et internationaux impliqués et qui assurent la coordination de leurs initiatives ?

La voie la plus sûre pour une paix durable consiste pour le pays à s'intégrer dans l'économie mondiale et à mettre en place des politiques sociales efficaces qui favorisent la satisfaction des besoins vitaux : l'accès de tous à l'éducation et à la santé, l'alimentation suffisante. Le succès repose sur les fondements solides d'un gouvernement démocratique et sur la réduction de la pauvreté.

Les conventions internationales ont traditionnellement confié aux États la protection des civils mais aujourd'hui cette tâche traditionnelle est remise en question :

1. là où les États sont les principaux auteurs d'actes de violence à l'encontre de la population qu'ils doivent protéger ;

2. quand les rebelles, qui ne représentent pas des États, ignorent le droit humanitaire ou le méprisent, en particulier dans les États en faillite ;

3. les conventions internationales ne traitent pas de façon adéquate les besoins spécifiques des populations déplacées à l'intérieur et à l'extérieur d'un pays. Les femmes et les enfants se trouvent souvent dans des situations d'urgence humanitaire complexes.

Si l'ingérence humanitaire ne réussit pas à protéger les personnes civiles vulnérables, ces initiatives de paix resteront fragiles et illusives. À la question « quoi faire pour mieux protéger la population civile en situation de conflit armé ? » je dirai : il faut peut être réaffirmer la place centrale du droit international humanitaire et la place centrale des droits de l'homme. Nous devons lutter contre l'impunité et concevoir des nouvelles stratégies. L'établissement d'un observatoire du droit international et des droits de l'homme, l'élaboration de normes juridiques rigoureuses et la formulation d'une convention internationale ou d'un cadre international pour réglementer les initiatives des ONG et des organisations intergouvernementales (OIG). Nous devons lutter contre l'impunité et nous devons aussi concevoir de nouvelles stratégies pour résoudre les nouveaux problèmes humanitaires complexes.

Vers de nouvelles approches et de nouveaux cadres pour l'intervention humanitaire internationale et une paix durable

Nous devons voir dans les défis des conflits armés une opportunité et une occasion de réfléchir et d'agir. Les partenariats novateurs entre les OIG et les ONG, le secteur privé et le secteur public devraient coopérer pour mieux profiter de cette occasion. La stratégie est la coopération entre des différents partenaires. Il faut que les acteurs de la société civile apportent leur contribution. Les gouvernements, l'ONU, la société internationale doivent apporter l'appui nécessaire aux initiatives de la paix. Cela est aussi important pour éviter que les anciens conflits ressurgissent.

La résolution des conflits armés est l'ouverture de perspectives nouvelles, de survie et de développement. Nous sommes tous victimes de la pauvreté si les pauvres ne peuvent pas

entrevoir de réelles perspectives de survie. Il nous faut une approche compréhensive de la résolution des conflits qui inclut une action ponctuelle mais aussi une aide au développement mieux ciblée.

La résolution des conflits armés est la solution de la pauvreté, des problèmes économiques, sociaux, politiques, religieux et ethniques. En termes politiques, elle demande une bonne administration qui s'appuie sur le respect du droit des institutions d'État, les droits de l'homme, les principes démocratiques et la participation active de tous les citoyens à la vie publique. Une approche compréhensive des conflits complexes doit comporter :

- la mise en place de politiques sociales efficaces ;
- l'intégration à l'économie mondiale de sorte que le pays en question a le plus de chance d'atteindre une croissance économique ;
- la tolérance.

En termes juridiques, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit à l'assistance humanitaire internationale, le droit ou le devoir d'ingérence doivent peut être constituer des principes et des cadres pour la gestion et la résolution des conflits domestiques.

Ils doivent promouvoir les droits des minorités et mettre en place des institutions politiques dans lesquelles tous les groupes sociaux sont représentés.

La démocratie comme principe et cadre pour la résolution non violente des conflits internes s'appuie sur le dialogue. Mais la confiance et le dialogue ne peuvent s'instaurer sans l'accord de paix.

Concernant la dimension humanitaire, culturelle, politique et militaire de l'ingérence internationale, y a-t-il des modèles culturels de résolution des conflits domestiques ? Dans cette perspective la question de l'ingérence et la promotion de la paix durable devraient peut être se poser en termes de responsabilité collective, de solidarité internationale et d'humanité transnationale.

En conclusion : la paix du nouveau siècle

Les conflits au Libéria, au Rwanda, en Somalie, en Bosnie, au Kosovo et en Tchétchénie, entre autres, représentent un défi et une opportunité pour la communauté internationale, pour comprendre la complexité de processus des transformations politiques, sociales, économiques et culturelles, au niveau national et au niveau global. Ces conflits provoquent la montée de l'intolérance et des préjugés, l'absence d'intérêt public et rabaissent encore les limites des institutions sociales et politiques dans ces sociétés.

On constate l'émergence ou la consolidation des systèmes de sécurité communautaires, des associations d'États pour la résolution collective des conflits violents. La paix, au temps de la guerre froide, était assurée par la terreur entretenue par un équilibre nucléaire qui aurait pu anéantir tout instantanément. Certains déplorent la bipolarité qui avait garanti la paix et la sécurité globale. Mais cette affirmation ne peut pas s'appliquer aux pays moins avancés où la guerre froide s'est manifestée par de fréquents conflits entre les États entretenus par les deux camps d'un monde bipolaire. La fin de la guerre froide a éliminé cette source extérieure de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique intérieure.

Le concept de sécurité a progressivement changé. Il ne s'agit plus seulement d'assurer la sécurité nationale face à des attaques extérieures, mais d'assurer la protection des communautés plurielles et des individus contre des actes de violence internes, organisés.

Les nouveaux défis humanitaires de la sécurité et de la paix nous obligent à réfléchir, à faire preuve de créativité et à modifier les approches traditionnelles de façon à mieux répondre aux besoins du nouveau siècle.

Pourquoi le système judiciaire moderne, la police, les forces armées nationales, les lois ont échoué comme cadre pour le maintien de la sécurité et de la paix interne ? Les intellectuels, chercheurs, politologues, diplomates, stratèges et psychologues ont tous tenté de manière isolée, à travers leurs propres compétences, de définir et résoudre les conflits armés et des problèmes humanitaires. Ils ont avancé selon leur propre discipline des méthodes et hypothèses souvent incohérentes ou contradictoires. La problématique des conflits armés, de la paix

et de la sécurité, de l'ingérence humanitaire, du développement, des droits de l'homme, de la démocratie, aujourd'hui représentent un défi d'ordre épistémologique, pédagogique et pratique.

L'équation conflit-sécurité-démocratie-développement et paix a besoin d'une solution pratique, mais aussi d'une approche scientifique, recherche, analyse et action.

Les conflits en Afrique

Karim Brahem (médecin anthropologue)

Je me demande si le discours sur les droits de l'homme qui apparaît et qui est revenu depuis une vingtaine d'années avec la dépolitisation et la fin des utopies, ne sert pas finalement à masquer une idéologie qui relève du colonial.

Il ne faudrait pas oublier, par exemple, qu'au siècle dernier, la colonisation en Algérie voulait casser la tribu pour favoriser l'émergence des citoyens. Or, cela n'a pas été évoqué par Madame Ssereo, quand elle parle des guerres en Afrique depuis 10 ans, en disant que c'est dû à la pauvreté. Elle n'a pas parlé de la responsabilité de la rivalité géopolitique entre Américains et Français au Rwanda, Zaïre, Congo ou dans d'autres coins d'Afrique. Quelle est la responsabilité des Américains dans la tragédie somalienne, par exemple ? Un article d'Alain Joxe (chercheur à l'École des hautes études en sciences sociales) dans le Monde diplomatique disait que cela faisait plusieurs années déjà que les Américains vendaient des kalachnikovs à toutes les factions somaliennes, prévoyant leur intervention, parce que la Somalie rentrait dans le deuxième cercle de leurs intérêts géopolitiques, c'est-à-dire le pétrole du Moyen-Orient.

De plus, la lecture culturaliste des conflits armés en Afrique fait des ethnies un problème essentialiste, c'est une lecture que l'on essaie aussi de nous imposer ici en France avec les banlieues. C'est la lecture américaine de l'identité, comme si les sociétés se bâtaient sous une espèce d'angélisme sans qu'il y ait de compétitions, de rivalités, de compétitions sociales.

Florence Ssereo (sociologue des conflits)

Je n'ai pas évoqué toutes les causes des conflits en Afrique car je ne suis pas entrée dans le détail des dynamiques des conflits internes. Je suis bien consciente que la géopolitique est

un facteur de conflit, que les intérêts économiques également. Souvent, les causes des conflits sont très bien articulées avec la pauvreté.

La localisation de la Somalie dans la corne de l'Afrique est une place géographique, géopolitique et stratégique importante. Tous ces facteurs-là sont interconnectés et agissent ensemble. De plus, bien que nous soyons après la fin de la guerre froide, les structures de la guerre froide ne sont pas toutes démantelées. Il y a une transition de logiques mais il faut changer de concept, repenser les stratégies politiques pour mieux comprendre les dynamiques des conflits internes, tout en repensant les relations internationales. Pendant la guerre froide, le monde de la bipolarité a assuré la paix et la sécurité à l'intérieur du pays. Après la fin de la guerre froide, c'est maintenant de la responsabilité de l'État concerné d'assurer la sécurité et la paix. La transition n'est pas facile à assumer. Donc la localisation géographique et géostratégique de la Somalie n'a pas changé, les intérêts géopolitiques étrangers sont toujours là mais l'équilibre interne a changé. À nous de réfléchir pour voir quels sont les alternatives, les mécanismes, les stratégies qui peuvent nous aider à dépasser cette étape.

De même que l'éclatement d'une guerre ou de la violence est un processus, la construction de la paix est un processus avec des étapes bien distinctes où il y a des rôles à jouer par chacun : les ONG, les États, les communautés internationales. Il faut bien distinguer quelle est l'étape, à quel moment, qui agit et comment.

Il y a aussi des oppositions et des polarisations internes aux sociétés. Dans les dynamiques des conflits armés qui perdurent au Rwanda, en Somalie, au Kosovo, il y a toute une dynamique et une logique des intérêts économiques autour des ressources naturelles. Le meilleur exemple est donné par la Sierra Leone et le Liberia, avec les formidables trafics de diamants pendant la guerre civile. Au Congo aussi, il y a des diamants, de l'or et on assiste à une complicité entre les entreprises privées, les réseaux illicites et les responsables publics. Souvent cette complicité fait que la réalité souterraine est très complexe. S'il fallait faire une analyse détaillée des causes et des dynamiques des conflits, il faudrait des mois d'études.

Par ailleurs, on ne peut pas nier que le facteur de la pauvreté

joue un grand rôle. Le souci de survivre est bien réel. On fait n'importe quoi pour survivre et c'est logique. En Afrique, par exemple, la solidarité de la famille élargie avant était tellement forte que tout le monde était encadré. Avec la pauvreté, cette solidarité est finie ou affaiblie, c'est chacun pour soi. Avec cette logique du chacun pour soi, chacun se sent menacé et cela affaiblit le concept même de la solidarité. Il y a donc tout un ensemble de phénomènes et de facteurs qui agissent ensemble et ne peuvent pas être isolés.

Que voit-on au Rwanda, par exemple ? Ce sont les Tutsis et les Hutus qui s'entretuent mais la réalité est beaucoup plus complexe. Si l'on dit aux Rwandais que l'on va diviser le Rwanda en deux, que les Tutsis seront transplantés à un endroit, les Hutus à un autre. Les Rwandais eux-mêmes vont dire : « sous quels critères allez-vous nous diviser ? On parle la même langue. Donnez-nous les critères objectifs ou positifs que vous allez utiliser pour nous séparer. » Là, c'est un premier blocage. De loin, vous voyez deux populations qui s'entretuent, ce ne sont plus des Rwandais. Ils sont Rwandais pour nous, mais dans la réalité du pays, ce sont des Tutsis et des Hutus.

Prenons un exemple de prévention des conflits : en Côte d'Ivoire, en 1999, il y a eu un coup d'État parce que soi-disant, il s'agissait d'éviter l'éclatement d'une guerre civile. Le coup d'État a eu lieu et il y a eu un pas, un progrès vers les élections. C'est tout un processus. Dans la logique de la prévention des conflits, un mécanisme existe à l'intérieur de la Côte d'Ivoire pour faire en sorte que la guerre civile n'éclate pas. Il faut renforcer ces mécanismes qui essaient de valoriser le dialogue. Les Ivoiriens tentent d'organiser des élections dans le Nord où ce n'était pas possible. Or, dans une semaine, il y aura des élections dans le Nord, précisément pour essayer de trouver un compromis et faire en sorte qu'une guerre civile n'éclate pas.

Général Jean Cot (Forpronu)

Si la guerre avait éclaté en Côte d'Ivoire et si cette guerre civile était arrivée à un stade insupportable, en particulier au point de vue du respect des droits de l'homme, je ne vois pas d'autre manière que d'y aller militairement, si d'autres que les Ivoiriens veulent s'occuper de cette guerre. Pour y aller militai-

rement dans un cas de figure comme celui-là, ce n'est pas dans les trois mois qu'il faut y aller, c'est dans les trois jours. On retombe sur la proposition, à laquelle je tiens, d'une force internationale immédiatement disponible et que l'on pourrait engager dans un cas de figure de ce genre. C'est exactement ce qu'il aurait fallu faire en Sierra Leone quand on coupait des bras plus ou moins longs...

Passer de la situation de victime
à celle d'acteur

Acheikh Ibn-Oumar,
ancien ministre des Affaires étrangères
et ancien représentant du Tchad à l'ONU

Dans le débat autour du droit et devoir d'ingérence, il y a des absents de taille : les principaux concernés. Acteurs reconnus au temps du mouvement de libération nationale, les voilà rabaissés au rang peu enviable de simples victimes à assister. C'est le résultat d'un long processus politique de dépossession ; comment ces populations peuvent-elles réémerger en tant qu'actrices et quel rôle le mouvement citoyen peut-il jouer dans cette perspective ?

Quand on prononce le mot humanitaire, chacun revoit ces images insoutenables de longues files de femmes et d'enfants en haillons, décharnés, les yeux envahis par les mouches, errant dans la forêt africaine ou groupés sous le soleil implacable du désert, tendant des bols en plastique. Ces gens à l'évidence ont perdu tous leurs biens, sans doute leur famille, leur travail aussi, mais ils ont surtout perdu leur humanité, en ce sens qu'ils sont totalement dépossédés de leur propre destin ; rien dans leur existence ne dépend de leur volonté, même pas l'eau qu'ils boivent.

Cette dépossession est en fait un processus historique progressif dont le développement se confond avec celui de l'État africain : c'est l'effondrement brutal de l'État, et pourtant souvent prévisible (et même, dans certains cas, prévu par quelques analystes) qui est la cause directe de ces désastres humains. C'est pourquoi il est nécessaire d'examiner d'un peu plus près cet État africain.

Histoire de l'État en Afrique

Alors que dans d'autres régions du monde, l'État ou la Nation existaient de façon plus ou moins accomplie avant l'arrivée de la colonisation européenne, l'État en Afrique noire est un produit direct de la colonisation. Il n'y avait pas que des communautés villageoises « acéphales », il y avait aussi des royaumes et des empires qui couvraient parfois l'équivalent de plusieurs pays indépendants actuels et étaient assez bien organisés. L'Administration coloniale n'en a pas tenu compte et le découpage territorial s'est fait de façon totalement arbitraire, mettant ensemble dans des structures artificielles des peuples très différents, aux orientations parfois antagoniques ou dépeçant des grands empires assez cohérents et écartelant des populations semblables entre plusieurs pays.

Pour illustrer rapidement la brutalité théâtrale de la rencontre entre le Blanc et l'Indigène, qui est le point de départ de l'État africain moderne, les traités signés entre les chefs des corps expéditionnaires français et les rois locaux sont très frappants.

Voici un extrait du traité du 19 février 1842 entre le roi Peter de Grand Bassam (actuelle Côte d'Ivoire) et les officiers représentant la France :

«Le roi Peter et les chefs Quachi et Wouaka, considérant qu'il est de leur intérêt d'ouvrir des relations commerciales avec un peuple riche et bon, et de se ranger sous la souveraineté de son puissant monarque, établissent devant témoins soussignés les articles du traité suivant, souscrit entre M. de Kerhallet, commandant la canonnière l'Alouette, agissant au nom de M.E. Bouet commandant la station des côtes occidentales (africaines) et par suite au nom de S.M. Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français, leur souverain,

Article 1^{er} : La souveraineté pleine et entière du pays et de la rivière de Grand Bassam est concédée au roi des Français.. Aucune autre nation ne pourra s'y établir en raison même de la souveraineté concédée au roi des Français..

Article 3 : En échange de ces concessions, il sera accordé au Roi et à son peuple, protection des bâtiments de guerre français. En outre, il sera payé au roi (de Grand Bassam) lors de la ratification du traité :

- 10 pièces d'étoffes assorties,
- 5 barils de poudre de 25 livres,

- 10 fusils à un coup,
- 1 baril d'eau-de-vie,
- 5 chapeaux blancs,
- 1 parasol,
- 2 glaces,
- 1 orgue de barbarie.

Les chefs Quachi et Wouaka auront la moitié des cadeaux accordés au roi Peter..

Articles 4 : Le roi et la population sous ses ordres s'engagent donc à se conduire avec bonne foi à l'égard des Français ; alors un présent annuel facultatif sera fait au roi par le gouvernement (français) ou par les traitants à titre de récompense..

Article 7 : Le présent traité aura son cours dès aujourd'hui même, quant à la souveraineté stipulée, sinon les signataires exposeront leur pays à toutes les rigueurs de la guerre que leur feraient les bâtiments de guerre français dans ce cas. »

Extrait de « Le partage de l'Afrique noire » par Henri Brunschwig, Éditions Flammarion, 1971.

L'auteur des aventures de Tintin n'aurait pas trouvé mieux !

On aurait tort de sourire, car des documents de ce type constituent l'acte de naissance de nos différents États, mais mieux ou plutôt pire, la réalité actuelle n'en est pas différente dans son essence.

Que vous soyez une multinationale, un État puissant ou un simple particulier à la recherche d'une affaire « juteuse », il vous suffit d'offrir quelques cadeaux aux tenants du pouvoir local, par ailleurs indépendant et souverain et dont les représentants siègent aux Nations unies, pour disposer à votre guise de pans entiers du patrimoine naturel et humain de tel ou tel pays. Les exemples des avantages exorbitants obtenus par les compagnies multinationales pétrolières ou diamantifères en échange d'un appartement à Paris pour tel ministre ou un virement sur le compte personnel de tel président sont connus et commentent à défrayer les chroniques.

On a vu même dans les années 80, les présidents du Soudan, de la Mauritanie (et dit-on aussi ceux du Zaïre, du Mali, etc.) accepter que des déchets nucléaires radioactifs de plus en plus difficiles à stocker dans les pays développés, soient clandestinement enfouis dans le sous-sol de leurs pays, compromettant ainsi l'environnement et la santé de leurs citoyens pour les millénaires à venir, en échange de quelques millions de dollars. Le

scandale a éclaté quand une opération similaire tentée au Bénin a avorté du fait des campagnes de presse.

Dans le même temps, le continent africain détient le record mondial du nombre de réfugiés et de victimes de cette terrible maladie qu'est le sida.

Une situation encore très glissante aujourd'hui

Malgré le vent de la démocratisation qui a amené partout une certaine liberté de presse la multiplication (parfois ridicule) du nombre de partis politiques, en réalité, sur la cinquantaine de membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), cinq pays seulement ont connu un changement d'équipe au pouvoir, sans aucune violence et dans un certain respect des règles électorales. Ce sont – ils méritent d'être cités – l'Afrique du Sud évidemment, le Bénin, le Sénégal, le Botswana, auquel il faut ajouter aussi le Mali, bien qu'il y ait eu au départ du processus démocratique un soulèvement de rue suivi d'un coup d'État qui, pour une fois, a en quelque sorte bien tourné.

Si certains pays paraissent plus fragiles que d'autres, du fait de l'acuité des problèmes ethniques, économiques ou écologiques, même les États les plus stables et les plus prospères sont susceptibles de basculer dans le chaos. La situation extrêmement glissante qui est en train de se développer actuellement en Côte d'Ivoire qui était tout récemment encore considérée comme un havre de prospérité, de stabilité et d'harmonie intercommunautaire en est une preuve éloquente..

Le problème de fond remonte au début de la pénétration coloniale qui a donné naissance à des pouvoirs politiques prédateurs, dont les fondements, les calculs d'intérêt et les méthodes de gestion ont une puissance inouïe de fragmenta-

tion de la société, couplée avec une incapacité, je dirais congénitale, à contenir durablement les crises inévitables ainsi produites.

Les sujets du roi Peter de Grand Bassam ne pouvaient que s'émerveiller devant les cadeaux jusque-là inconnus, généreusement offerts par le roi d'un peuple « riche et bon », en contrepartie de leur acceptation de la protection non moins généreuse des bâtiments de guerre français ; mais leurs descendants actuels ne sont pas mieux lotis.

Si, sur le plan institutionnel, les anciennes colonies ont connu une certaine évolution progressive pour devenir des États parés des attributs formels de la souveraineté : une administration, un parlement, une économie moderne, des forces armées, etc., cela n'a profité en réalité qu'à la petite minorité de l'élite urbaine éduquée à l'occidentale.

Le sort du cultivateur, de l'éleveur, du pêcheur, bref, cette masse rurale qui, dans beaucoup de ces pays, représente plus de 90 % de la population n'a pratiquement pas changé : exclu de l'instruction, du système sanitaire, du progrès technologique, de la vie politique nationale, le paysan africain est un réfugié permanent, même dans son terroir et ce, tant du point de vue des conditions d'existence (beaucoup aimeraient avoir une ration de vivres par jour comme dans les camps de secours d'urgence), que de celui de la sécurité.

Le système de corruption généralisée (où tout s'achète, depuis les actes de naissance jusqu'aux carnets qui donnent accès à la distribution des vivres en cas de famine), la brutalité des forces de sécurité, l'absence de tout droit, les caprices mortels de la nature, etc., amènent la population à développer des stratégies de survie telles que le repli exclusif sur le groupe ethnique ou confessionnel, l'exploitation inconsidérée de l'environnement (en Afrique sahélienne, par exemple, ce sont souvent les pauvres et non pas les grandes compagnies qui détruisent la faune et la flore). Le refuge dans ces schémas de survie est compréhensible certes, mais cela comporte des effets écologiques, économiques, sociaux et politiques ravageurs qui ne font qu'aggraver la situation.

Ce télescopage mortel entre la voracité et la médiocrité des élites dirigeantes, le dénuement et l'arriération des masses, l'obscurantisme des directions traditionnelles (chefs et marabouts), la faiblesse du tissu administratif et économique, d'une

part, et la logique implacable des compagnies multinationales, les rivalités entre les puissances internationales, la dissémination des armes modernes, d'autre part, font que la moindre étincelle peut provoquer l'explosion de tout l'édifice social et étatique comme un château de cartes.

Partie d'une contestation électorale au sein de l'élite politique, d'un conflit foncier entre des familles voisines ou d'une rivalité entre des investisseurs étrangers pour tel ou tel marché, la guerre éclate avec son cortège de réfugiés, de famine et d'horreurs de toutes sortes. Alors, les télévisions européennes affluent sur les lieux, les hommes politiques occidentaux essaient de calmer leurs opinions dont la digestion est perturbée par les images insoutenables du Journal télévisé de 20 heures, en expliquant que « dans ces pays-là, vous comprenez, les choses ne se passent pas comme chez nous, mais les grands pays enverront de l'aide humanitaire d'urgence », on parle déjà d'un projet de résolution du Conseil de Sécurité, etc.

Les populations, victimes ou actrices de leur propre histoire ?

Pendant ses fragiles repères, la victime se trouve démunie de tout : les familles éclatent, la sépulture des ancêtres n'est plus entretenue selon les impératifs millénaires de la tradition, le sentiment d'impuissance déjà bien implanté par l'arrogance des dirigeants et par les forces occultes se généralise et envahit tout son être. Comme il est dit dans « Le Livre des Morts » des anciens Égyptiens : « Tous les lions sortent de leur antre et chaque bête qui rampe est prête à mordre. »

Si, dans le cas d'urgence humanitaire, les victimes n'ont aucune prise sur leur propre destin et s'en remettent entièrement à la générosité de ceux qui veulent bien les secourir, cette situation n'est que le point culminant d'un long et systématique processus de dépossession qui a commencé avec la pénétration coloniale et n'a fait que s'aggraver sous les régimes dits indépendants.

C'est pour cela que, si le point de départ de mon propos semble être celui de l'absence des victimes dans le processus humanitaire, le problème que je voudrais poser est plus large ; c'est celui de la marginalisation historique de la masse rurale

africaine que les situations d'urgence ne font que révéler.

Pourtant, il fut une époque assez proche où les peuples des anciennes colonies étaient les acteurs importants de la scène internationale. La montée du tiers-mondisme à partir des années 54/55 (conférence des pays non alignés à Bandoeng), avait donné naissance à ce qu'on appelait le Mouvement de libération national en tant qu'affirmation des aspirations des masses colonisées à prendre en main leur destin.

Non seulement le colonisé émergeait comme un acteur décisif, un *deus ex machina* dans le concert de l'humanité (voir la célèbre préface de Sartre au livre de Frantz Fanon : « Les damnés de la terre »), mais à l'apogée de l'idéologie tiers-mondiste, dans les années 60/70, beaucoup d'intellectuels et de militants marxistes du monde développé voyaient dans le soulèvement des peuples colonisés, la véritable révolution prolétarienne annoncée par les pères fondateurs qui, en mettant fin à la domination impérialiste, libérerait du même coup la classe ouvrière des pays capitalistes du Nord de la planète

Cet engouement pour la figure rédemptrice du combattant anti-impérialiste avait même gagné les milieux chrétiens humanistes qui y retrouvaient la symbolique évangélique avec le capital international dans le rôle des marchands du temple, les masses exploitées du tiers-monde dans le rôle du pauvre et le guérillero dans celui du Christ se sacrifiant sur la croix pour sauver les hommes.

Hélas, la superproduction théâtrale tourna au court métrage de mauvais goût !

Les dérives cannibalistiques de certains mouvements et les errements obtus des régimes issus des luttes de libération ont fini par enterrer définitivement cette idéologie.

Une fois le brouillard de l'euphorie libératrice dissipé, on découvre la réalité des organisations révolutionnaires, à savoir des instruments implacables de conquête du pouvoir par des minorités européanisées, souvent issues des universités ou des académies militaires occidentales, où le « peuple » ne servait que de chair à canon et de justificatif idéologique.

Ces mouvements n'avaient jamais fonctionné de façon démocratique sur le plan interne et n'ont jamais développé une véritable réflexion théorique qui parte des réalités internes et des situations de base de nos sociétés pour la construction d'une véritable société civile nationale ; la récitation des slo-

gans marxisants et la volonté de transformer la société par le haut en tant qu'avant-garde éclairée, voilà la réalité de leur doctrine politique.

Une fois parvenues au pouvoir, ces avant-gardes anti-impérialistes ont tôt fait de s'insérer dans le jeu international naguère voué aux gémonies, en s'efforçant de tirer un profit maximal des rivalités entre les grandes puissances qui ne demandent pas mieux, et des ressources naturelles des pays sous leur contrôle, arrivant parfois même à battre les maîtres impérialistes à leur propre jeu. Cela donne un relief particulier à ce propos de Claude Lévi-Strauss : « Le marxisme est une ruse de l'histoire pour occidentaliser le tiers-monde. »

Le piège des spécificités culturelles

Beaucoup a été dit et écrit sur cette apparente impossibilité de la greffe démocratique à prendre sur les sociétés africaines et aussi sur certains pays d'Asie. Je ne veux pas aborder le débat sur la spécificité culturelle qui rendrait certaines sociétés naturellement imperméables à des valeurs qualifiées d'occidentales ou sur la théorie du « complot » des puissants de ce monde qui tiendraient délibérément ces pays dans l'arriération économique et la dictature afin d'avoir les mains libres pour en piller les richesses, ou encore sur la théorie historiciste qui tend à dire que comme l'Europe, il y a quelques siècles, ces nations doivent payer leur lot de guerres et de déchirements avant d'évoluer progressivement vers la prospérité et la démocratie.

Pour nous, militants africains, la question se pose autrement, comme l'a dit Fanon : « chaque génération doit, à travers une certaine opacité, découvrir sa mission : la remplir ou la trahir ». Notre mission est de briser le désarroi idéologique et même moral produit par ces déchirements absurdes et étudier les moyens d'aider nos sociétés à assumer leur destin et définir leur parcours. Aider nos sociétés ne signifie pas les enfermer dans de soi-disant spécificités culturelles.

Concernant les droits de l'homme, on oppose parfois le fait de la spécificité culturelle de certaines civilisations et le problème d'adaptation. C'est peut être un vaste débat philosophique, mais il faut relativiser. J'ai représenté mon pays aux Nations unies où l'on vote des centaines et des centaines de

résolutions par an. Un pays tel que le Tchad qui n'a pas de frontière maritime, vote des résolutions sur le droit de la mer. On a un seul avion pour notre compagnie aérienne (et encore, à hélice !) et si l'on parle du droit de l'espace, on vote. On ne dit pas : « Cela ne nous concerne pas, nous avons d'autres spécificités ». Curieusement, on oppose cette objection de la « spécificité culturelle » seulement lorsqu'il s'agit des droits de l'homme, alors qu'il y a bien d'autres éléments administratifs ou juridiques qui posent objectivement de sérieux des problèmes d'adaptation, mais personne n'en parle. Sur ce sujet, les États sont pris la main dans le sac !

La question importante est que, s'il n'y pas des droits de l'homme indiens ou belges, les valeurs universelles ne peuvent être consommées comme du café instantané. Chaque société, en partant de ses ressorts propres, doit ingérer ces valeurs, se les réapproprier et les reformuler dans la perspective d'une construction socio-politique viable et maîtrisée, allant du bas vers le haut et non pas l'inverse. La tâche paraît difficile mais elle n'est pas impossible.

Mieux, pour un observateur attentif, il apparaît que si effectivement beaucoup de ressorts internes qui faisaient fonctionner les communautés locales africaines ont été brisés par la triple conjonction de la colonisation, des pouvoirs politiques nationaux et des effets de la mondialisation, à tel point que nous avons affaire à des sociétés infirmes et traumatisées, il n'en reste pas moins que certains mécanismes, certaines structures propres sont demeurés opérationnels. Ainsi, par exemple, en 1980-1982, pendant la guerre civile au Tchad, on a découvert que les associations féminines de tontines ont continué à fonctionner par le jeu des cotisations et des prêts, alors que les membres étaient dispersés, sur plusieurs camps de réfugiés, parfois sur plusieurs pays.

Les appareils étatiques qui sont censés non seulement être les plus solides mais qui devaient avoir un rôle « structurant » sur le reste, sont les premières à voler en éclats et on découvre sous les décombres, des structures ethniques, familiales, commerciales, religieuses, arbitrales et récréatives, traditionnelles de par leur origine mais en fait très modernes de par leur capacité à apporter des solutions actuelles aux problèmes de leurs membres.

Une construction politique patiente et modeste qui commen-

cerait par repérer attentivement ces structures et mécanismes produits par la dynamique propre des populations et renforcerait leurs capacités initiales sans exclure une certaine dose de volontarisme critique, pourrait déboucher sur une vie démocratique nationale saine et autocentrée où les masses seraient enfin les maîtres de leur propre destin

L'action humanitaire, même dans des situations d'urgence, peut jouer un rôle important dans cette perspective, parce que souvent la lutte entre les logiques autoritaristes et infantilisantes, d'un côté, et les logiques d'autodétermination, de l'autre, se déroule dans les camps de réfugiés comme partout ailleurs.

Mais les associations démocratiques et le mouvement citoyen peuvent jouer un rôle plus grand en s'efforçant de développer une solidarité agissante avec les forces encore diffuses et fragiles qui sont l'avenir démocratique du Continent africain. Cet exercice nouveau ne sera pas facile car, traumatisé par plus d'un siècle de « vivisection », le corps social africain a développé des techniques de camouflage vis-à-vis d'un adversaire superpuissant aux mille visages.

En conclusion, j'aimerais partager avec vous cette réflexion :

La rencontre entre l'Occident et les peuples du Sud au XIX^e siècle aurait pu être une bonne occasion pour construire une solidarité humaine, y compris sur le plan économique : la révolution industrielle avait déjà créé des relations commerciales mondiales. Cette opportunité historique a été gâchée ; et ce n'est pas un procès moral que je fais ici.

Aujourd'hui, nous avons une seconde opportunité historique : la mondialisation, la révolution informatique, l'érosion de l'arrogance étatique au vu de l'ampleur des problèmes climatiques, démographiques, sanitaires, scientifiques, l'émergence d'une opinion publique mondiale, les échecs nombreux des organisations internationales, l'inadéquation du droit international classique illustrée par le débat sur l'ingérence, etc.

Tous ces facteurs doivent être capitalisés pour que le mouvement citoyen devienne un levier important pour la construction d'une humanité plus équilibrée, plus saine et plus pacifique car plus solidaire. Il faut sortir des cadres traditionnels d'action humanitaire et de solidarité, à l'exemple du mouvement écologique, il faut avoir l'audace d'investir tous les champs d'action

et de réflexion : on admet qu'il y ait de l'humanitaire non gouvernemental, du développement non gouvernemental, pour-quoi, pas demain, des relations politiques non gouvernementales, une production de droit non gouvernementale et une diplomatie non gouvernementale ?

Le rôle de l'OUA, et l'intangibilité des frontières

Marc Ferro, historien

Nous avons vécu pendant plusieurs siècles avec cette idée qu'il y avait des degrés dans l'histoire du progrès de la construction des communautés. Dans notre mémoire mentale, nous avons toujours classé ces instances suivant un ordre croissant : les familles, les tribus, les communautés, les États. On jugeait du degré de civilisation et de modernité «au stade atteint par certaines communautés». Autrement dit, ce jugement donnait le droit d'entrer dans l'histoire.

À partir du moment où les colonisateurs ont conquis l'Afrique, ils ont construit des États artificiels avec des frontières artificielles, avec des communautés qui n'étaient pas installées là où les frontières ont été définies. C'est le résultat des accords du traité de Berlin et d'autres. On a plaqué sur des réalités sociales existantes qui avaient une identité vraie, des constructions étatiques artificielles au service des intérêts des occupants.

À l'époque de la mise en place de l'OUA, les États africains qui venaient de recevoir leur indépendance s'imaginaient, comme bien d'autres, qu'une ère de prospérité allait surgir et que les problèmes de frontières allaient disparaître dans l'euphorie de la victoire économique. Hélas, cela ne c'est pas passé comme cela ! La mondialisation a court-circuité les espérances que les nouveaux États pouvaient avoir.

En Afrique du Nord, juste avant la guerre d'Algérie, dans les années 50-60, un certain nombre de mes collègues arabes jugeaient que l'État était certainement la forme que l'Europe jugeait la plus moderne et la plus compétente pour diriger les sociétés mais qu'il y en avait d'autres d'une valeur aussi grande. Par exemple, dans le Sud Algérien, les tribus ont permis

aux régions du Sud de garder leur identité maghrébine face à la colonisation française. «Vous voyez, me disaient-ils, la tribu a une valeur permanente pour conserver une identité qui est plus forte que les États, puisqu'elle a survécu aux Byzantins, aux conquêtes des Turcs et maintenant aux Français et c'est d'elle que partent les mouvements nationaux». Il existe donc des structures qui ont une légitimité, une identité et une réalité profonde. Il faut les aider à survivre.

Nous avons un schéma mental du progrès de l'humanité qui n'est pas seulement technique mais aussi politique. Cela peut aller très loin puisque Acheikh Ibn-Oumar vient de parler même d'une diplomatie entre ces formes «étatales» – je dis étatales parce que ce ne sont pas des États – qui peuvent évidemment aider ces populations à se régénérer d'une autre manière que le seul héritage de la colonisation.

Acheikh Ibn-Oumar (ancien ministre tchadien)

Quand on a décidé de l'intangibilité des frontières en Afrique, c'était une décision conjoncturelle. Il fallait empêcher que des pays aient des prétentions sur d'autres. À l'époque, cela faisait allusion à des cas bien précis. Le Maroc avait des prétentions non seulement sur le Sahara qui, à l'époque, était encore sous domination espagnole mais surtout – et souvent, on l'oublie – sur la Mauritanie. Le Maroc a mis des années à reconnaître la souveraineté de la Mauritanie. Il y avait aussi une hégémonie de l'Égypte sur le Soudan. Pour la petite histoire, le Maroc s'est abstenu sur le vote de cette clause du respect des frontières héritées de la colonisation. Maintenant, avec ce qui se passe au Sahara, on comprend. Bien que ce soit une clause qui pouvait faire rire, si le Maroc l'avait acceptée, le conflit du Sahara dont on connaît le coût humain, n'aurait pas éclaté.

Il y avait donc nombre de situations de ce genre. Pour éviter qu'après la colonisation chaque pays se dise : «Moi, je suis héritier d'un empire qui s'étendait de là à là et je veux récupérer tout cela», il fallait mettre un garde-fou en disant : «Il faut respecter les frontières telles qu'elles sont, même si elles sont mauvaises.» Tout le monde était d'accord pour dire qu'elles étaient mauvaises. La solution était raisonnable, il fallait seulement ne pas s'y accrocher, ne pas essayer de se dévorer les uns les autres, mais dépasser ces frontières par de grands

regroupements.

L'OUA s'est créée sur ce malentendu. Quand des pays africains sont devenus indépendants en 1960, tout le monde a fait le constat que nos frontières étaient artificielles, que nos États n'étaient pas viables, que l'on a mis des ethnies qui n'avaient rien à voir ensemble, que l'on a divisé une même ethnie sur plusieurs États, etc. Cela était devenu un fait accompli, impossible à remettre en cause. On a voulu dépasser ces incohérences par le haut, en établissant une unité africaine. À l'époque, le président Nkrumah du Ghana et Nasser de l'Égypte ont prôné la mise en place des États-Unis d'Afrique. Jusqu'à présent, c'était l'objectif de l'OUA. D'autres chefs d'État africains – en général il s'agissait de petits commis de l'administration coloniale qui avaient pris la place du maître – avaient à peine joui de nouveaux privilèges qu'on leur demandait de les céder à une instance supérieure. Cela était difficile à gérer.

Cette ambiguïté entre l'affirmation de l'unité africaine et la défense des prérogatives de chaque État date de cette époque. Il perdure un décalage presque schizophrénique entre les discours des dirigeants africains sur l'unité et leurs pratiques de division entre les États et même au sein des États.

Sous la pression de l'opinion africaine des États dominants, l'OUA a joué malgré tout un rôle quelque peu positif. Dans les anciennes colonies portugaises contre l'apartheid, un certain nombre de pays africains s'étaient déclarés « pays de la ligne du front ». Voisins de l'Afrique du Sud, ils se faisaient un devoir d'accueillir les combattants de l'ANC. Certains pays ont payé très cher cette solidarité. On suppose que le président Samora Machel du Mozambique, mort dans un accident d'avion, a été victime d'un attentat préparé par les services secrets racistes sud-africains de l'époque, parce que son pays servait de base à

l'ANC.

Actuellement, une nouvelle approche des pays riches consiste à sous-traiter certaines interventions humanitaires ou des éléments de conflits par des opérations dites régionales, dont l'OUA. Un projet sponsorisé par la France et les États-Unis consiste à mettre en place des forces d'intervention africaines sous l'emprise de l'État mais encadrées et équipées par la France, les États-Unis, ou d'autres. Tout cela est à l'état embryonnaire.

Dans la plupart des pays développés, il est en effet de plus en plus difficile de convaincre l'opinion publique que des soldats belges ou américains doivent aller mourir au Zaïre ou ailleurs, alors que les pays africains sont indépendants depuis 40 ans. Même pour les interventions en Europe, seule l'option « zéro mort » est acceptée. Les Nations Unies et les pays nantis donnent donc des moyens à l'OUA pour que les résolutions des Nations unies soient mises en œuvre par des forces ou des mécanismes locaux. Les premières expériences n'ont pas très bien marché au Liberia et en Sierra Leone, où le Comog est une force africaine dirigée par le Nigeria.

Il faut revenir sur la question des ethnies. Il est sûr que les ethnies existent en Afrique. C'est une réalité qui n'est pas toujours négative et les conflits ethniques ont toujours existé, de même que les rivalités internationales ont toujours existé depuis la pénétration coloniale. La fameuse histoire de Fachoda entre les Français et les Anglais a développé toute une rivalité qui dure jusqu'à maintenant. Mais ce « complexe de Fachoda » n'explique pas tout.

Dans ma région d'origine, à chaque saison, des heurts entre les nomades ont lieu parce que tout le monde a puisé dans le même puits, et qu'avec la sécheresse il n'y a pas de place pour tout le monde. Traditionnellement, ce sont des bagarres qui se font avec des armes blanches et qui s'arrêtent après trois, quatre morts et quelques blessés.

Maintenant, la conjonction de cette réalité ethnique avec les intérêts de compagnies pétrolières ou diamantaires, les pouvoirs d'États et les rivalités internationales fait que les problèmes prennent des dimensions catastrophiques avec l'utilisation d'armes de destruction massive. Dans cette nouveauté, chacun a ses responsabilités.

De l'humanitaire au politique : l'exemple des mines antipersonnel

Philippe Chabase, codirecteur de Handicap international

Une question demeure : les organismes humanitaires peuvent-ils ou doivent-ils susciter une réaction politique pour répondre aux maux qu'ils tentent de soulager ?

La lutte contre des mines antipersonnel est le thème qui a répondu d'une certaine façon à cette question, avec l'irruption des ONG, des médias et de l'opinion publique dans les enceintes des négociations internationales jusque-là réservées aux États. Ce sont, au départ, des associations humanitaires qui se sont saisi d'un sujet auquel elles étaient confrontées en permanence et qui ont influé sur les décisions des États.

De cette expérience qui n'a que huit ans – ce qui, à l'échelle internationale, est une période très courte – on peut tirer un certain nombre d'enseignements plus généraux. On est parti au début des années 90 d'une situation où personne ne s'était encore penché sur ce problème, pour parvenir, en 2000, à un traité international d'interdiction signé par près des deux tiers des pays de la planète. Cet exemple ne peut et ne doit pas être considéré comme un modèle immédiatement transposable à d'autres problématiques, mais l'on peut s'en servir comme exemple schématique dans trois domaines :

- le rôle des ONG et de l'opinion publique dans l'univers des relations internationales ;
- le rôle des États de petite et moyenne influence, comme catalyseurs et moteurs de décisions qui ne peuvent pas être prises par les grands États ;
- les limites du système des Nations unies en termes normatifs et juridiques, du fait que les structures des Nations unies sont liées par la règle du consensus.

Je vais donc aborder ces trois sujets séparément et je commencerai par une courte introduction pour présenter la situa-

tion : ce que sont les mines et quelles en sont les conséquences. Aujourd'hui, ce sujet est relativement bien connu, du moins dans l'opinion publique française. La seconde partie sera consacrée à l'histoire de cette mobilisation, aux résultats obtenus et par quels moyens. Enfin, je conclurai par le suivi qu'il reste à faire – car malgré certains résultats effectifs, l'action est loin d'être achevée – et les enseignements que l'on peut en tirer.

Que sont les mines antipersonnel et quels sont leurs effets ?

Très brièvement, une mine antipersonnel est une arme qui est posée pendant les conflits et qui a une spécificité très particulière : elle reste active et dangereuse après la fin du conflit. Une mine antipersonnel posée en cours de conflit par un militaire pour des raisons qui lui sont propres, ignore le cessez-le-feu et va rester active cinq, dix ou vingt ans après.

Deuxième spécificité : cette arme est déclenchée par sa victime. Longtemps après la fin des conflits, ce sont des femmes ou des enfants qui, dans leurs activités agricoles ou en se promenant dans un jardin, au détour d'un chemin, vont marcher sur une mine qui aura peut-être été posée par des générations antérieures.

Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce sujet il y a une dizaine d'années, c'est Jean-François Deniau [...] qui avait qualifié les mines antipersonnel « d'armes sans maître ». Dans l'arsenal militaire, il s'agit du seul armement qui ne réponde plus, une fois mis en place, à aucune volonté humaine.

Aujourd'hui, les mines antipersonnel font encore 2 000 victimes tous les mois. Plus de 80 pays sont touchés. Il faut être prudent avec les statistiques, mais on parle de 50 à 70 millions de mines antipersonnel dans le sol de ces 80 pays. On aboutit à une dramatique addition de l'horreur, avec de 600 000 à 800 000 victimes sur les 20 dernières années. Manifestement, les mines antipersonnel comptent parmi les armes qui ont fait le plus de victimes, même par rapport aux grandes armes. Un homme politique américain avait qualifié les mines « d'armes de destruction massive au ralenti ».

Au-delà des drames individuels liés à la présence des mines

antipersonnel, il faut également savoir qu'elles constituent un obstacle au retour des réfugiés et au développement économique, ce qui isole un certain nombre de régions et casse une dynamique de reconstruction économique dans un pays qui sort de conflit.

La campagne internationale d'interdiction des mines

De façon très schématique, la mobilisation des ONG et de l'opinion publique date de 1991-1992, avec les accords de Paris et le retour des réfugiés au Cambodge. Dans la trame historique contemporaine, c'est la première paix d'un conflit très long. Tout le monde savait – les ONG, les politiques, les militaires – qu'il y avait des mines antipersonnel au Cambodge. Elles se sont multipliées tout au long des 30 années de conflit, mais c'était un problème que l'on repoussait sans cesse en se disant : « on verra bien quand ce sera la paix ». Les associations humanitaires qui travaillaient avec les réfugiés cambodgiens et qui avaient une part de responsabilité dans l'accompagnement de ces populations quand ils réintégraient leur pays, ont découvert avec horreur que, même si tout le monde avait conscience de la présence des mines, personne n'avait anticipé l'ampleur du problème – quand je dis « personne », ce ne sont ni les politiques, ni les militaires – personne n'avait élaboré de stratégie pour régler cette situation qui était une conséquence directe du conflit.

J'ai intitulé mon exposé « De l'humanitaire au politique » car les associations humanitaires se sont retrouvées d'emblée dans le champ du politico-militaire. Il a bien fallu essayer de comprendre quel était le problème, évaluer son ampleur et imaginer des solutions, à la fois techniques et politiques, pour régler ce problème. À partir de cette prise de conscience, un certain nombre d'associations se sont regroupées. La spécificité et l'un des premiers enseignements de cette mobilisation de l'opinion publique et des ONG est que, bien qu'ayant des champs d'activité très différents, ces groupes se sont retrouvés sur un thème unique. On a retrouvé dans cette coalition d'ONG des associations humanitaires, des associations de développement ou de défense des droits de l'homme qui travaillaient sur des problématiques de désarmement, de développement et d'envi-

ronnement.

Ce réseau qui s'est constitué progressivement s'appelle la « Campagne internationale pour interdire les mines » (ICBL en anglais). Partie de six associations en 1992, cette coalition constitue aujourd'hui un réseau de 1 400 associations aux quatre coins de la planète et a obtenu le Prix Nobel de la Paix en 1997. L'activité de ce réseau consiste à capitaliser l'expertise dans ce domaine, à la fois à travers des actions de terrain – l'humanitaire classique – mais aussi en faisant un travail de recherche, de publication, aussi bien technique, politique que géostratégique sur tout ce qui touche au problème des mines. Nous nous sommes positionnés en référence par rapport aux

instances qui étaient censées s'occuper de ce problème. Ce réseau d'ONG s'est introduit dans le milieu diplomatique international. Sur le plan national, il a mobilisé les médias et les opinions publiques en organisant des manifestations de sensibilisation.

On connaît les modes de sensibilisation tels qu'ils sont utilisés dans nos pays européens ou en Amérique du Nord. Au cours de cette campagne de mobilisation, les actions menées dans un certain nombre de pays où l'expression du combat pour les droits de l'homme n'est pas une évidence ont eu un impact et des répercussions très importants. Une manifestation de rue à Kaboul, à Phnom Penh, ou la signature par 100 000 personnes d'une pétition dans un pays comme le Mozambique, au-delà de la question des mines, représentent de véritables écoles de mobilisation et d'identité citoyenne.

Mobilisation pour un traité international

Nous avons peu à peu découvert le droit international existant avant 1992. Il existait en effet une convention internationale « sur les armes inhumaines causant des maux superflus ou des dommages excessifs ». Le titre complet est bien plus long et montre que l'on n'était pas parvenu à définir exactement ce dont il s'agissait ; néanmoins cette convention existait bel et bien. Notre premier travail a été d'en comprendre le cadre diplomatique et de se dire qu'une convention existait et qu'il fallait faire en sorte qu'elle soit renforcée. ➤

La France a été à l'origine d'une première initiative : en

1993, elle a demandé la réunion d'une conférence pour modifier cette convention. Un travail diplomatique a ensuite été mené de 1993 à 1996. Les ONG, absentes de l'arène diplomatique à cette époque, étaient cependant aux portes des salles de conférences. Cette introduction des ONG, bien que périphérique aux négociations, a abouti à l'échec de ces négociations de révision de la convention.

En quoi cet échec s'est-il finalement avéré positif ? Parce que cette renégociation d'une convention existante se déroulait dans le cadre de la logique de désarmement des Nations unies, une logique qui requiert le consensus. À partir du moment où l'on savait qu'un certain nombre de pays sur la planète ne voulaient pas entendre parler d'interdiction, le plus petit dénominateur commun est devenu inacceptable. Pour stigmatiser cette dynamique vers le plus petit dénominateur commun qui n'aurait rien changé à la réalité du drame des mines, il s'est trouvé satisfaisant de faire échouer cette négociation. Cela a été le point fondamental. Des initiatives politiques ont pu voir le jour dans plusieurs pays à partir de la prise de conscience par l'opinion publique, par les ONG et au niveau de certains États, que le consensus et la réglementation d'utilisation étaient impossibles en la matière et que l'interdiction totale représentait la seule solution envisageable.

Pour passer la barre diplomatique, ce second souffle ne pouvait venir que des États. En l'occurrence, il s'agit du Canada qui a fédéré autour de lui d'autres pays tels que la Norvège, la Belgique, l'Irlande et l'Autriche. Ces pays se sont rassemblés pour lancer une initiative afin de sortir de la logique consensuelle des Nations unies en se regroupant entre États vraiment désireux de faire bouger les choses et d'aboutir à l'interdiction totale des mines en fabriquant un traité. D'autres États motivés pouvaient les rejoindre par la suite.

En 1996, lors du lancement de l'initiative canadienne, ses promoteurs, aussi bien les Canadiens que les ONG, pensaient que s'ils incitaient au moins 25 ou 30 pays à signer ce traité, ils auraient déjà contribué à faire évoluer la situation. Un an après, en décembre 1997, le traité a été signé par 110 pays à Ottawa, au Canada.

Depuis ce jour, il existe donc un traité d'interdiction totale. Il ne s'agit pas d'une réglementation pleine d'exceptions mais bien d'une interdiction totale de la fabrication, de la vente et

de l'utilisation des mines antipersonnel, de destruction des stocks, d'obligation d'assistance aux victimes de mines et de déminage. C'est un traité sans lacune majeure qui a été signé par 139 pays et ratifié aujourd'hui par 110 d'entre eux. C'est dans l'histoire du droit international, le traité qui est entré en vigueur le plus rapidement. Cela, c'est la vision positive des choses.

Ce qui reste à faire

La version pessimiste montre les enjeux de l'avenir. Il y a deux enjeux principaux : universalisation et respect du traité. Toute la difficulté est de savoir ce qui relève de la responsabilité des États, des ONG, des médias ou de l'opinion publique pour poursuivre cette dynamique. Si ce traité a été signé par 139 pays, cela signifie qu'il ne l'a pas été par 51 autres États. Parmi les pays qui refusent de signer encore aujourd'hui figurent un certain nombre d'acteurs majeurs de la scène internationale, comme les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Égypte, le Pakistan ou l'Inde. Pour faire pression sur ces pays, il n'est désormais plus seulement question de mobiliser l'opinion publique. En effet, dans certains d'entre eux, la mobilisation de l'opinion publique est une activité certes indispensable, mais particulièrement dangereuse. Cependant, il existe d'autres moyens de faire pression sur ces pays.

En plus de la pression exercée par l'opinion publique, il est nécessaire de tenir compte de l'alliance existant entre les ONG et certains pays, même si elle est limitée puisque les États s'avèrent également soucieux de préserver leurs intérêts nationaux. Personne ne prétendrait par exemple que le Canada agit ainsi uniquement pour le bien-être du monde. Les Canadiens

ont fait l'analyse politique que cette alliance nouvelle, avec des forces issues de la société civile, donnait à leur pays une capacité d'influence internationale qu'il n'avait pas par d'autres moyens.

Le bilan dressé au bout de 8 ans peut sembler positif ; néanmoins, si personne ne respecte le traité et s'il devient, à l'image de nombreux traités internationaux, un simple chiffon de papier, cela affaiblira le rôle que peuvent jouer les ONG. L'un des enjeux principaux réside donc dans le respect du traité qui entre, là encore, dans une logique d'alliance entre des ONG et certains pays.

Parallèlement à la mise en place de systèmes d'échanges d'informations entre États signataires, les ONG manifestent une volonté de vigilance qui se traduit notamment par la publication d'un volumineux rapport annuel : l'Observatoire des mines. La Campagne internationale publie chaque année ce rapport qui dresse, pays par pays, l'état des lieux sur le respect ou le non respect du traité et sur les avancées en la matière. Il s'agit là d'un outil de monitoring et de surveillance qui se rapproche du rapport annuel d'Amnesty International : il n'affirme pas détenir la vérité, mais constitue un élément complémentaire aux outils dont peuvent disposer les États.

Les leçons de cette expérience

La première de ces leçons est de bien cadrer la spécificité de l'exemple des mines. Ce combat n'avait pas de visée générale mais une cible bien spécifique. Il ne concernait pas le désarmement dans son ensemble mais se limitait à une arme particulière.

La seconde leçon, c'est qu'un groupe d'associations bien

organisées pouvait effectivement, dans un domaine aussi sensible que le désarmement, faire contre-pouvoir à la force des États. Mais on doit rester dans une logique où il n'est pas question d'inverser les rôles. Les ONG n'ont jamais eu la volonté de fabriquer le droit international. Ce sont les États qui font le droit. Cette campagne est avant tout un appel aux États pour qu'ils soient plus nombreux à se rallier au traité et à prendre leurs responsabilités. En parlant d'un groupe de pression bien organisé, en l'occurrence constitué d'ONG et d'associations, il faut être prudent. C'est là un danger éventuel, car on peut très bien imaginer que des groupes de pression économiques ou mafieux développent petit à petit ces mêmes capacités de pression sur les États.

La troisième leçon, c'est la capacité d'un certain nombre d'États à prendre des initiatives en dehors de la règle générique du consensus. Ce travail en groupe pilote pourrait être considéré comme un retour à la genèse du droit international humanitaire. À la fin du ^{xx}e siècle, les premières constitutions de droit humanitaire étaient l'œuvre de quelques pays qui se regroupaient entre eux pour se mettre d'accord sur un thème et pour lancer une idée qui était ensuite ratifiée par d'autres.

L'avant-dernier point concerne la découverte de cette capacité à inventer une diplomatie publique. Il s'agit non pas de donner aux ONG une légitimité qui dépasse celle qu'elles ont en réalité, mais de les laisser s'exprimer, bien qu'elles ne puissent le faire au nom de l'opinion publique. Ce point demande une extrême prudence. Notre légitimité en tant qu'ONG repose essentiellement sur celle qui nous a été accordée par nos donateurs. Ce n'est que parce que les ONG sont à même de dialoguer avec des diplomates et de favoriser certaines prises de conscience que ces deux mondes doivent se fondre.

La transparence et le suivi peuvent aussi faire l'objet d'échanges entre diplomates et ONG, les diplomates étant habitués au secret et les ONG étant parfois trop attirées par le spectaculaire. Si chacun reste clairement à sa place, ce qui n'est pas toujours facile au quotidien, il est possible de faire un travail conjoint utile.

Enfin, il faut parler des enjeux du traité. Si celui-ci rentre effectivement dans la norme, comme cela semble être le cas aujourd'hui, il faut absolument qu'il soit respecté, faute de revenir loin en arrière. Il faut établir des outils de condamnation

des pays qui violeraient ouvertement le traité, sans quoi ce dernier serait totalement discrédité. Aujourd'hui, les États ont manifesté un certain nombre de volontés. Même si elle a longtemps traîné les pieds, la France est désormais engagée dans ce processus et il est fondamental que l'opinion publique française reste mobilisée si l'on veut que ce traité soit un succès.

En matière de communication, la mise en œuvre d'un traité est beaucoup moins spectaculaire que sa rédaction ou sa signature. Il est de plus en plus difficile de renouveler les accroches pour parler des mines. Cette mobilisation permanente est indispensable pour bousculer régulièrement le gouvernement français dans sa volonté d'universalisation, dans sa capacité à débloquer des budgets pour l'assistance aux victimes, dans son obligation de parler des mines à chaque fois qu'un officiel français, qu'il soit politique ou haut fonctionnaire, rencontre un de ses collègues américains, russes ou d'un autre État.

Pour illustrer ce propos, voici une petite anecdote. Au mois de septembre dernier, dans son discours d'accueil à la Commission nationale pour l'élimination des mines, le Premier ministre a fait deux fois référence aux manifestations de sensibilisation organisées par Handicap international sur le thème des pyramides de chaussures. C'est la preuve que la mobilisation politique, dans le domaine des relations internationales comme dans tous les autres domaines, ne peut exister que si elle est « électoralement indispensable ». Si personne ne montre visiblement que le sujet doit être mené jusqu'au bout, il n'y aura plus d'initiatives politiques.

Confrontation de l'humanitaire et du militaire

Quittons maintenant l'exemple des mines pour nous intéresser plus généralement à la cohabitation entre humanitaire et militaire.

Offrir des tentes, de l'eau et des soins médicaux aux réfugiés kosovars en Albanie, par exemple, c'était complètement la responsabilité des militaires parce qu'il s'agissait d'un fait de guerre.

À partir du moment où il y a une décision de bombardement, l'exode des populations était prévu et il fallait prévoir où ces

gens-là allaient arriver. Cela fait partie du plan de bataille, des différentes activités militaires que d'avoir à s'occuper de la conséquence de ce que l'on a fait en lançant des bombes. C'est là où il ne faut pas tout mélanger.

Nous, à Handicap international, avons refusé d'aller travailler dans les camps de réfugiés kosovars en Albanie parce que, pour nous, cela relevait de la responsabilité de l'OTAN de s'occuper de ces gens-là, parce que c'était prévisible et faisait partie des actes de guerre.

Dénoncer, faire de l'humanitaire dans des endroits où les États ne peuvent pas aller, où il y a des ambiguïtés ou des choses comme cela, c'est complètement différent.

Il faut manier avec beaucoup de prudence le terme humanitaire d'État. Institutionnellement, l'assistance aux camps de réfugiés kosovars en Albanie faisait partie de la guerre. Il est alors légitime que les militaires y soient, mais ce ne sont pas les mêmes terrains sur lesquels doivent être les ONG.

Il reste qu'une terrible ambiguïté demeure sur le terme humanitaire, aujourd'hui utilisé par tout le monde. Il faut admettre que le rôle des États, c'est de défendre un certain nombre d'intérêts parce qu'ils sont porteurs des intérêts de leurs populations en termes économiques, géostratégiques, culturels, etc. Les ONG, elles, défendent d'autres valeurs. Tout se joue en termes de groupes de pression, de contre-pouvoir. Chacun doit rester dans son domaine d'activité. Que les États soient néocolonialistes au sens où c'est leur mandat d'essayer de mieux faire vivre la population dont ils sont responsables et d'avoir un œil sur la balance du commerce extérieur, pourquoi pas ?

Notre rôle à nous, c'est d'essayer d'influencer pour qu'il y ait une prise en compte dans cette politique économique générale d'un certain nombre de valeurs. Les ONG, qu'elles soient humanitaires ou de développement, ne sont pas interventionnistes

et ne doivent pas plaquer un certain nombre de certitudes ou d'analyses néocolonialistes comme :
«Finalement, je pense que ces pauvres victimes ont besoin de cela.» Leur rôle est d'aller à la rencontre de l'autre, non pas pour lui apporter ce qu'on a envie de lui apporter, mais pour lui demander ce dont il a besoin.

Protection des populations civiles
dans les conflits armés.

Distinction entre diagnostic
humanitaire et décision politique

Préambule de Philippe Hasting (Médecins du monde)

Graziella Robert fait partie de l'état-major national et international de Médecins du monde, aujourd'hui implanté dans 13 pays et dont le regroupement porte l'étiquette de Médecins du monde international. Graziella représente MDM dans un certain nombre d'instances, notamment aux Nations unies. Elle est d'origine argentine, réfugiée politique depuis de nombreuses années.

Elle ne veut pas citer Médecins du monde comme un exemple. Ce n'est qu'une ONG parmi beaucoup d'autres. On s'en rend compte quotidiennement sur le terrain. Simplement, elle a voulu, au cours de cet exposé, rappeler la démarche d'une ONG qui est rentrée petit à petit dans la cour des grands et qui, maintenant, est arrivée à l'âge adulte puisque Médecins du monde vient de fêter son 20^e anniversaire, c'est-à-dire sa majorité. Médecins du monde propose actuellement la création d'une commission humanitaire au sein des Nations unies pour la protection des populations civiles dans les conflits armés.

Graziella Robert,
déléguée aux droits de l'homme et au droit international
humanitaire auprès de Médecins du monde

Médecins du monde est une association de solidarité internationale qui s'appuie sur l'engagement bénévole de ses membres (professionnels de santé). Elle entend soigner et

témoigner, c'est-à-dire rendre compte, à partir de sa pratique médicale, des entraves à l'accès aux soins, des atteintes aux droits de l'Homme. Au cœur de toutes les missions apparaissent ainsi les notions de soin et d'au-delà du soin l'association a développé un dispositif complet permettant de soutenir son rôle de témoignage.

Les grands traits de l'évolution du contexte

Protection des populations civiles dans les conflits armés

Les conflits armés contemporains ont une caractéristique commune : ce sont les populations civiles qui en sont les principales victimes. Cinq pour cent des victimes de la première guerre mondiale étaient des civils, tandis qu'en 1999, 95 % des victimes sont des civils.

Alors que la société internationale n'a cessé de se doter d'instruments juridiques de protection des populations, celles-ci n'ont, dans les faits, jamais été moins protégées contre la violence des conflits.

Médecins du monde qui a accompagné ces populations sur le terrain, se pose ainsi la question suivante : comment conférer au « diagnostic humanitaire » et à la vulnérabilité des populations en temps de conflit armé une place majeure dans la décision politique ? Il faudrait pouvoir séparer le diagnostic humanitaire de la décision politique : c'est pourquoi Médecins du monde propose la création, au sein des Nations unies, d'une instance d'évaluation des situations humanitaires en temps de conflit armé, composée d'experts indépendants.

L'action humanitaire en évolution

Suite à la création de Médecins du monde en 1980, trois missions (mer de Chine, Afghanistan, Salvador) vont lancer MDM et accompagner les soubresauts politiques de la planète. La plus symbolique d'entre elles et la première est l'aboutissement de l'opération « Un bateau pour le Vietnam » qui a permis de sauver plusieurs milliers de boat people, et a favorisé la réconciliation ponctuelle des deux frères ennemis de la politique

– Jean Paul Sartre et Raymond Aron – pour demander au président Giscard d’Estaing des visas pour les premiers vietnamiens recueillis. L’idée d’un dépassement des clivages politiques autour de l’urgence correspond à l’image que veut donner d’elle-même l’association. Il s’agit d’intervenir contre les logiques de gauche et de droite qui fragilisent ou détruisent les individus.

Les années 80 qui voient l’exacerbation des tensions est-ouest puis leur apaisement avec la fin de la guerre froide sont une période propice à l’action humanitaire. C’est la Pologne qui permettra d’afficher la spécificité de Médecins du monde. Dès le coup de force de 1981, MDM se rend sur place avec une caisse de médicaments, mais cela n’est qu’un prétexte. MDM a choisi d’affréter des chargements de ronéos, machines à écrire, etc. pour soutenir la population dans sa résistance.

À partir de là, les idées concernant l’action humanitaire commencent à essaimer : en témoigne la création du concept de droit d’ingérence consacré en janvier 87 au cours du colloque organisé par MDM et Mario Bettati, et les trois grandes opérations humanitaires des Nations unies : en 1988 organisation de corridors humanitaires pour accéder aux victimes du tremblement de terre en Arménie, en 1991, assistance humanitaire des populations kurdes soulevées à la suite de la guerre du golfe, en 1992, acheminement d’une aide humanitaire dans l’ensemble de la Somalie.

L’action humanitaire au début des années 90

La fin des années 80, suite à la chute du mur de Berlin est l’annonce d’une nouvelle configuration des relations internationales. C’est le retour en fanfare des États sur la scène internationale et des opérations onusiennes de maintien de la paix (Namibie, Salvador, Angola, Mexique, etc.). Les ONG sont contraintes d’apprendre à travailler avec de nouveaux acteurs sur le terrain alors qu’elles avaient auparavant le champ libre.

Les conflits évoluent également dans leur registre :

- multiplication des acteurs sur le terrain : ONG, États, agences de l’ONU, journalistes, différentes factions en présence ;

- multiplication des forces en présence : les conflits sont

rarement internationaux ; on assiste à une logique de morcellement des belligérants. Sans appuis extérieurs aussi évidents que pendant la guerre froide, ce sont de nouvelles conditions pour la lutte armée (économie de prédation, etc.) ;

- privatisation des guerres (intervention de groupes d'intérêt économique, comme les mafias, les représentants de compagnies pétrolières, etc.) ;

- les populations civiles instrumentalisées dans les conflits : famines, déplacements forcés de population.

La confusion des guerres commence à s'accroître. En Bosnie, l'ONU, incapable d'une action de paix, intervient bruyamment, mobilise de forts contingents de Casques bleus pour finalement leur confier un mandat humanitaire. Jamais avant l'intervention de l'OTAN en Serbie, au Monténégro et au Kosovo, le degré de confusion entre guerre et humanitaire n'avait été aussi évident.

Quelques exemples d'interventions mêlant humanitaire et militaire

Le Kosovo

La guerre au Kosovo a été mise en scène sur un mode presque exclusivement humanitaire. C'est l'humanitaire qui a donné au Kosovo sa gravité potentielle. Le 24 mars 99, les frappes débutaient et le président français déclarait solennellement que cette action était destinée à « éviter une catastrophe humanitaire ». La manipulation de l'humanitaire par le politique revêt cependant dans les Balkans un caractère fondamentalement nouveau : il ne s'agit pas d'utiliser l'humanitaire, sur le champ du politique mais d'utiliser le militaire, bras armé du politique, sur le champ de l'humanitaire.

Quand le ministère des Affaires étrangères français affirme qu'il était du devoir des États de faire face à la stratégie de Milosevic qui prévoyait l'exode des réfugiés kosovars, cela signifie que l'humanitaire a déjà été utilisé pour effacer les effets délétères d'une action militaire qui s'enlise (comme au Rwanda par exemple). Mais ici le fait nouveau est que les militaires sont parties prenantes du conflit. L'illusion d'une action a été préservée par l'activité « humanitaire » des contingents de

l'OTAN dans les pays frontaliers.

Pour Médecins du monde, la seule stratégie retenue des frappes aériennes n'est pas suffisante pour protéger les populations civiles. MDM affirme la nécessité d'une action de proximité. Il est illusoire de confier leur protection à des populations désarmées. Seul un contingent armé sous mandat des Nations unies a la légitimité internationale de le faire.

Le Timor

L'ONU a eu une réaction si lente que les Casques bleus sont arrivés une fois que la population avait déjà été largement martyrisée.

Médecins du monde est favorable à cette intervention internationale mais demande à ce qu'elle soit suffisamment longue pour que les résultats du scrutin soient appliqués, et afin de permettre aux déportés d'exercer un droit à un retour volontaire, de prévenir la création de sanctuaire pour les milices, de mettre en place les moyens nécessaires à une qualification des crimes commis au Timor, que les responsables soient jugés.

La Tchétchénie

Kosovo, Tchétchénie : deux poids, deux mesures. Pas de réaction forte de la part de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité est bloqué par le droit de veto de la Russie. C'est donc la Russie qui entend gérer la question des droits de l'homme avec la nomination de Kalamanov au poste de chargé des droits de l'homme.

La position de Médecins du monde (présent depuis 95 en Tchétchénie et qui est encore présent à l'heure actuelle) consiste à demander aux autorités russes l'arrêt immédiat des violations aux droits fondamentaux de la personne et l'accès libre de l'aide humanitaire. Elle demande également à la communauté internationale et au gouvernement français d'utiliser tous les outils à leur disposition, politiques, économiques, juridiques, pour garantir la protection des populations civiles sur les territoires ingouches et tchétchènes. Tout récemment, MDM a pu recevoir Ouma Khmbiev, ministre de la santé de la

république tchéchène d'Itchkérie et diffuser son témoignage sur la situation dans son pays : l'artillerie et l'aviation russes bombardent massivement et sans discrimination villes, villages, colonnes de réfugiés. La guerre n'en finit pas de finir. Les exactions, pillages, détentions arbitraires, interrogatoires et tortures dans les « camps de filtration » viols, exécutions sommaires, continuent.

Comment protéger les civils dans cette confusion ?

Cette confusion des genres entre humanitaire et politique débouche sur une perte de repères évidente :

- les frontières entre militaires et civils s'atténuent, à tel point que certains camps de réfugiés encadrés par l'OTAN ont été bombardés comme cible militaire au Kosovo ;
- une confusion sur les rôles de chaque acteur ;
- la dilution des responsabilités.

Otages d'enjeux qu'elles ne maîtrisent pas, prises entre les tirs croisés les différents camps qui s'opposent, les populations sont assassinées, affamées, déplacées, pillées au lieu d'être protégées. Le bilan de ces vingt dernières années est insoutenable.

En effet, à partir de son action sur le terrain, MDM a pu constater que, tandis que la société internationale n'a cessé de se doter d'instruments juridiques de protection des populations, celles-ci n'ont, dans les faits, jamais été moins protégées contre la violence des conflits. Comment conférer au « diagnostic humanitaire » et à la vulnérabilité des populations en temps de conflit armé une place majeure dans la décision politique ?

Dans le but de séparer ce diagnostic humanitaire de la prise de décision politique, MDM propose la création, au sein des Nations unies, d'une instance composée d'experts indépendants et chargée d'évaluer les situations humanitaires en temps de conflit armé, c'est-à-dire dont le mandat serait de collecter l'information sur une situation humanitaire, analyser les risques encourus par la population civile et alerter afin que leur protection soit assurées.

Conclusion

En habillant une guerre de motifs humanitaires, le risque est grand de justifier des violences et des souffrances pour soulager d'autres violences et d'autres souffrances. C'est exposer l'action humanitaire libre et indépendante au discrédit, à la suspicion, au danger et, partant, à la paralysie.

Les associations ont un certain nombre de principes qui les guident et qui doivent leur permettre de maintenir le cap. Pour Médecins du monde, il s'agit de l'indépendance et de l'impartialité. Par ailleurs, il faut avoir conscience qu'entre humanitaire et politique, le jeu est complexe mais que chacun a un rôle particulier. C'est aux associations qu'il revient d'affirmer les principes et de faire en sorte qu'ils aient une traduction dans des actes politiques, mais ce n'est pas à elles de remplacer l'action politique.

L'humanitaire rapatrie au centre du paysage social ce que l'on veut voir ignorer pour en faire un enjeu politique. Il ne s'agit aucunement de fusion entre humanitaire et politique, mais de tension. Loin de contribuer au discrédit inquiétant du politique, elles contribuent ce faisant à sa restauration et deviennent ainsi l'un des creusets où se forge une nouvelle citoyenneté.

Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, lui-même a exprimé le 20 novembre 2000, sa crainte que l'abus «d'intervention humanitaire» dans les guerres civiles puisse un jour mener à un nouveau concept dangereux, «le bombardement humanitaire». Faisant une distinction entre l'intervention militaire et l'intervention humanitaire, le Secrétaire général a dit : «Abandonnons tout de suite le terme humanitaire pour parler d'opérations militaires.»

Humanitaire et militaire : Confusion, contradiction ou synergie ?

Philippe Hasting (Médecins du monde)

Il n'est pas dans l'intention de Graziella d'opposer l'humanitaire et le militaire de façon abrupte. Elle a simplement fait allusion au fait que, s'abritant derrière l'humanitaire, on est inter-

➤ venu militairement, notamment à Belgrade, dans ces opérations militaires dont on essayait après coup, de comprendre sur quoi cela allait déboucher. On ne savait pas trop ce que l'on allait faire.

Les militaires sont des hommes comme les autres et sont donc ouverts aux problèmes humains des autres et il serait bien dommage qu'ils ne soient que des hommes à tuer. Ce n'est pas la conception, en tout cas, que nous avons du militaire. En revanche, l'introduction de l'armée sur les missions qui, jusque-là, étaient dévolues aux ONG et aux humanitaires a créé un élément nouveau. L'armée est là aussi pour protéger les populations dans le cadre d'un mandat politique, ainsi que pour protéger les ONG qui sont sur le terrain ; cela fait partie de ses missions.

Malheureusement, à l'heure actuelle, l'humanitaire est obligé de se retirer de certains champs où l'on ne se sent pas légitimement le droit d'exposer nos volontaires, faute de sécurité. L'action entre militaires et ONG peut être complémentaire, mais cela implique de définir les mandats afin d'éviter la confusion des genres entre humanitaire et politique.

Marc Ferro (historien)

À une certaine époque, il n'y avait pas de confusion du tout. C'était l'époque où il n'y avait que la Croix Rouge. Seulement, quand la Croix Rouge était là – Cassin, au lendemain de la guerre de 1945, le lui a reproché – elle pensait les plaies tout en cachant soigneusement qu'il y avait eu des crimes à l'origine de ces plaies.

C'est en refusant cela que les nouvelles ONG ont réussi à dévoiler les causes des drames que nous vivons, car elles ne se contentent pas seulement de soigner les plaies. L'étape suivante crée la confusion qui vient d'être dénoncée.

Général Jean Cot (Forpronu)

Je conviens que les États, au travers de l'ONU, ont souvent utilisé l'humanitaire pour masquer leur inaction politique et militaire. Est-ce à dire qu'il y a opposition entre le militaire et l'humanitaire ? Dans un cas de figure comme celui de la Yougoslavie, il n'en est rien. Lorsqu'on demande aux militaires de faire de l'humanitaire et seulement de l'humanitaire, il n'a pas à avoir honte d'en faire. Ce fut même, pour les soldats que j'ai eus sous mes ordres et d'autres avant ou après moi, une fierté d'avoir contribué à sauver des vies humaines. Si le militaire, dans des cas de figure tordus de ce genre ne faisait pas de l'humanitaire, il y perdrait son âme. J'ai entendu un journaliste dire une fois : « Les militaires ne sont pas faits pour faire de l'humanitaire. C'est dommage, ils le font si bien. » Je pense que les militaires sont à la fois capables et habilités à faire de l'humanitaire.

Troisième partie

Conflits verts et partage des ressources

La paix universelle se réalisera un jour
non parce que les hommes deviendront meilleurs
(il n'est pas permis de l'espérer),
mais parce qu'un nouvel ordre des choses, une science nou-
velle,
de nouvelles nécessités économiques leur imposeront l'état
pacifique.
Anatole France

Introduction

Au cours du xx^e siècle, de nouveaux types de conflits risquent de se développer au sujet du partage des ressources de la planète. Ces conflits existent déjà à l'état latent dans certaines régions du monde. L'exemple souvent cité de l'eau au Moyen-Orient est considéré comme étant « à hauts risques ».

En effet, la gestion de l'eau du Jourdain entre Israël et ses voisins, Jordanie, Palestine, Syrie, le contentieux entre la Turquie, l'Irak, la Syrie à propos de l'Euphrate ainsi que l'Égypte et le Soudan au sujet du Nil sont autant de sources de conflits.

D'autres causes de conflits autour du partage des ressources existent aussi dans d'autres domaines et d'autres régions de la planète :

- la surexploitation de la forêt amazonienne ;
- la pollution en Méditerranée et en Atlantique ;
- la détérioration de l'environnement à cause d'un développement mal contrôlé ;
- le pétrole en tant qu'énergie non renouvelable, enjeu stratégique dans les guerres du xx^e siècle, enjeu « éco-stratégique » au xx^e siècle.

La notion de « conflit vert » est nouvelle. Elle recouvre toutes ces situations explosives qui peuvent aller de l'émeute locale jusqu'au conflit international, en passant par l'insurrection ou la guerre civile et qui ont comme particularité d'être directement liées à la rareté des ressources et à l'environnement malmené. Les atteintes à l'environnement soulèvent plus globalement le

problème du partage des richesses et du rôle des institutions financières internationales telles que le FMI ou la Banque mondiale. Au moment où la mondialisation et la libéralisation des échanges s'accroissent, la moitié de la population mondiale continue à vivre sous le seuil de pauvreté.

Comment faire face à ces situations ? Faut-il créer une autorité mondiale de l'environnement ? Comment inciter les institutions financières internationales et leurs États membres à prendre en compte véritablement les disparités de richesse entre les pays afin d'éviter qu'elles ne deviennent sources de nouveaux conflits ?

Présentation de la table ronde
Dominique Bromberger

Le sujet me fait penser à ce que j'avais appris quand j'étais gamin et que j'allais au collège ou au lycée. On parlait de la grande peur de l'an 1000.

Il s'agissait de menaces divines qui pouvaient être le feu du ciel, des tempêtes, des inondations, la peste, etc. toutes sortes de choses qui s'abattaient sur l'Homme et que l'Homme n'avait pas voulu. Depuis, en lisant les historiens, j'ai appris qu'il n'y avait peut-être pas eu de grandes peurs de l'an 1000. Tout simplement parce que des gens ne savaient pas dans leur majorité quand était l'an 1000. Il y a un grand doute là-dessus.

Nous avons failli vivre la grande peur de l'an 2000. Cette fois-ci, il s'agissait des ordinateurs qui allaient tomber en panne. Le 31 décembre 1999 à minuit ou le 1^{er} janvier à zéro heure, les avions allaient s'écraser, les trains entrer en collision, l'électricité s'éteindre partout, l'eau cesser de couler et de monter dans les étages. En somme, il n'y aurait plus de vie possible que pour quelques nomades ou bien dans des villages isolés du reste du monde.

C'était déjà un premier signe, une première alerte. En fait, il ne s'est rien produit du tout de cela. Mais à quoi assistons-nous depuis le début de cet an 2000 ? On assiste à une espèce de crainte diffuse qui est en train de devenir la peur de l'an 2000.

Ce sont les tempêtes, les inondations, les dérèglements climatiques, les marées noires, le réchauffement de la planète, l'effet de serre. L'homme occidental avait bien compris qu'il pouvait détruire la planète avec les armes nucléaires. Il l'avait

bien intégré.

Maintenant, il est en train de découvrir progressivement qu'il pourrait détruire toute possibilité de vie sur la planète avec son activité industrielle. Cela fait partie d'un phénomène général qui est celui où nous trouvons que chacune de nos actions peut avoir un retentissement ailleurs. Cela devient la fameuse théorie du chaos. Le battement d'ailes du papillon en Sibérie qui réussit à avoir un impact ailleurs dans le reste du monde.

Outre les choses, il y a les gens. Là, on entre dans le phénomène de la mondialisation sur l'atmosphère, la biosphère qui est la nôtre, mais qui a un impact également sur des niveaux de richesse différents. Quand les inégalités s'accroissent et quand les moyens de communication, au contraire, rapprochent les gens, commence à se faire une prise de conscience du fait que nous sommes en train de multiplier les risques de conflit de façon involontaire. Nous avons parlé de conflits volontaires. Il y a, dans notre civilisation, des risques de conflit involontaires. C'est l'objet de ce chapitre sur les conflits verts et le partage des ressources. Dans l'ordre, nous allons parler de l'eau, ressource rare que nous utilisons en abondance. Nous allons parler également des sols et des conflits autour de leur utilisation et nous allons évoquer en troisième lieu les questions des conflits autour des différences de niveaux de vie, autour de la pauvreté.

L'eau, entre les menaces du marché, des conflits et de la pollution

Larbi Bouguerra, consultant de l'Organisation mondiale pour la santé, ancien directeur de l'Institut national de la recherche scientifique de Tunisie, animateur du chantier « eau » de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire

Nous connaissons tous cette image de la planète bleue que nous renvoient les astronautes quand ils regardent notre terre du cosmos. La planète bleue, pourquoi ? Parce qu'ils voient essentiellement beaucoup d'eau. Malheureusement, la quantité d'eau utilisable est relativement mince : l'eau potable représente à peine 1 % de l'eau disponible sur terre. L'eau est une substance à nulle autre pareille sur terre et elle a une charge symbolique extrêmement forte dans toutes les religions et croyances. Elle cristallise aujourd'hui tous les problèmes de justice, d'équité et d'éthique. Cependant, en dépit des menaces et des risques de conflit, l'eau peut être aussi une source de coopération et de paix.

L'eau, l'une des ressources les plus inégalitaires de la planète

L'eau est irremplaçable et vitale, mais elle est malheureusement inégalement répartie sur terre. Un Finlandais a plus 600 000 m³ par an à sa disposition et un habitant du Koweït ou de Qatar a à peine 75 m³. Inévitablement, se dresse devant nous le spectre de la guerre ou du manque, du fait que, dans les dernières années, la population mondiale a été multipliée par trois, les surfaces irriguées par six et la demande en eau par sept. On assiste donc à une dégradation des ressources du fait d'une pollution multiforme, que ce soit par les nitrates comme en Bretagne, par les pesticides un peu partout dans le monde,

par les micro-organismes fécaux, etc.

Ainsi, par exemple, un des plus grands aquifères de la terre, l'aquifère Ogallala qui se trouve aux États-Unis dans les États du centre, est contaminé pour le tiers, essentiellement par les produits industriels et les solvants utilisés par l'armée américaine pour nettoyer les réacteurs de ses avions. C'est d'ailleurs la même chose qui est arrivée au cours de la guerre du Golfe. Des aquifères géologiques profonds et qui datent de millions d'années ont été contaminés au cours de la guerre du fait de l'usage de ces solvants.

De plus, petit à petit, l'eau entre dans la géostratégie. Le 10 avril 2000, à l'occasion de la journée de la terre, Madame Madeleine Allbright a proposé une alliance globale de sécurité sur l'eau. Elle disait : « J'ai à l'esprit non pas une alliance comme l'OTAN, limitée à certains pays et constituée seulement de gouvernements, mais plutôt une alliance moins formelle et ouverte à tous ceux qui comprennent l'urgence à travailler ensemble pour conserver une eau transfrontalière. » Dans son esprit, il y avait peut-être le problème du Tibet qui est un château d'eau et c'est une des raisons pour lesquelles la Chine s'y accroche. Le Golan, naturellement, est la pierre d'achoppement entre Israël et un certain nombre de pays arabes.

Le chef kurde Oçalan est peut être lui-même victime de la géostratégie de l'eau. Il a été expulsé de Syrie quelques semaines après que les autorités turques aient mis en eau le GAP (Great Anatolia Project), c'est-à-dire un ensemble extrêmement dense de barrages. À cause de cela, l'eau n'a pas coulé à Bagdad pendant 17 jours et la Syrie a été privée d'eau. C'était un message que la Turquie voulait envoyer à ses voisins arabes. Immédiatement, Oçalan s'est retrouvé dans un autre endroit où l'on a pu l'arrêter.

À la consommation, on a aussi de grandes inégalités. Le m³ d'eau à Moscou coûte 0,10 \$. En revanche, à Lagos, il coûte 7,50 \$; à Sofia : 0,17 \$ et à Nairobi : 2,18 \$. Plus on est pauvre, plus l'eau est chère. Cela se répercute inévitablement sur la quantité consommée. À Lomé, on consomme 7 litres par jour et par personne. À Accra, 9 litres. En revanche, à Ottawa au Canada, on consomme 397 litres et à Cordoba en Argentine, 340 litres.

L'accès à l'eau diffère suivant la situation géographique et, surtout, les richesses du pays. Ainsi, à Lagos, le quart des

ménages seulement est raccordé à l'eau. À Lomé 80 %, à Quito 89,4 % et, bien sûr, à Sofia, en Italie, au Canada, en Argentine, en Bulgarie, dans la fédération de Russie, c'est 100 %.

Les conflits de l'eau

Cette situation fortement inégalitaire donne lieu à des conflits. De fait, il y a des conflits sur l'eau partout et l'un des plus connus est celui entre les Palestiniens et Israël. On assiste aussi à des conflits sur l'eau en Europe, sur le Danube entre la Hongrie et la Slovaquie. Il y a même des problèmes à l'intérieur du Bénélux sur la Meuse et l'Escaut à cause des pollutions industrielles entre la Belgique et les Pays-Bas. Il y a des problèmes entre deux pays qui n'ont pas de grosses difficultés de voisinage, l'Espagne et le Portugal, à propos du Tage. Aux États-Unis, il y a des conflits entre un certain nombre d'États américains qui ne sont pas contents de l'utilisation des fleuves en amont ou en aval. En Inde aussi, il y a ce type de conflit.

Il n'y a donc pratiquement pas une région du monde où il n'y pas de conflit sur l'eau. Heureusement, ils ne donnent pas toujours lieu à des échanges de tirs comme cela se produit souvent en Moyen-Orient, mais il peut y avoir des morts, comme entre le Bangladesh et l'Inde à propos du Brahmapoutre et du barrage de Faraka. Il y a des conflits, bien sûr, en Afrique à propos du Nil, sur la répartition de l'eau entre l'Égypte et l'Éthiopie.

Une des raisons fondamentales de ces conflits de l'eau réside dans le fait que les grands bassins versants ignorent les frontières politiques. Par exemple, le bassin versant du Nil est actuellement entre les mains de neuf États différents et chacun réclame sa part.

Avec l'augmentation des niveaux de vie, augmentent aussi les inégalités sociales. Certains quartiers du Caire n'ont rien à envier au 16^e arrondissement parisien et d'autres vivent dans la misère la plus noire. On peut constater ce qu'Yves Lacoste appelle « le télescopage des problèmes », c'est-à-dire que les problèmes des riches et des pauvres s'ajoutent. Au Caire, il faut ainsi compter avec une importante contamination fécale de l'eau potable et, en même temps, une très importante pollu-

tion atmosphérique due à une circulation automobile étouffante.

Il y a aussi des tensions sur la demande en eau, notamment parce que le plus grand consommateur d'eau dans les activités humaines demeure bien entendu l'agriculture. Dans les pays industrialisés, l'agriculture absorbe de 65 à 68 % de la consommation nationale. Dans les pays du Sud, cela peut passer à 80 ou 85 %. L'industrie, la consommation touristique et les grandes villes prennent le reste. Les grandes villes posent des problèmes à la fois à cause de la demande forte et de la difficulté à dépolluer. Dans les écoles d'ingénieurs, on dit « pour dépolluer, il faut diluer », ce qui est particulièrement difficile dans les lieux de grande concentration humaine comme une mégapole, où s'ajoutent la demande des habitants et celle des activités touristiques.

Il en résulte des tensions importantes qui ne dégénèrent pas toutes en guerre. Des collègues chercheurs du centre d'études indien sur l'environnement qui est installé à New Delhi affirment par exemple que l'Inde ne manque pas d'eau, mais pâtit d'une mauvaise gestion, de gaspillages et de tensions dues à la pauvreté, etc. Les difficultés de l'eau ne sont donc pas toutes sources de conflits.

Quelques exemples permettent de plus de ne pas être trop pessimiste quant à la réversibilité de la situation, notamment concernant la qualité de l'eau. Ainsi, le complexe des grands lacs américano-canadiens – qui est le réseau d'eau le plus étudié dans le monde, grâce à un accord bipartite entre le Canada et les États-Unis depuis 1920 – s'améliore après une évolution catastrophique.

Aujourd'hui, il y a pratiquement 680 composés chimiques différents dans ces lacs et un très grand nombre d'espèces ne sont pas consommables. Pour les eaux de surface aux États-Unis, 40 % ne sont pas consommables. On ne peut même pas faire d'activités récréatives dessus. Quant au grand fleuve de l'État de New York, l'Hudson, ses poissons ne sont pas consommables.

En dépit de ce constat alarmant, la commission bipartite est arrivée à obtenir un certain nombre d'évolutions, car la pollution des grands lacs américano-canadiens est due aux grandes villes et aux industries, avec Detroit d'un côté et Toronto de l'autre. Aux États-Unis, il y a une loi extrêmement précise et

efficace, la Clean Water Act qui a fait faire des progrès. Certaines espèces sont réapparues mais l'espoir est d'autant plus mince que cette loi est dans la ligne de mire du nouveau président américain.

Le conflit israélo-arabe de l'eau

Comme je viens du monde arabo-musulman, je remarque que les grands barrages portent toujours des noms de leaders : le barrage Nasser, le barrage Talal, du nom du père du défunt roi Hussein de Jordanie. On rejoint là une charge symbolique extrêmement importante qui est très bien illustrée dans le cas du conflit israélo-arabe.

Aujourd'hui Israël trouve les deux tiers de sa consommation d'eau dans des territoires pris par la force, c'est-à-dire essentiellement le Golan et la Cisjordanie. De plus, l'aqueduc national est le révélateur des tensions en Israël : c'est un réseau dense de conduites qui amènent les eaux du Jourdain jusqu'aux villes côtières dont Tel-Aviv. Il s'agit d'un système sophistiqué qui raccorde jusqu'au projet d'irrigation des terres dans les déserts du Sud.

La question de l'eau a toujours été consubstantielle à la création de l'État d'Israël et son conflit avec les Arabes. Déjà en 1919, à la Conférence de la paix de Paris, Chaïm Weizmann qui fut le premier président de l'État d'Israël, faisait valoir que les frontières de la future Palestine devaient inclure les sources du Jourdain, c'est-à-dire le mont Hemon et les biefs inférieurs du Litani, à partir de l'endroit où il oblique vers le nord, c'est-à-dire la Méditerranée jusqu'au nord de Tyr, la ville de Saïda. Cependant, la Société des nations ne s'est pas complètement rendue aux arguments de Chaïm Weizmann et de ses camarades. Du coup, le Litani, seul fleuve important du Liban actuel, a été donné au Liban. Les tensions ont été immédiates et l'occupation du Liban Sud trouve une partie de ses explications dans cette revendication de 1919.

Avec le départ des Israéliens du Sud Liban, une certaine partie de l'opinion libanaise très marquée a prétendu qu'il y avait des stations de pompage souterraines d'Israël sous le lit du Litani. En réalité, seuls deux petits affluents du Litani ont effectivement été exploités et le Litani lui-même n'a connu ni

détournement, ni de pompage souterrain. Aujourd'hui, Israël n'a plus besoin du Litani, car le pays a fait de gros progrès dans le recyclage de l'eau.

En 1953, cependant, Israël a commencé des travaux pour le détournement du Jourdain et les Arabes ont répliqué en 1959 par des travaux en vue de barrages sur les affluents du Jourdain, c'est-à-dire sur le Banias et le Dan. À cette époque-là, les Arabes étaient en plein lyrisme, Nasser abreuvait le monde arabe de ses discours. En 1959, les Arabes ont commencé à construire, mais Israël a fini par bombarder les ouvrages de détournement deux mois avant la Guerre des six jours.

Si Israël a la réputation de faire fleurir le désert, ils n'ont jamais été à l'abri de grosses erreurs. L'assèchement complet du marais de Houla a par exemple provoqué la salinisation des terres, puis des affaissements de terrain qui ont fait chuter des maisons entières. Un journal comme le Ha'aretz nous renseigne avec précisions sur l'importance du lobby agricole en Israël et sur ses prétentions sur la question de l'eau comme le prouvent les deux extraits suivants.

Sous le titre : «Les Kibboutzim se comportent comme s'ils étaient en Norvège», un article dénonce les responsabilités des politiques concernant la pénurie d'eau en Israël. Les importations d'eau de Turquie sont sévèrement critiquées. L'article se termine ainsi : «La pénurie d'eau qui frappe Israël est purement artificielle. Elle est la conséquence de choix politiques de notre establishment. C'est pourquoi l'importation d'eau turque est une hérésie. Le maintien d'un système biaisé de subsides et de quotas favorisant des secteurs peu rentables et dispendieux est le fait de nos hommes politiques. Si aucun projet de réforme n'a jusqu'ici abouti, c'est parce que beaucoup de nos hommes politiques ont des intérêts directs dans ces secteurs subventionnés de l'agro-industrie.» Les agriculteurs israéliens qui consomment 40 % de l'eau, payent l'eau 60 % moins cher que le reste de la population et ne contribuent au PNB que pour 4 %.

Sous le titre : «La politique de distribution de l'eau», le journal israélien Ha'aretz, rendant compte des pénuries d'eau qui se manifestent régulièrement en été dans le pays et soulignant le fait que la distribution de l'eau est de la responsabilité exclusive d'Israël, écrit : «Le principe de base israélien quant à la distribution de l'eau dans ce pays est que tout Palestinien

doit se contenter du tiers voire du quart de la quantité que consomme un Israélien. La bonne gestion de l'eau en Israël signifie que les citoyens ne lavent plus leur voiture et s'abstiennent d'arroser le potager attenant à la maison. Réduire l'eau, une fois de plus, aux Palestiniens, signifie que des dizaines voire des centaines de milliers de personnes ne boiront pas suffisamment, utiliseront moins les sanitaires et les bains et s'exposeront à la pollution et aux maladies. Ceci est, naturellement de la responsabilité d'Israël.»

Actuellement, le nouveau système national d'adduction distribue une eau qui n'est pas très pure. Il y a une concentration de sels minéraux importante comparativement aux normes américaines et européennes. Surtout, il y a une forte diminution des eaux du Jourdain qui a amené une baisse de 10 mètres dans le niveau de la Mer Morte au cours du siècle dernier ; en conséquence, l'affaissement s'accélère.

Naturellement, la Mer Morte est intéressante pour Israël au point de vue de l'extraction du brome qui est une activité lucrative, bien que polluante, et pour le tourisme parce que tous les touristes veulent essayer cette mer où on ne peut pas s'enfoncer.

Dans les années 1950, la Jordanie a fait des retenues pour stocker les eaux du Yarmouk. Ces retenues furent détruites par Israël pendant la guerre des six jours. Beaucoup d'historiens pensent que Septembre noir, en 1971, qui opposait les Palestiniens et les Jordaniens, était en partie dû à une menace de l'OLP sur le canal du Ghor qui permet l'alimentation en eau de Amman. Israël avait menacé de bombarder ou de détruire ce canal si l'OLP n'était pas boutée hors des frontières du royaume Hachémite. Si vous regardez les récents accords qui ont lieu entre Israël et les Arabes, ils comportent des chapitres extrêmement importants sur la gestion de l'eau. Ainsi, l'accord

Jordanie-Israël du 26 octobre 1994 consacre toute son annexe 2 et son article 6 à la gestion de l'eau.

Après la Guerre des six jours, toutes les ressources en eau en Israël ont relevé de l'autorité militaire (ordre militaire du 30 octobre 1967). Curieusement, c'est seulement en 1982 qu'Ariel Sharon, alors ministre de la Défense, en rendra la responsabilité aux services de l'aqueduc national. Cela ne signifiait aucunement une libéralisation, parce qu'il y avait des textes de loi extrêmement sévères et précis sur l'eau. Par exemple, pour quiconque veut forer un puits, la loi dit : « Il est permis de refuser une licence à un demandeur, de révoquer ou de modifier une licence sans fournir d'explications. Les autorités compétentes peuvent rechercher et confisquer toutes les ressources en eau exploitées sans permis, même si le détenteur n'a pas été condamné. » Ainsi, en 1998, le nombre de permis de forage de nouveaux puits accordés aux colons juifs était, bien sûr, bien supérieur à celui des Palestiniens. En outre, les puits palestiniens ne peuvent pas dépasser 140 mètres alors que les puits israéliens peuvent aller jusqu'à 800 mètres. Ceci est extrêmement grave, parce qu'il y a actuellement dans la bande de Gaza, des infiltrations d'eaux salées qui vont jusqu'à 1,8 kilomètres des côtes. Les puits peu profonds sont très vite salinisés.

Pour comprendre la situation actuelle de l'Intifada, il faut savoir que la moitié des villages palestiniens n'a toujours pas l'eau courante alors que toutes les colonies israéliennes l'ont. Quant à Yitzhak Rabin, au cours de la première Intifada, il coupait l'eau d'un village lorsque les villageois lançaient des pierres sur les forces armées israéliennes.

Le fait que l'eau soit passée sous contrôle militaire entre cette période de la Guerre des six jours et 1982, explique qu'il y ait eu des quotas stricts imposés aux Palestiniens. La disponibilité en eau étant trop faible pour répondre à la demande, les Palestiniens ont dû procéder à des arrachages d'agrumes, des démolitions de citernes, des condamnations de puits et de sources naturelles.

Dans la bande de Gaza, à ce jour, les Palestiniens paient le m³ d'eau 1,20 \$ fourni par le réseau israélien – ma référence date de 1995 – et les colons paient 10 cents le m³, c'est-à-dire 12 fois moins.

Conclusion : l'eau source de paix ?

L'eau est malgré tout à la fois un facteur de coopération et un facteur de conflit. Israël ne pourrait pas survivre sans l'eau de la rive occidentale et les Palestiniens en sont entièrement tributaires. Israël, utilise pratiquement 10 % de plus que l'eau de la recharge des nappes, et les nappes de Cisjordanie ne sont remplies à l'heure actuelle qu'à 90 %. Les maigres ressources en eau disponibles sont donc vitales pour les deux parties. Elles sont obligées de s'entendre. Je pense que c'est peut-être par l'intermédiaire de l'eau que viendra une solution pacifique durable dans ce coin du monde. Israël a développé des centrales sophistiquées clef en main pour le dessalement. Ce pays possède l'énergie nucléaire, la technologie et les installations aussi pour le dessalement. Il y a là un espoir pour toute cette zone du monde où chacun souffre du manque d'eau. En Arabie Saoudite, on utilise de l'eau fossile qui n'est pas renouvelable à durée de vie humaine. Étant donné cette avance des scientifiques en Israël sur le plan du solaire, du nucléaire et les possibilités d'exportation dans le monde arabe, je pense que c'est là un facteur de paix.

Certains chercheurs israéliens avancent aussi cette théorie. Un chercheur de l'université hébraïque parle de l'eau virtuelle : « Pourquoi dépenser en Israël de l'eau pour faire des tomates, des agrumes. On devrait plutôt réserver cette eau à la production de produits à valeur ajoutée extrêmement importante tels que les computers, des produits chimiques évolués, et demander à nos voisins arabes qui ont plus de terres et de bras, de cultiver et de nous fournir cette alimentation. » Est-ce un rêve ? En tout cas, je veux personnellement m'accrocher à cet espoir d'une entente longue entre ces deux peuples du Livre, comme on dit, sur cette question de l'eau.

Attention à la privatisation de l'eau !

Alain Ruellan (professeur des sciences du sol)

Plusieurs exemples illustrent les possibles améliorations de milieux aquatiques dégradés quand se dessine une véritable volonté politique. En Europe, le lac de Genève, le lac Léman,

ont été menacés de disparition de toute vie biologique, il y a une vingtaine d'années. En particulier, toute la surface du lac Lemán était devenue abiotique, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus de vie. Une politique farouche a été menée conjointement par les pays riverains, suisses et français, qui fait qu'aujourd'hui le Lac Lemán a progressivement retrouvé sa dynamique.

En Méditerranée, par ailleurs, bien que nous soyons loin d'avoir résolu les problèmes de pollutions de toutes sortes, les différents pays riverains ont pris conscience que la Méditerranée était gravement menacée. Comme c'est pratiquement une mer fermée, la pollution est cumulative. Les prises de conscience de tous les pays méditerranéens et des ensembles politiques et scientifiques sont assez fortes pour qu'ils essaient – sans beaucoup de moyens il est vrai – de réguler la pollution de la Méditerranée.

Michel Marjolet, médecin, élu à la ville de Nantes

Les conflits ne sont pas seulement nationaux ou internationaux, ils peuvent exister au sein même d'une collectivité ou d'une ville. Ainsi, par exemple, la ville de Nantes entretient une action de coopération avec la ville de Cochabamba qui est la troisième ville de Bolivie. Bien que la presse française en ait peu parlé, Cochabamba a été récemment sous état d'urgence qui a causé quelques dizaines de morts, tout cela à cause d'un conflit sur la gestion des ressources en eau. Le problème vient de la loi sur l'eau qui est incomplète, en Bolivie. Des groupes internationaux privés peuvent ainsi utiliser immédiatement les ressources – considérables – de l'étage supérieur, au-dessus de l'Altiplano, alors que localement, on doit se contenter de ce qui reste. Ces problèmes de la répartition et de l'usage de l'eau nécessitent un cadre légal qui n'existe pas dans certains pays, et cela génère des conflits au sein des collectivités locales.

Nantes est aussi jumelée avec la ville de Tbilissi en Géorgie, issue du système soviétique où l'eau était gratuite. En conséquence, nos amis géorgiens à Tbilissi consomment six fois plus d'eau que les habitants de Nantes. Ce système a des limites puisqu'aujourd'hui, le puits principal de Tbilissi n'est pas entretenu et est complètement percé. L'eau n'est même plus potable et il faut intervenir en urgence. La discussion sur le prix de l'eau aux usagers s'avère importante dans ce cadre même

de la préservation de la ressource.

Il ne faut donc pas négliger le rôle que peuvent avoir, entre autres, des collectivités locales pour une pression au niveau international sur des problèmes qui sont d'usages courants.

Nantes est effectivement une ville qui a une gestion qui n'est pas soumise à la gestion privée comme Strasbourg ou d'autres villes françaises : elle a une gestion publique.

Le cas de Cochabamba est instructif à plus d'un titre. À la suite des émeutes qui ont entraîné plusieurs morts, on a assisté à un net recul de l'État. Alors que l'eau de la ville avait été concédée à une multinationale anglaise, le gouvernement a dû revenir sur la privatisation. C'est une règle un peu générale. À partir du moment où les services passent entre les mains du privé, les gens vivent un sentiment de dépossession vitale fon-

damentale. Ils ont l'impression qu'on leur enlève un droit extrêmement important, d'autant plus fort dans ces pays où l'usage traditionnel de l'eau est la base même des communautés. De plus, comme l'ont montré tous les analystes boliviens – en particulier dans un article du «Devoir» de Montréal, écrit par des intellectuels boliviens – ce contrat avait été une occasion pour le pouvoir de recevoir de l'argent. Très souvent, malheureusement, la privatisation de l'eau va main dans la main avec la corruption.

La question du prix de l'eau est, quant à elle, extrêmement grave et âprement débattue chez les spécialistes. L'eau n'est pas une marchandise comme les autres à cause de sa valeur d'échange et de sa valeur d'usage, inestimables. Bien entendu, il faut payer le service. La loi française prévoit maintenant que l'on ne puisse plus couper l'eau aux gens qui n'ont plus les moyens de la payer. La constitution très récente de l'Afrique du Sud écrite par Nelson Mandela va jusqu'à préciser que chaque foyer a un droit minimum à 40 litres d'eau par jour, fournis par l'État. L'Argentine aussi a un article similaire.

Beaucoup d'observateurs, à l'instar du « groupe de Lisbonne » présidé par Mario Suarez, pensent que l'eau doit être déclarée bien commun de l'humanité et ne devrait pas être livrée aux intérêts privés et aux multinationales. Surtout, il faut appliquer le principe d'une globalisation inversée en ce qui concerne l'eau, c'est-à-dire donner le droit aux communautés et aux utilisateurs d'avoir leur mot à dire et respecter la transparence des contrats.

Pour l'instant, seul un petit 5 % de l'eau dans le monde est privatisé. Il faut lutter contre la privatisation pour éviter que ce

chiffre ne grossisse. Dans les pays du tiers-monde, c'est difficile parce que les choses ne sont pas transparentes. L'eau de Casablanca a été privatisée alors que le syndicat de commune de Casablanca s'est prononcé contre. Sa majesté, le défunt roi, en avait décidé autrement et elle a donc été cédée à une multinationale française.

Au Lesotho, un énorme barrage est en cours de construction et l'argent n'a été débloqué, comme au Zimbabwe, que contre la promesse de privatisation. D'ailleurs, dans le cas du Lesotho, huit multinationales de l'eau sont actuellement poursuivies pour corruption..

Malheureusement, les discussions internationales vont dans le sens d'une toujours plus grande privatisation. Que s'est-il passé à La Haye en mars 2000 ? Un énorme forum, ou plutôt un «souk», un bazar de 4500 personnes dont 106 ministres, le doigt sur la couture du pantalon, qui étaient là pour écouter la bonne parole. Un président d'une multinationale qui était à Tokyo a même fait une conférence télévisée et les dirigeants des multinationales présents à La Haye ont gardé la haute main sur toute la conférence. Résultat des courses : l'eau n'est pas un bien commun de l'humanité, n'est pas un droit de l'homme mais un bien économique, marchand. Le vice-président de la Banque mondiale, pour les problèmes d'environnement et qui va vendre partout la bonne parole dans *The Economist*, *The Financial Times* a même dit : «Il y a par an, pour la décennie qui vient, 60 à 80 milliards de dollars à gagner dans le domaine de l'eau.» Quelle honte !

Jean-Louis Frouin

Il fallait inviter cette personne à faire une conférence dans notre pays. Quand il serait arrivé, je lui aurais dit « il y a une épidémie, la grippe. Ce n'est pas grave. On va vous passer une visite médicale ». Et tout comme au service militaire, il serait passé sous la toise, sur la bascule, le tour de poitrine, le spiromètre et quand il serait reparti après avoir fait sa conférence, je lui aurais dit : « Monsieur, nous, nous ne privatisons pas l'eau mais nous avons nationalisé l'air. Comme vous êtes resté 3 jours à tant d'inspirations par seconde, à tant de dollars, vous nous devez 25 dollars. Vous ne partirez pas avant de les avoir payés ! »

Marc Levy, GREP

Dans le groupe où je travaille depuis quelques années, on est en train d'installer l'eau dans les bidonvilles de Port-au-Prince en Haïti. Avant cela, on avait essayé de faire un diagnostic de la situation. Ces populations ont nécessairement accès à l'eau, mais les inégalités sont immenses, concernant la qualité et le prix de cette eau. Les plus démunis la paient très cher, par l'intermédiaire de tout un réseau de revendeurs, grâce à des livraisons en camion.

Comparativement au secteur résidentiel qui a accès aux conduites d'eau et est équipé de compteurs, la différence de prix allait du simple au double. On retombe toujours sur la même conclusion : les pauvres paient l'eau plus cher que les riches. Il n'y a jamais de résistances au fait de la payer. Ils sont tout à fait prêts à la payer, à condition que le service soit bon, en gros, pour être comme n'importe quel client. Ils ont les ressources pour cela, à condition que les prix soient adaptés. Nous avons donc lancé un programme d'installation de bornes fontaines, avec des comités de quartier qui nomment et supervisent des vendeurs, rémunérés, chargés de servir l'eau comme à une pompe à essence chez nous. Les quartiers populaires ont pu avoir l'eau au même prix, grosso modo, que les quartiers résidentiels, grâce naturellement à la régie publique de l'eau d'Haïti qui a encadré ce programme. Il est suffisamment exemplaire, tant du point de vue organisationnel que technique, pour que de nombreuses villes essaient de l'adapter.

L'eau est un très bon service favorisant la privatisation. Il y a quand même quelques expériences alternatives. Autrefois, les entreprises qui bénéficiaient de cette privatisation des services de la part des communes et des grosses collectivités se faisaient attribuer des concessions sur les secteurs solvables de la ville. Les villes se sont évidemment rendu compte que cela leur posait quand même quelques problèmes sociaux de ne pas s'occuper des quartiers pauvres. Maintenant, ils sont vigilants et attribuent des concessions aux sociétés privées sur l'ensemble de l'aire de distribution. C'est ce qui est arrivé à la Lyonnaise des eaux à Buenos Aires. Ils se retrouvent à devoir distribuer l'eau à tout le monde, y compris dans les bidonvilles, et donc à affronter toutes les difficiles questions d'inégalités intérieures. Comme ils ne savent pas trop comment faire, ils

ont commencé par débaucher notre chef de projet en Haïti pour aller à Buenos Aires. Ils cherchent à s'inspirer de ces solutions parce qu'il y a une certaine pression de la part du gouvernement pour qu'ils assurent le service à tous.

Il faut, sinon une résistance, au moins une grande vigilance vis-à-vis de la privatisation des services. Des collectivités peuvent ainsi concéder à des entreprises privées le service de l'eau sans pour autant se dessaisir totalement de leur responsabilité de puissance publique. Nous avons, en France, de bonnes illustrations de principes d'économie mixte qui ne vont pas l'encontre de la privatisation mais qui rappellent que la notion de service public peut être combinée à l'État.

C'est un très bon thème de coopération pour les collectivités locales.

Les conflits autour de l'utilisation des sols

Alain Ruellan, professeur émérite de sciences du sol,
ancien directeur général de l'Orstom

Parmi les conflits verts et le partage des ressources, il y a quatre grands problèmes fondamentaux qu'il faut garder à l'esprit :

- la question de l'eau vient d'être traitée, ;
- la question des sols dont je vais vous parler ;
- tout ce qui tourne autour des ressources biologiques continentales et marines, comme l'accès à la ressource halieutique ou l'utilisation de l'Amazonie, par exemple ;
- le conflit autour de l'évolution de l'atmosphère monte en puissance actuellement : pollution de l'atmosphère, changements climatiques avec toutes les conséquences graves que l'on ne connaît pas encore aujourd'hui.

Le sol et ses fonctions

Le sol est un milieu naturel terrestre très important parce que c'est le milieu où naît la vie. Toute la vie animale et végétale terrestre naît du sol et retourne au sol quand elle se termine.

- Le sol est en général très mince : quelques centimètres à

quelques mètres, donc une écorce, une peau très fine qui est très fragile, justement parce qu'elle est fine.

- Le sol, c'est le produit de l'eau, de l'atmosphère, de la vie. C'est tout cela qui fait le sol et c'est le sol qui fait tout cela.

- Le sol, c'est la rencontre entre la roche qui est dessous et le milieu de vie dans lequel nous vivons. Le sol est donc très diversifié, mais pas de façon quelconque. Le sol de l'amont et de l'aval n'est pas le même. Le long d'un bassin versant, il y a une grande diversité des sols. En général, les aménageurs oublient cette diversité et cela cause de graves problèmes.

Le sol a quatre fonctions essentielles pour le monde.

- La fonction biologique : c'est un lieu de vie, de passage obligé, de très nombreuses espèces animales et végétales, y compris les oiseaux donc une fonction de vie fondamentale. Sans sol, il n'y a pas de vie et d'ailleurs sans vie, il n'y a pas de sol.

- La fonction alimentaire est liée, bien sûr, à la fonction biologique. L'alimentation des espèces animales et végétales et l'alimentation de l'espèce humaine viennent, en grande partie, du sol.

- Une troisième fonction qui prend de plus en plus d'importance, c'est la filtration. Si l'on a de l'eau pure ou à peu près pure dans les nappes phréatiques et de l'eau potable dans nos rivières, c'est parce que cette eau a été filtrée par le sol. Si cette fonction-filtre est détruite ou brisée par les activités humaines - c'est ce qui se passe de plus en plus souvent comme en Bretagne - on est obligé de boire de l'eau minérale.

- Une dernière fonction importante, c'est la fonction-matériaux. On construit beaucoup à partir du sol, encore maintenant. C'est sur le sol que l'on construit beaucoup d'industries, de routes.

2. Le sol source de conflit

Le sol est une ressource, ce qui explique que c'est un objet de convoitise. Les conflits pour la possession des meilleurs sols se retrouvent à toutes les échelles de l'organisation des sociétés humaines, depuis le local jusqu'à l'international et depuis toujours.

La construction des sociétés, à travers l'histoire depuis trois ou quatre mille ans, s'est faite beaucoup à partir de conflits entre les sociétés humaines autour de la possession de l'eau et des sols. Si les Français et autres Européens sont partis en Afrique du Nord, voire plus loin en Afrique Occidentale, pour coloniser de nouvelles terres, c'est en particulier pour avoir des surfaces agricoles supplémentaires. Il faut savoir que les sols d'Afrique du Nord parmi les meilleurs sols du monde à condition, bien sûr, que l'on sache les choisir.

Les colons ne se sont pas trompés et ont assez rapidement expulsé les habitants traditionnels de l'Algérie, du Maroc, des meilleures terres pour s'y installer eux-mêmes. Actuellement au Brésil, il y a des luttes sanglantes pour la terre entre les petits paysans et les gros propriétaires et c'est aussi une lutte pour la possession des meilleures terres.

La situation actuelle de ces relations sol-société est génératrice de conflits. En effet, avec l'augmentation de la population mondiale, les sols sont de plus en plus sollicités par des activités humaines. Il y a intensification de l'agriculture sur les sols déjà cultivés, avec une volonté d'augmenter la productivité des sols, en particulier ceux qui sont considérés comme les meilleurs. Cette intensification de l'agriculture a des conséquences graves sur la qualité même des sols, sur leur fertilité.

La mise en valeur de surfaces nouvelles est aussi source de conflits potentiels considérables, en particulier dans les zones équatoriales. Il s'agit de choisir entre le maintien de la forêt équatoriale, avec sa bio-diversité, ou le développement de l'agriculture pour l'alimentation. Ce conflit majeur est à la fois local et mondial.

Le développement des pâturages est possible en prenant la suite des cultures sur les mauvais sols. On assiste aussi au développement des plantations forestières, parce que les besoins en bois sont de plus en plus grands. L'urbanisation et l'industrialisation empiètent souvent sur de très bons sols, car

les villes ne se sont pas installées n'importe où. La plupart des villes, il y a 500, 1000, 2000 ans, se sont créées là où il y avait de très bons sols. Les villes étaient situées au milieu de terroirs de qualité qui alimentaient ces villes. Quand ces villes ont grandi, ces terroirs ont été grignotés. Aujourd'hui, beaucoup de villes ont perdu leurs ressources alimentaires fondamentales qui étaient leurs meilleurs sols parce les villes n'ont pas sauté par-dessus les bons sols pour les garder pour l'agriculture. Les villes ont occupé et donc détruit les bons sols. L'épandage des déchets agricoles et industriels a fini de gâcher les sols environnants, tandis que le développement des loisirs, notamment des parcs des loisirs, occupe des surfaces considérables. Là encore, ces parcs de loisirs sont souvent installés sur des sols d'excellente qualité que l'on pourrait utiliser pour l'agriculture.

Ainsi apparaissent les deux types de concurrence. Il y a la concurrence à l'accès à l'espace et puis également l'accès aux sols les mieux adaptés à chaque catégorie d'utilisateurs. Cette adaptation se fait d'ailleurs fort mal par manque de connaissances concernant les sols. Peu de villes se sont données les moyens, par exemple, d'avoir de vraies cartes de sol pour pouvoir développer les activités humaines en fonction de la qualité des sols : on fait donc un peu n'importe quoi dans ce domaine.

Du fait du développement des activités humaines, les conflits d'usages locaux, internes au pays ou à une région, sont de plus en plus fréquents : conflits autour des grandes agglomérations, entre les producteurs agricoles, les industriels, en lotissements habitationnels, les besoins en transports.

Quant aux conflits internationaux, ils ne sont pas les moins graves car ils concernent la production alimentaire mondiale. Comment allons-nous faire, alors que la plupart des bons sols sont déjà cultivés, pour alimenter, d'ici un siècle, 3 ou 4 milliards d'hommes en plus ? Le plus gros conflit oppose la pro-

tection de l'environnement et des ressources biologiques – par exemple, les forêts équatoriales et boréales – et la destruction de ces ressources pour la production alimentaire mondiale. C'est une question brutale mais elle comporte des solutions.

3. La dégradation des sols

Au-delà des conflits d'usage concernant l'accès au sol, d'autres conflits naissent des conséquences même de l'utilisation inadaptée des sols qui provoque leur dégradation. En effet, les activités humaines, en se développant, influencent, transforment le milieu sol, font pression sur lui. Les sols sont modifiés dans leurs propriétés, leurs fonctions et – plus grave – ces modifications des sols affectent aussi les autres milieux.

Si l'eau est polluée, c'est souvent parce que le sol a été pollué. Si l'air est pollué, c'est parce qu'on a transformé les fonctions biologiques du sol. Aujourd'hui, une partie de la pollution de l'atmosphère n'est pas d'origine industrielle mais pédologique, du fait que l'agriculture a détruit les matières organiques du sol. Ces matières organiques contiennent du carbone qui part dans l'atmosphère et cela alimente l'effet de serre dont on parle souvent.

Les sols sont donc modifiés dans leurs propriétés, leurs potentiels, leurs fonctions et dans leurs rôles et relations avec les autres milieux. Toute erreur d'utilisation des sols peut avoir des conséquences sur les autres milieux, localement et latéralement, à l'échelle d'un bassin versant, d'une petite région, voire à l'échelle de tout un pays, ou de plusieurs pays associés.

Le Maroc recèle d'exemples spectaculaires d'érosion. Ainsi, dans les montagnes du Rif, on assiste non seulement à l'érosion des sols montagneux, mais aussi à des inondations énormes dans les grandes plaines en aval où il y avait de magnifiques plantations d'orangers et de vignes. Ces plantations furent couvertes non seulement d'eau mais aussi de boue, et 100 000 hectares ont disparu en 24 heures.

Quand cela se passe à l'intérieur d'un pays, cela fait déjà des conflits entre les populations. Imaginez que cela se passe entre deux pays, vous voyez le drame que cela peut engendrer !

On connaît tous les problèmes de pollution des eaux par les

excès d'engrais, ou de pesticides sur les sols – pollution locale et aval – et les problèmes de salinisation des sols et des eaux provoqués par de mauvaises gestions d'irrigation. L'exemple le plus spectaculaire et qui est donc toujours cité, est celui de la mer d'Aral. On a réussi à faire disparaître une partie de la mer d'Aral, tout cela pour fabriquer à sa place des sols inutilisables parce que trop salés, pollués, etc.

Avec nos collègues des pays de l'Est, nous venons de travailler sur la dégradation des sols dans les pays de l'Est. C'est assez spectaculaire parce que les raisons de la dégradation de ces sols sont du même ordre que celles des pays occidentaux, sauf qu'après le changement de régime, l'aide à l'agriculture a été complètement abandonnée. Aujourd'hui, dans les pays de l'Est, étant donné que l'on a supprimé toutes subventions à l'agriculture, on a arrêté de mettre des engrais, des pesticides, des semences améliorées... Ceci est très bien pour l'avenir biologique du monde mais, dans l'immédiat, ceci a révélé la dégradation des sols et a fait chuter la production agricole de 10 à 1 dans un certain nombre de pays comme l'Ukraine, la Moldavie, la Biélorussie.

Les sols sont aussi victimes des techniques que l'on invente pour se passer d'eux, et en particulier l'élevage hors sol. La Bretagne a fait fort dans ce domaine-là mais pas autant que les Hollandais qui ont installé les élevages sur les ports. À la limite, c'est moins polluant parce qu'il y a un système de recyclage des déchets sur place. Ils ont installé des élevages directement de façon à pouvoir exporter la viande directement par bateau. C'est vraiment du hors sol intégral. En Bretagne, les conséquences sont bien pires pour les sols car on ne peut pas se passer d'eux vraiment. La quantité d'animaux, que ce soit des porcs ou des volailles élevés hors sol, c'est-à-dire que ces bêtes ne touchent jamais le sol, est tellement énorme que l'on a dépassé toute la capacité dépuratrice du milieu. Aujourd'hui, on a un problème énorme de déchets. Quand je travaillais dans cette région-là, c'était encore l'époque où les agriculteurs se permettaient de les envoyer directement à la rivière. On les a forcés ensuite à les mettre sur les sols. Ils en mettaient tellement que cela s'écoulait et revenait au même. Maintenant, on contrôle de plus en plus, mais cela devient de plus en plus difficile : toutes les eaux sont polluées et les sols sont saturés. On ne boit plus d'eau naturelle en Bretagne et on est dans une

situation assez grave.

Les Japonais, eux, se sont lancés dans l'agriculture sans sol. J'ai visité au Japon des producteurs qui font de l'agriculture uniquement avec de l'eau où les éléments nutritifs sont dosés soigneusement. Ils arrivent à des productions tout à fait exceptionnelles, très bien contrôlées. Cela me laisse des doutes car je suis un naturaliste convaincu. Le travail sur la qualité alimentaire de ces aliments n'a pas été fait, en particulier, sur le plan des vitamines, et cela manque. En tout cas, les Japonais, que j'ai interrogés, ont essayé de me démontrer scientifiquement que les salades et les tomates qu'ils produisaient étaient, sur le plan nutritif, tout aussi bonnes et sinon meilleures que n'importe quelle salade ou tomate qui aurait été produite sur un sol normal. En tout cas, c'est possible. Cela coûte très cher mais c'est une alternative pour un certain nombre de pays. Les pays riches du Moyen-Orient, comme le Qatar, font la même chose.

4. Des conflits de l'ignorance

Si beaucoup de ces conflits sont, bien sûr, des conflits d'intérêt, beaucoup des conflits autour des sols sont aussi ceux de l'ignorance. Cette ignorance concernant les sols, leurs répartitions, leurs fonctionnements, leurs rôles, leurs importances est endémique. On commet des erreurs d'utilisation, de gestion, par ignorance. Le pire est qu'il s'agit souvent d'ignorance volontaire, c'est-à-dire que l'on refuse de creuser l'information parce que si l'on commence à regarder les choses de trop près, on ne peut plus les mettre en valeur...

C'est le cas de la Bretagne que je connais bien pour y avoir travaillé pendant 10 ans. Si aujourd'hui, en Bretagne, les eaux sont polluées et les sols dégradés, c'est parce que volontairement, il y a 20 ou 30 ans, on a décidé de supprimer le bocage et de développer une agriculture intensive, et parce qu'on a refusé – et j'en parle en connaissance de cause – tout travail scientifique permettant d'envisager d'autres solutions.

Dans les milieux dits « environnementalistes », je constate que l'on parle facilement de bio-diversité, qu'il faut gérer, protéger, on parle facilement de l'eau, de l'air qu'il faut gérer, protéger. On parle très rarement du sol.

J'ai écrit à Madame Voynet, car je trouve absolument

incroyable qu'en tant que présidente des questions de l'environnement pendant 6 mois au niveau européen, elle ait prononcé un grand discours-programme, dans lequel elle a parlé de tout sauf des sols. J'attends la réponse.

On parle rarement des sols et si l'on en parle, c'est souvent pour en dire des choses extrêmement superficielles, peu compétentes ou franchement fausses. Par exemple, tout ce que l'on raconte sur l'érosion et la latérisation des sols en Afrique est bourré d'erreurs. Cela fait beaucoup de mal pour l'avenir des sols. L'une de mes grandes préoccupations est donc la question de la formation populaire à la découverte des sols.

Dans l'histoire, il y a eu beaucoup de conflits armés autour de la question des sols. J'ignore s'il y en aura d'autres, mais une chose est sûre : on pourrait mieux gérer ces conflits partout dans le monde en faisant un peu plus d'efforts pour la connaissance des sols.

5. Le changement climatique, grande peur de l'an 2000

Les questions de l'eau sont des questions relativement localisées et que l'on peut gérer. Les questions de sol sont de même des questions relativement localisées que l'on peut gérer, de même pour les questions de biodiversité.

La question du changement climatique et la gestion de l'atmosphère nous échappent parce que tout le monde en est responsable. La pollution des Chinois ou des Américains, touche une atmosphère qui se retrouve un jour ou l'autre en Afrique ou en Amérique du Sud. Les constats que l'on fait actuellement en matière de changement climatique ne sont plus une hypothèse, mais une certitude.

Première certitude : l'atmosphère change. Deuxième certitude : le climat change. Nous manquons seulement de certitude dans la relation entre le changement climatique et le changement d'atmosphère. Bien qu'elle ne soit pas complètement établie, suffisamment d'exemples et de données nous laissent à penser que c'est sérieux.

Dans les réunions internationales sur le réchauffement climatique, il est très inquiétant de voir que les grands pollueurs, en particulier les États-Unis, ne sont pas prêts de faire l'effort nécessaire, à savoir la réduction de la consommation nationale

en énergie non renouvelable. Le pétrole est l'énergie la plus polluante et l'on serait bien inspirés de développer les énergies alternatives car les réserves s'épuisent et ne vont pas durer tout le siècle que nous venons de commencer... La grande peur vient du fait que le monde est incapable de s'auto-contrôler, face à un problème mondial. Comment va-t-on sortir de ce conflit majeur ?

Les sols du Mali et du Congo pour l'exportation ?

Gérard Aubron (Les Verts)

En réalité, utilisation de l'eau, utilisation des sols et pauvreté sont extrêmement liées. Il n'est pas rare de voir certains pays avoir recours à des méthodes qui gaspillent leurs ressources en eau ou la qualité des sols pour se désendetter. On l'a même vu en France, en Bretagne, avec l'intensification de l'agriculture.

Au Mali, dans certaines régions arides, existe une espèce de système karstique où, dans le fond, subsiste un petit peu d'eau. Il arrive qu'on y fasse pousser des haricots verts pour l'exportation. Cette culture ramène effectivement des devises mais elle pompe énormément sur le sol et l'appauvrit très rapidement.

Autre exemple, au Congo, à Pointe Noire : l'industrie papetière a procédé à de vastes plantations de bois. Il s'agit la plupart du temps de bois d'Eucalyptus qui poussent très vite au prix d'un appauvrissement aussi rapide du sol, déjà très pauvre à cet endroit-là. De plus, les eucalyptus ne redonnent pas au sol de quoi se reconstituer, car les feuilles d'eucalyptus sont très dures et ont du mal à se déchiqeter et à redonner ensuite des nutriments dans le sol. Quelques rares chercheurs français tentent malgré tout de voir quelles sont les possibilités de redonner au sol un certain nombre de nutriments, en broyant les feuilles et les écorces. Là encore, c'est pour l'exportation que l'on a pompé et appauvri le sol en faisant de l'intensif comme on l'a fait chez nous. En réalité, on exporte dans les autres pays les erreurs que l'on a faites ici, en Europe.

Alain Ruellan (professeur des sciences du sol)

Il faut débattre de deux façons sur la question des haricots verts. La première question est de savoir si faire des haricots verts dans ces bas-fonds karstiques est la meilleure solution pour la qualité et pour l'avenir de la qualité des sols dans cette région-là. En second lieu, il faut se demander si, économiquement, ces fameux haricots de contre-saison ont un sens.

Les économistes sont en désaccord les uns par rapport aux autres. Pendant longtemps, on a dit que c'était une erreur économique grave. Aujourd'hui, des gens pensent que faire des

➤ haricots verts ramène, effectivement, des devises dont ils ont besoin pour autre chose. Dans un cas comme celui-là, il faut bien regarder si l'on fait des haricots verts sur des sols qui n'avaient jamais été utilisés ou sur des sols qui étaient utilisés pour autre chose auparavant. C'est donc le problème de la concurrence avec l'alimentation locale.

Quant à l'histoire des eucalyptus, malheureusement, c'est un problème mondial. Je vais souvent en Amazonie et je constate que l'on détruit le milieu naturel amazonien pour planter de l'eucalyptus. C'est une aberration totale, parce qu'il est plus facile de faire du papier avec de la cellulose à partir de l'eucalyptus qu'à partir de la forêt amazonienne. La productivité, sur le plan général des ressources, chute énormément et très vite mais pour ceux qui exploitent le papier, c'est tout bénéfique.

Une nouvelle prise de conscience internationale, pour éviter les conflits liés à la pauvreté

Marc Levy, chercheur au GRET,
Groupe de recherche et d'échanges technologiques

Un nouveau consensus contre la pauvreté

Au sommet du Millénaire, en septembre 2000, les chefs d'État des Nations unies réunis à l'initiative de Monsieur Kofi Annan ont confirmé l'engagement de la communauté internationale à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Aujourd'hui, effectivement, quasiment toutes les politiques de coopération ont mis la lutte contre la pauvreté en tête de leurs priorités : la Banque mondiale, le PNUD, l'OCDE, la Cruced, l'Union européenne et les coopérations bilatérales du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des pays nordiques. La France va y venir vraisemblablement, peut-être en faisant entendre sa différence.

D'autre part, une mesure d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) a été prise par le sommet du G8 – les huit plus grands pays – à Cologne en 1998. Cette mesure doit dégager beaucoup d'argent et elle est assortie, pour les pays qui veulent en profiter, de l'obligation de se doter d'un cadre stratégique de lutte contre la pau-

vreté pour lequel l'argent débloqué va être utilisé.

Les premiers cadres stratégiques commencent à être mis en œuvre sous l'égide du tandem renouvelé, à cette occasion, de la Banque mondiale et du FMI. Ils ont réussi à prendre le leadership sur cette question.

Un consensus aussi général sur un mot d'ordre aussi indiscutable que la lutte contre la pauvreté ne peut que susciter notre enthousiasme. En tout cas, pour la part d'espérance qui anime notre vision de l'humanité que nous partageons certainement ensemble. Un tel consensus devrait susciter aussi notre vigilance au nom de la part de méfiance que nous avons appris, ces dernières années, à laisser en éveil.

Ce consensus de la lutte contre la pauvreté que nous voyons s'imposer pour exprimer la volonté de la communauté internationale à partager les ressources est dominé, selon moi, par deux notions : opportunité et ambiguïté.

Une opportunité à saisir

Le consensus en faveur de la lutte contre la pauvreté est une opportunité à saisir pour faire valoir et mettre en pratique une conception progressiste du développement et des relations internationales, pour deux raisons :

a. On constate que, dans ce consensus, la pauvreté n'est plus seulement abordée en termes de revenus, ce que les économistes appellent la «pauvreté monétaire», mais qu'est pris en compte son caractère multidimensionnel de manière à inclure l'accès aux ressources : l'eau, le foncier, le capital, l'éducation, la santé et, plus largement, l'accès à l'information, aux relations sociales, à la prise de parole, etc. Tout cela a été développé par Amartya Sen qui a obtenu pour ses travaux le Prix Nobel d'économie. Cette notion élargie de la pauvreté est vraiment un bienfait.

Une façon devenue politiquement correcte de parler de la pauvreté consiste à dire que la lutte contre la pauvreté suppose l'empowerment des pauvres, c'est-à-dire le renforcement du pouvoir des pauvres. Une façon un petit peu plus radicale mais déjà répandue consiste à dire – ce que fait le rapport du PNUD – que l'inégalité de la distribution des revenus reflète probablement l'inégalité sous-jacente de la distribution du pou-

voir politique !

La coopération anglaise va jusqu'à écrire : « une majorité de pauvres manque souvent d'influence parce que le pouvoir est détenu par une petite élite ». La lutte contre la pauvreté devient donc une nécessité d'aider les communautés pauvres à s'organiser pour défendre leurs intérêts ou bien devient une façon d'agir sur les logiques de distribution.

En effet, en moyenne dans le monde, les 20 % des plus riches ont entre 40 et 50 % des revenus (40 % dans les pays industrialisés, 50 % en Afrique sub-saharienne) tandis que les 20 % des plus pauvres se partagent plutôt 5 % en Afrique sub-saharienne, 9 % en Asie, des revenus. On a bien affaire à une véritable inégalité.

Le premier argument en faveur de l'opportunité vient du fait que l'on peut passer de la lutte contre la pauvreté à la faiblesse des pouvoirs politiques et, par conséquent, à la nécessité de renforcer les capacités organisationnelles.

b. La deuxième raison de voir la lutte contre la pauvreté comme une opportunité, réside dans le fait que des croissances positives n'entraînent pas automatiquement la réduction de la pauvreté et des inégalités. Autrement dit, la croissance en guise de politique de développement ne suffit plus. Certains le disent depuis longtemps, mais certains libéraux, eux, ne le reconnaissent qu'aujourd'hui.

Entre l'objectif de croissance et la réduction de la pauvreté, il y a donc une marge de manœuvre qui est la place pour des politiques publiques de redistribution !

Ceci dit, nous disent les Anglais avec leur humour habituel : « Il se peut que de telles politiques rencontrent des oppositions politiques. » Autrement dit, ce qui est en jeu avec la lutte contre la pauvreté, ce sont donc les modèles de croissance, les politiques macro-économiques elles-mêmes.

La lutte contre la pauvreté ne peut donc pas être seulement une affaire de « filets sociaux », de protection des populations les plus pauvres, ni même de projets à l'échelle locale pour faire des pauvres des entrepreneurs – comme on le voit très souvent à travers les projets productifs, l'appui aux activités génératrices de revenus – ni même pour faire des pauvres des débiteurs comme le disent les détracteurs de la microfinance. La lutte contre la pauvreté n'est pas seulement cela.

Ces deux raisons m'incitent à croire que la lutte contre la

pauvreté est une opportunité pour poser le problème des causes et pour raisonner en termes de développement avec la notion de justice et d'équité que cela suppose.

Une grande ambiguïté

Il reste que ce consensus de la lutte contre la pauvreté n'est pas dénué d'ambiguïté. La géopolitique mondiale est aujourd'hui, globalement, dominée par deux logiques, la logique financière et la logique commerciale.

La logique financière

En 1988, l'aide publique au développement représentait 50 % des ressources financières extérieures des pays en développement ; 10 ans plus tard, en 1997, elle était de 15 %.

Pendant cette même période, au contraire, les apports financiers privés (les banques, les investisseurs institutionnels, les entreprises) ont augmenté de 500 %. Évidemment, ils n'ont pas les mêmes destinataires, cela va plutôt en Europe de l'Est, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine. Cela n'a pas non plus les mêmes domaines d'affectation : l'éducation et la santé n'attirent pas beaucoup les investisseurs, sauf si les discussions sur l'OMC (Organisation mondiale du commerce) concernant les services, aboutissent.

Cette augmentation des investissements privés en direction des pays du Sud ne doit pas faire illusion. Comparativement, 75 % des investissements privés, en 1998, sont réalisés dans les pays développés, c'est-à-dire là où les gains de productivité sont importants et là où la stabilité politique garantit d'avantage des résultats. Il n'y a donc que 25 % de ces investissements – les sommes sont faramineuses mais ce n'est que 25 % – qui vont dans les pays du Sud. Le pourcentage était à 37 % un an auparavant. Nous assistons donc à une régression importante, c'est-à-dire que ces pays, en fait, n'intéressent pas ou intéressent de moins en moins les marchés financiers. Les marchés financiers sont devenus un authentique pouvoir qui a conquis une autonomie par rapport au pouvoir politique. Pour l'instant, le pouvoir politique ne parvient pas à reconnaître qu'il

a du mal à contrôler ce pouvoir financier.

La logique commerciale

Depuis 1950, le volume du commerce mondial de marchandises a été multiplié par 16, le volume de la valeur par 5,5. Le monde s'enrichit donc mais les 2/3 de ce commerce mondial sont réalisés par les firmes multinationales. Il n'y a pas de raison de les diaboliser, mais il faut savoir qu'il y a un fort effet de concentration.

Ainsi, les 3/4 de ces firmes multinationales (par exemple celles qui sont installées aux États-Unis) ne paient pas d'impôts. Grâce à une formule qui s'appelle foreign sales corporations, les multinationales localisent leurs bénéfices dans les paradis fiscaux et ne paient donc pas d'impôts, et ce avec la complicité de l'Administration américaine. L'Union européenne a porté plainte à l'OMC sur ce sujet, considérant qu'il y avait là un effet de concurrence déloyale.

La puissance de ces firmes bouleverse la concurrence qui, pourtant, est avancée comme étant l'élément fort des logiques libérales. Par exemple, le nombre de grands groupes pharmaceutiques – et ce n'est pas rien face à l'enjeu du SIDA – est passé en 1998 de 13 à 8. Un tel bouleversement de la concurrence interroge un homme comme Monsieur Rubens Ricupero, secrétaire général de la Chuced. Il a dit, à l'occasion de la préparation de la conférence sur les PMA (pays les moins avancés) : « On craint que les acquisitions d'entreprises locales dans les pays en développement par de grandes sociétés transnationales fassent passer des pans entiers de l'économie sous contrôle étranger. » Le phénomène n'est donc pas anodin.

La domination de ces deux logiques, financière et commerciale, est certainement ce qui a fait écrire au PNUD dans son rapport de 1999 : « Les dix dernières années font apparaître une concentration des ressources et de la richesse entre un petit groupe de personnes, d'entreprises et de pays. »

La lutte contre la pauvreté
au secours du capitalisme international ?

➤ Désormais, et contrairement aux années soixante et 60 et 70, les pays en développement ne sont plus très utiles pour lutter contre le communisme – c'était quand même un des éléments justificateurs de l'aide – et n'intéressent économiquement que très marginalement les investisseurs privés. De plus, ces pays « fatiguent » l'opinion publique qui trouve que l'aide publique n'est pas efficace, qu'elle favorise énormément la corruption, qu'elle est facteur de conflits, etc.

Face à cette défection de l'opinion publique, la lutte contre la pauvreté est là pour remobiliser l'opinion internationale, en particulier à l'initiative de la Banque mondiale. Elle ne veut pas être en reste sur ce sujet pour deux raisons :

- La Banque mondiale ne veut pas laisser le leadership de cette question cruciale aux Nations unies et, en particulier, au PNUD. L'enjeu est de savoir qui va assurer la régulation internationale, maintenant que le consensus autour du besoin de régulation internationale existe, sachant que les marchés ne devront en aucun cas l'assumer seuls.

- La Banque mondiale est très attaquée, en particulier par les ultra-libéraux du Congrès américain qui pensent que les marchés et les États-Unis – on revient à ce que disait le Général Cot – sont mieux placés pour réguler le monde que les institutions internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods.

De ce point de vue, la lutte contre la pauvreté est dangereuse puisqu'elle devient un alibi pour masquer la perpétuation de la domination – excusez le raccourci – du capitalisme financier. Elle est aussi dangereuse parce que les objectifs de réduction de la moitié de la pauvreté à l'horizon 2015 ne seront vraisemblablement pas atteints. À ce moment-là, l'opinion internationale sera définitivement fatiguée de l'aide publique au développement.

C'est dire que nous avons du travail pour faire en sorte que les opportunités l'emportent sur les ambiguïtés et pour que cette désespérante réalité suscite plutôt le besoin de résistance que le découragement.

Pauvreté et démographie

Chantal Devaulx

À la conférence de Pékin, il y a quelques années, l'un des moyens de lutte préconisé contre la pauvreté était l'accès des femmes à la propriété de leurs moyens de travail. L'accès au travail est en effet insuffisant et leur travail peut même devenir moyen d'exploitation. On a parlé de l'Ouganda dans le premier thème et on a vu que les femmes étaient plus pauvres que les hommes, parce qu'elles ont, en général, des enfants à nourrir et elles sont donc plus nombreuses dans leur sphère de revenus.

Marc Levy, GRET

Est-ce que la situation des femmes dans le monde s'améliore ? On ne peut pas répondre à cela. Dans bon nombre de pays africains, la propriété de la terre n'existe pas. L'usage de la terre est fortement placé sous le contrôle des notables, au cœur de toute l'organisation sociale dans laquelle les femmes ont du mal à conquérir un petit peu de rapport de force en leur faveur.

Une amélioration intéressante se fait jour avec toutes les initiatives sur le microcrédit. Le crédit ou l'usure sont une fantastique façon de transformer les pauvres en débiteurs, tandis que le microcrédit est une façon d'accéder à une ressource rare pour les personnes qui ne peuvent pas aller à la banque pour emprunter. Le fait de pouvoir emprunter pour s'acheter une vache, une machine à coudre, une brouette, ou pour développer une petite activité souvent faite par des femmes, est un évident progrès dans l'accès aux moyens de travail et à l'autonomie économique. Le phénomène du microcrédit se répand énormément et avec de très gros succès, car il concerne beaucoup de gens et mobilise beaucoup d'argent.

Bien qu'on ne puisse pas donner de réponses générales, il me semble qu'il y a quand même quelques petits leviers de changement à l'œuvre dans les rapports hommes-femmes.

Jean-Pierre Belloc

La discussion portant essentiellement sur la préservation et la gestion des ressources, un facteur est essentiel, c'est la population, c'est-à-dire à combien on les partage. La surpopulation, au rythme où elle se développe, va devenir un problème majeur dans les années ou les décennies à venir. Elle va générer des conflits importants, principalement dans les pays pauvres. Les ressources suffiront-elles pour la population des décennies à venir ?

Marc Levy, GRET

C'est un sujet extrêmement délicat avec lequel il faut se garder de toute réponse définitive et tranchée. Quand on se souvient de ces débats, il y a 10 ans, on avait de grandes peurs en matière de démographie et de décalage entre la croissance démographique et la capacité à nourrir tout le monde. De fait, on ne peut pas dire que cela ne se fait pas sans coût mais les catastrophes annoncées à l'époque n'ont pas eu lieu.

Si les prédictions sont aujourd'hui impossibles, on peut avoir une action de prévention, ne serait-ce qu'en raisonnant en termes de croissance, non en Produit national brut, mais en Produit national par tête, par exemple. Les situations changent complètement – quand on veut essayer d'analyser les progressions des pays, par exemple – selon que l'on raisonne soit globalement, soit par tête. Ainsi, sans faire de causalité excessive sur la démographie concernant l'Afrique, la plupart des pays africains ont connu, ces dernières années, des croissances positives de l'ordre de 5, 6, 7 ou 8 %. En revanche, dès que l'on raisonne en croissance par tête, compte tenu de la croissance démographique, nous avons une croissance insuffisante pour faire face à la croissance démographique.

Donc indéniablement, la démographie, quand elle n'est pas accompagnée d'une croissance économique équivalente, devient un problème.

Il faut savoir que les prévisions démographiques sont à la baisse. On prévoyait 12 milliards d'habitants pour la fin du siècle qui commence, on en est maintenant plutôt à 9 milliards. Nous avons gagné 3 milliards sur les prévisions précédentes !

Nous allons tout de même passer, en 50 ou 100 ans, de 6 à 9 milliards. Il y a donc 3 milliards de bouches à nourrir qui ne sont pas dans les pays riches. Elles sont dans les pays pauvres et dans les pays où les ressources en terre et en eau ne sont pas tellement favorables. En second lieu, d'après les études qui existent et qui sont relativement précises, il ne faut pas être trop pessimiste sur les ressources en terre – je ne dis pas sur les ressources en eau, c'est peut-être plus difficile – mais il reste des surfaces, en Afrique et en Amérique latine, qui ne sont pas mises en valeur et ne sont pas encore cultivées. La question est de savoir s'il faut le faire parce qu'à chaque fois que l'on met en valeur de nouvelles surfaces, cela veut dire que l'on détruit des forêts, des steppes, de la biodiversité et que l'on participe au déséquilibre mondial. Ceci étant, s'il faut nourrir, il va bien falloir produire.

Certains diront que l'on peut produire au Nord et consommer au Sud. C'est l'aide alimentaire. Je suis profondément contre cette idée parce qu'elle est très déstabilisatrice dans tous les domaines. Il faut augmenter la production agricole locale en défrichant probablement un certain nombre de surfaces mais surtout en travaillant l'amélioration de la productivité.

Un facteur reste fondamental, c'est l'économie mondiale. On ne pourra jamais mettre en concurrence sérieuse un paysan américain, avec ses 1 000 ou 2 000 hectares de blé, et le paysan africain qui sème à peine quelques hectares de mil. Si vous les mettez en concurrence, le paysan africain va disparaître. À ce moment-là, la crise alimentaire mondiale en Afrique et en Amérique latine sera gravissime.

En étant un peu brutal, je dirais que c'est en luttant contre le libéralisme économique mondial que l'on améliorera la production alimentaire locale. Il est très difficile d'en convaincre les économistes !

Dominique Bromberger, éditorialiste de politique étrangère

Plusieurs facteurs devraient réfréner notre pessimisme en matière démographique, notamment l'évolution des deux géants que sont la Chine et l'Inde.

La population chinoise va se stabiliser aux alentours des années 2020, à la suite d'une politique très volontariste – et parfois très désagréable d'ailleurs – sur la limitation des naissances.

Il y avait 450 millions d'habitants en Inde il y a 30 ans et c'était un pays en proie à de terribles famines. On atteint maintenant le milliard d'Indiens et le pays est désormais autosuffisant sur le plan alimentaire, même si c'est mal réparti et même s'il y a des problèmes d'approvisionnement pour certaines régions.

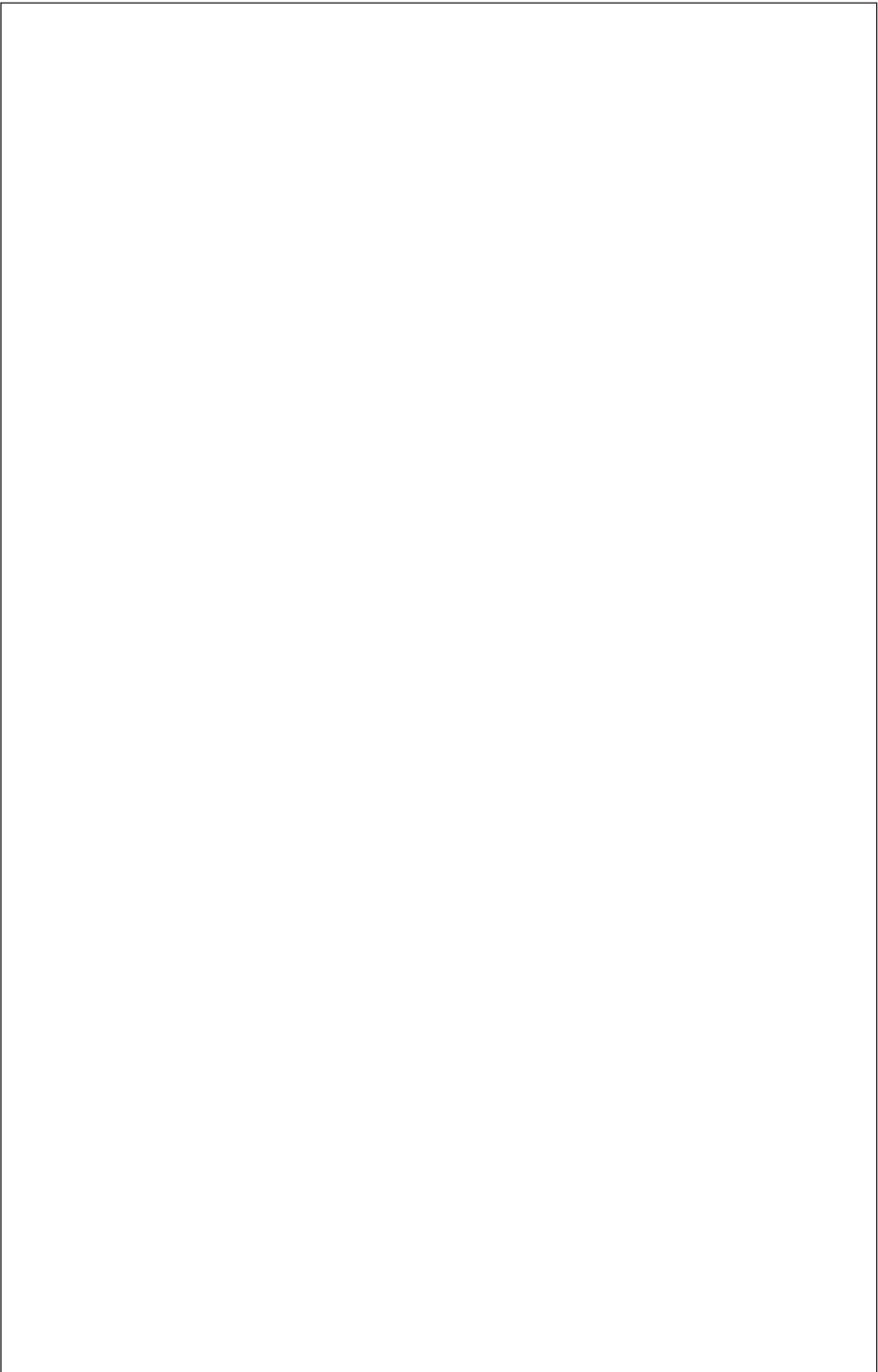
Enfin, on constate que des ennemis arrivent à s'entendre pour exploiter ensemble des ressources rares, comme l'eau, plutôt que de risquer de détruire ces ressources. L'Inde et le Pakistan viennent ainsi de signer un accord d'exploitation de l'Irds.

De plus, historiquement, l'empoisonnement des puits a été considéré comme l'un des premiers crimes de guerre et cela n'a jamais été envisagé même entre deux belligérants aux haines tenaces. L'optimisme est donc autorisé dans une certaine mesure...

Marc Levy, GRET

Le sommet Européen de Nice, en décembre 2000, qui été consacré au futur élargissement de l'Union européenne, avait un enjeu principal la renégociation des rapports de force institutionnels. La position de l'Allemagne était de dire : « Compte tenu du fait que nous avons une démographie plus importante que la France, l'Italie et l'Espagne, le rapport de force, c'est-à-dire le nombre de voix que nous avons, doit être remis en question et nous ne devons pas tous avoir le même nombre de voix. L'Allemagne doit en avoir davantage. »

La démographie a été et sera toujours un facteur de pouvoir politique. Certains peuples en résistance l'ont bien compris, à Gaza, au Kosovo et ailleurs. Dire aux pays du Sud : « limitez votre démographie » risque d'être un message qui restera lettre morte...



Quatrième partie

Culture de paix et justice internationale

«Nous ne pouvons nous réconcilier
avec la variété du genre humain
et avec les différences entre les hommes
qu'en prenant conscience comme d'une grâce extraordinaire
du fait que ce sont les hommes et non l'homme qui habitent
la terre. »

Hannah Arendt

Introduction

Associer ces deux termes ne va pas de soi, car la « culture de paix » renvoie à une notion d'éducation et de formation des esprits qui se situe forcément en amont du recours à la justice. Cette éducation telle que la conçoit l'Unesco tend à renforcer la notion de non violence qui ne signifie aucunement passivité ni grandeur d'âme. C'est une conception de l'action visant à se défendre sans se détruire.

À mi-chemin de cette « culture de paix » et de la justice, les Sud-Africains, pour juger les méfaits de cinquante ans de racisme institutionnalisé, ont préféré une « commission – vérité – réconciliation » à un tribunal « à la Nuremberg ».

Au Rwanda, en aval des conflits, des expériences de médiation développant une « culture de paix » ont été menées afin de prévenir le nouveau surgissement d'affrontements meurtriers. La reconnaissance des fautes et le jugement des coupables est le corollaire indispensable de ce mode de réconciliation.

Ce recours à la justice rejoint la tentative plus générale d'instaurer une cour pénale internationale permanente malgré la réticence de nombreux États.

La question d'une justice internationale au service des Déclarations universelles des droits de l'homme de 1948 et de la Charte des Nations unies repose la problématique des valeurs universelles.

Au nom de quoi et sur quels principes rendra-t-on cette justice ?

N'a-t-on pas tendance à dissoudre le politique dans le droit, alors que celui-ci doit rester au service du politique ?

Peut-on parler de réconciliation et de « culture de paix » sans jugement des auteurs de génocides ?

Face aux « raisons d'État » qui justifiaient jusqu'ici l'impunité accordée aux chefs d'États et responsables de crimes contre l'humanité, quels peuvent être les effets préventifs et dissuasifs d'un nouveau droit international ?

Réflexions à partir du génocide rwandais

Monsieur Daniel Losq, membre d'Avocats sans frontières

Notre association, avocats sans frontières, a été créée fin 1997 et commence à être connue en France. Elle existe depuis 1992 à Bruxelles (Avocats sans frontières Belgique) et commence à s'implanter dans différents pays européens ainsi que dans plusieurs pays d'Afrique.

Cette association intervient actuellement au Rwanda et au Burundi. Une implantation est actuellement en cours au Kosovo et elle est intervenue dans des cas ponctuels en Éthiopie, en Colombie et au Pérou, puisqu'en Amérique du Sud aussi il y a, malheureusement, des problèmes de non respect des droits de l'homme.

Le principe d'intervention d'Avocats sans frontières est ce qu'on appelle le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que nous n'intervenons qu'à la demande de gens qui souhaitent être assistés ou défendus par un avocat. Comme nous n'avons en général pas de leçon de droit ou de procédure pénale à donner aux avocats qui sont sur place, nous n'intervenons que lorsqu'il n'y a pas d'avocat existant dans les circonstances précises dans lesquelles nous sommes appelés ou – et c'est un petit peu plus fréquent – lorsque les avocats sont menacés ou ont peur des représailles. Cela arrive notamment en Colombie et au Pérou. Deux professions sont très souvent menacées dans ces pays difficiles : les avocats et les journalistes.

Je suis intervenu en 1999 en tant « qu'avocat sans frontière » pendant un mois et demi au Rwanda, j'étais basé à Butare, au sud du pays, près de la frontière du Burundi. J'ai rempli mon rôle dans plusieurs procès, tantôt pour assister des victimes, tantôt pour défendre des accusés. Cela nous donne un rôle particulier puisque nous intervenons des deux côtés pour un même événement, mais bien sûr dans des dossiers complètement différents.

Montée vers le génocide

Le 6 avril 1994, le président Habyarimana a été victime d'un attentat et, dans la demi-heure qui a suivi l'assassinat, des barrières ont été installées, principalement dans la capitale Kigali et toute une série de massacres ont commencé à partir de cette date précise jusqu'au 12 juillet 1994, date officielle de la fin de la guerre.

Pourquoi en est-on arrivé là alors qu'à l'origine, en tout cas d'après ce que disent les historiens, les deux communautés hutu et tutsi ont longtemps coexisté de manière naturelle et paisible ? Il était admis que les Tutsis qui sont traditionnellement des pasteurs détenaient le pouvoir bien que minoritaires en nombre. Les Hutus sont plutôt des cultivateurs. Dans la colonie belge du Rwanda-Urundi, les Belges avaient maintenu ce régime, c'est-à-dire qu'ils avaient des relations particulières avec les Tutsis, dominants, et n'avaient jamais prétendu modifier cet état des choses.

Dans les années 50-60, un mouvement s'est fait jour pour modifier quelque peu ces structures, en expliquant aux Hutus qu'une catégorie ethnique n'a pas – le principe me paraît incontestable – à détenir le pouvoir et à imposer sa domination à une autre catégorie. La raison principale des événements vient du fait que les Hutus qui étaient dominés représentaient 85 % de la population alors que ceux qui détenaient le pouvoir représentaient environ 14 %. Le 1 % restant représentait la petite ethnie des Twas. Bien qu'on en parle très peu, ils ont aussi été l'objet du génocide.

À partir de 1959, date de l'indépendance du Rwanda et de la scission du Rwanda et du Burundi, on a parlé d'une révolution sociale et d'une révolution nationale. Peu à peu les Hutus, incités en cela par différentes évolutions sur le plan international, ont repris les principaux postes politiques et militaires, excluant de manière assez catégorique et agressive, l'autre ethnie, les Tutsis, qui détenaient jusque-là les pouvoirs. Il y a eu, dès les années 60, des massacres de Tutsis qu'on peut qualifier de localisés, mais qui ont quand même une grande importance en ce qu'ils ont profondément marqué la conscience collective.

Les Tutsis ont été progressivement chassés hors du Rwanda et à l'intérieur, ils se voyaient exclus de toutes les fonctions

politiques et socioprofessionnelles importantes. Par exemple, ils n'avaient pas le droit d'exercer la fonction d'avocat ou d'entrer dans la fonction publique. Peu à peu, toute une partie de la population s'est exilée, principalement en Ouganda. C'est dans ce pays que le Front patriotique rwandais (FPR) s'est créé avec de jeunes Tutsis désireux de reconquérir leur propre pays.

En octobre 1990, le FPR, organisé en armée, a tenté de pénétrer à partir du nord, c'est-à-dire de l'Ouganda. Cette avancée qui a failli réussir dès octobre 1990 a été arrêtée très vite par l'intervention des FAR (Forces armées rwandaises) constituées quasi exclusivement de Hutus. Les Forces armées rwandaises étaient alors soutenues par l'armée française qui n'est pas étrangère à leur victoire militaire..

À partir de 1990, donc, ont commencé – ou continué – les massacres. Les «Dix commandements du Hutu» ont alors été rédigés et diffusés, non seulement dans la presse écrite mais aussi par la fameuse radio des Mille collines (RIML). Le principal commandement du Hutu disait : «un bon Tutsi est un Tutsi mort.» C'est clair.

Avant de déterminer s'il y a eu véritablement génocide, se posent un certain nombre de problèmes juridiques : ces éléments que je viens de citer sont suffisamment précis pour indiquer que le génocide a été organisé et mis en place depuis longtemps et non seulement à partir du 6 avril 1994.

Entre octobre 1990 et juillet 1994, avant même l'assassinat du président Habyarimana, ont eu lieu toute une série de massacres, de vols et de pillages de biens. Le 6 avril 1994 a constitué le sommet, la date fatidique qui a lancé tout un système déjà latent, en marquant le début du véritable génocide des Tutsis dans ce pays.

Entre le 6 avril et le 12 juillet 1994, 800 000 à 1 000 000 de personnes ont été assassinées de façon la plus horrible qui soit. Rien ne sert d'insister sur les horreurs, tout le monde a vu à la télévision ou a pu lire la façon dont les gens ont péri à coups de machette, comment ils ont été «machettés». Le mot n'existe pas dans le dictionnaire, mais les victimes et les responsables emploient ce mot «machetter», on le voit souvent dans les dossiers.

Ce pays a perdu, entre avril et juillet 1994, 80 % de sa population. Ce tout petit pays avait à peu près 7 millions d'habitants, et 80 % de sa population a quitté le pays, s'est exilée

dans tous les pays environnants, c'est-à-dire principalement le Zaïre à l'ouest, le Burundi au sud et la Tanzanie à l'est et sud-est.

Lutter contre l'impunité

Après trois mois à feu et à sang, le calme est revenu, car le pays était vidé de sa population et complètement détruit. Il a fallu se mettre à reconstruire.

Juridiquement, que fallait-il faire ? Devait-on faire un trait sur le passé et accorder l'impunité – c'est l'éternel problème – à tous ces gens qui ont massacré leurs voisins ou bien les juger et comment ?

Peu à peu ce pays s'est repeuplé, beaucoup de gens qui étaient exilés sont revenus. Tous n'ont pas pu revenir parce qu'il y a eu aussi énormément de massacres à l'extérieur, notamment au Zaïre. Les Hutus et les Tutsis se retrouvaient souvent regroupés dans des camps et ils continuaient les massacres, comme s'ils ne pouvaient s'arrêter sur leur lancée.

Le Rwanda, peu à peu, s'est repeuplé, notamment par des Tutsis qui avaient été exilés avant le génocide de 1990 à 1994. Ce sont principalement des jeunes qui sont revenus dans leur pays pour retrouver leurs racines et reconstruire leur vie et leur pays. De nombreux Tutsis du Rwanda actuellement n'ont donc pas connu la période du génocide. Il est donc difficile de retrouver des témoins. C'est un problème juridique important puisque, lorsque l'on juge quelqu'un, il faut nécessairement retrouver des témoins.

Dans ce contexte, plusieurs questions se posent :

1. D'abord sur la reconnaissance même de l'existence d'un génocide. C'est le premier problème qui a été largement discuté en 1994. Il reste encore aujourd'hui des gens qui nient l'existence du génocide au Rwanda. Ils essaient de dire qu'il s'agit de massacres locaux ou d'une guerre civile mais pas d'un génocide.

2. Ensuite, la reconnaissance des victimes et leurs souffrances.

3. Enfin, le châtement des criminels et surtout la fin de l'impunité. C'est là un véritable devoir moral, non seulement pour le

peuple rwandais, mais aussi pour l'intégralité de la communauté internationale. On ne pourrait pas admettre qu'il n'y ait pas de jugement et que l'on fasse, comme je le disais à l'instant, une croix sur ce qui s'est passé entre 1990 et 1994. Il faut même remonter à des dates antérieures.

À l'autre extrême, il est tout aussi important d'abandonner le principe de vengeance «œil pour œil, dent pour dent» qui malheureusement est encore souvent appliqué. Il n'est pas question de revenir sur ce point et la difficulté réside dans le fait de savoir où est la limite entre, d'une part, une représentation digne et honorable des victimes et, d'autre part, le respect des droits de la défense.

Il y a actuellement plus de 135 000 personnes, d'après les statistiques, qui attendent d'être jugées et les prisons rwandaises sont évidemment surchargées. Nous avons eu l'occasion de rencontrer des gens qui sont accusés de participation au génocide et, dans certaines prisons, il y a 7 000 à 8 000 personnes alors qu'elles sont faites pour recevoir 500 à 600 personnes en temps normal. Imaginez ce que cela donne au niveau des conditions de détention.. C'est aussi un problème des droits de l'homme..

Construire la réconciliation

L'objectif de l'État rwandais est, de manière tout à fait légitime, la pacification puis la réconciliation. La réconciliation est un maître mot, un mot entendu fréquemment dans la bouche des hommes politiques rwandais actuels. Pour aboutir à cette réconciliation, la justice est un élément fondamental pour rapprocher les deux ethnies, ceux qui ont commis des crimes et les victimes.

Les accusés eux-mêmes, bien évidemment, ont droit au respect de leur personne et de leurs droits, qu'il s'agisse de l'organisation de l'enquête ou du déroulement du procès. Selon les statistiques qui nous parviennent, 15 à 18 % des détenus environ sont innocents alors qu'ils sont en prison pour la plupart depuis 4 à 6 ans. Cela signifie que presque 1/5^e des 135 000 détenus ont fait des années de détention dans des conditions horribles et seront innocentées à la fin du procès ou reconnues coupables d'infractions tout à fait minimes.

Ne serait-ce que pour cela, les détenus ont le droit d'être défendus et ils ont le droit qu'on écoute ce qu'ils ont à dire. La position de la plupart des avocats en tant que professionnels du droit, et à plus forte raison les membres d'Avocats sans frontières, considèrent que même le plus horrible des personnages n'est pas un monstre et que tout être humain a droit au respect. Quels que soient les infractions et les crimes qu'il ait pu commettre, il a le droit d'être assisté par un avocat, et aussi de savoir quelles sont ses possibilités et quels sont ses droits en tant qu'être humain.

Les questions juridiques demeurent. Par rapport aux crimes ou aux infractions classiques, le génocide ajoute l'élément essentiel de la volonté d'éliminer un groupe humain, seulement parce qu'il fait partie de telle ethnie ou de telle catégorie de personnes. C'est la définition du génocide au sens juridique.

Le Rwanda a choisi d'élargir au génocide les crimes contre l'humanité car, au génocide des Tutsis, s'est ajouté un crime contre l'humanité dans la mesure où certains Hutus dits «modérés» ont pris la défense des Tutsis. Considérés comme des opposants à l'ethnie hutu, beaucoup d'entre eux ont été éliminés. Le Rwanda a souhaité élargir ses investigations sur le génocide aux crimes contre l'humanité.

Les questions qui demeurent

- Devait-on créer un tribunal international ?
- Devait-on juger les présumés responsables dans le pays où ont été commis les crimes ?
- Quelle procédure appliquer, la procédure du pays où ils sont jugés ou une procédure internationale ?
- Qui doit être jugé, uniquement les responsables politiques et militaires ou bien tout le monde, jusqu'à l'exécutant, l'ouvrier ou le paysan qui a massacré des gens à la machette ?

Au tribunal de Nuremberg ou à Tokyo, il faut se souvenir qu'on n'a jugé que les responsables politiques et militaires.

Le Rwanda et la communauté internationale ont répondu à cette dernière question en créant deux juridictions, l'une pour les responsables, l'autre pour les exécutants. On a créé le Tribunal pénal international d'Arusha en Tanzanie en novembre 1994, très vite après la fin de la guerre, qui juge les

responsables politiques et militaires selon la procédure anglo-saxonne. Les débats ont lieu en anglais et la procédure est complètement différente de celle que nous connaissons que nous appelons romano-germanique. Cette procédure romano-germanique a cours dans les tribunaux rwandais qui jugent tous les gens arrêtés sur le territoire rwandais. Elle applique tout simplement l'ancien droit belge, c'est-à-dire quasiment le même système juridique que le nôtre.

Il existe un grand paradoxe dans ce dédoublement de juridiction. Pour les responsables politiques qui étaient la plupart exilés, donc qui sont arrêtés ou qui se livrent parfois eux-mêmes aux autorités, la peine principale est l'emprisonnement à perpétuité. La peine de mort est exclue dans le Tribunal international du Rwanda comme dans celui de La Haye. En revanche, devant les juridictions du Rwanda, les gens qui peu-

vent être des simples exécutants sous les ordres des meneurs risquent la peine de mort !

Il y a effectivement des gens qui sont condamnés à mort au Rwanda et qui ont une responsabilité bien inférieure à celle des ministres ou des responsables militaires qui sont jugés à Arusha. Quelques exécutions ont eu lieu – une trentaine depuis le début des procès en 1996 – mais il y en a de moins en moins parce que le Rwanda est sous la pression internationale : le Rwanda hésite maintenant à mettre à exécution les sanctions de condamnation à mort..

Aujourd'hui, une question se pose à chacun d'entre nous : comment éviter le renouvellement de ce genre d'horreurs ? Il s'agit aussi d'éviter une impunité qui serait totalement incomprise et qui, de toute façon, serait totalement injustifiée.

Le conditionnement médiatique et le rôle des soutiens extérieurs

Denis Nouet (Association pour les enfants du Rwanda)

La façon dont le génocide des Tutsis a été préparé par le média local, « radio mille collines » est effarant. On ne peut pas machetter 800 000 à 1 000 000 de personnes sans un conditionnement dans les médias qui a dû être épouvantable.

Il faudrait étendre cette question du conditionnement médiatique sur la prévention des conflits, en particulier par le phéno-

mène de l'extension d'Internet où l'on peut libéraliser l'information au point de diffuser des messages de haine, faire l'apologie de crimes nazis, etc. Y a-t-il des moyens d'action pour prévenir un génocide en l'étouffant dans l'œuf à partir du moment où il est avéré que des médias diffusent au su et au vu de tout le monde de telles incitations haineuses ?

Daniel Losq (Avocats sans frontières)

Effectivement, le génocide rwandais, comme tout génocide, a fait l'objet d'une préparation et d'une organisation depuis de nombreuses années. Je ne suis pas le seul à penser que le génocide rwandais a été préparé dès la révolution nationale de 1959. Les premiers massacres ont effectivement eu lieu dans les années qui ont suivi 1962, 1963, puis 1970, 1972, bien avant le génocide de 1990-1994.

Comment étouffer dans l'œuf une telle préparation ? Cette question est difficile. À l'origine, la cause principale est politique – que l'on parle de guerre ou de génocide, il y a toujours des raisons politiques même si elles ne sont pas seules. Le pouvoir politique lui-même avait pour but l'organisation de ce génocide et l'élimination totale de l'ethnie tutsi. C'est à l'origine un problème politique à la fois intérieur et extérieur. La France et la Belgique ont eu un rôle important dans cette affaire, mais ce ne sont pas les seuls pays, bien évidemment.

Ceci m'amène à une question fondamentale : qu'est-ce que la France est allée faire là-bas ? Quelle est la raison précise de l'intervention française ? La France s'est immiscée au Rwanda, ancienne colonie belge, en octobre 90, en application des accords militaires d'intervention, comme il y a avec plusieurs pays d'Afrique, anciennes colonies françaises ou belges. Aucune richesse économique minière, pétrolière ou autre ne justifie cette intervention. À part des bananes, un petit peu de thé ou de café – et la France n'a pas besoin de cela – le Rwanda ne recèle aucun intérêt économique. Certains pensent que la raison essentielle est la francophonie, c'est-à-dire la défense et le développement de la culture française. (NDLR : Les Tutsis réfugiés en Ouganda depuis plusieurs générations sont anglophones.) Cette interprétation peut expliquer un certain nombre d'événements survenus dans cette région depuis les années 90.

Les populations françaises et belges auraient dû réagir immédiatement, à supposer qu'elles aient été suffisamment informées, lorsqu'on sentait que tout cela était en préparation. C'est peut-être un vœu pieux, mais si cela se renouvelle un jour dans un autre pays, il faudrait peut-être que nous fassions notre mea culpa et que tout le monde réagisse de manière claire.

Gabriel Guillemand

Selon Yolande Kassana qui a donné une conférence à la FNAC à Paris, plusieurs responsables et instigateurs du génocide rwandais se promènent en Europe à l'heure actuelle sans être inquiétés. Il semblerait qu'au Rwanda, on juge principalement les délinquants et non les assassins. Par ailleurs, certains génocidaires qui avouent être coupables font l'objet d'une pression très forte pour les empêcher de se dénoncer..

Les obstacles à la justice pénale internationale

Xavier Dhonte, ancien président d'Amnesty International,
section française

Avec un rien de provocation, je vais essayer de développer cette idée que l'un des principaux obstacles à la justice internationale est peut-être la recherche de la paix.

C'est un paradoxe qui a sa source dans le développement récent de l'histoire des juridictions internationales chargées de réprimer les violations majeures des droits humains.

Instrumentalisation de la justice pour la paix

Au lendemain de la guerre en ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité a décidé de manière, disent les juristes, un peu audacieuse, de créer une nouvelle juridiction, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie qui est à La Haye et qui sera complété, en 1994, par le Tribunal pour le Rwanda. C'était «audacieux» dans la mesure où certains revendiquaient la seule compétence de l'Assemblée générale pour créer cette juridiction.

Littéralement, cette juridiction est créée par le Conseil de sécurité comme un moyen de parvenir à la paix. Nous sommes immédiatement dans le malentendu puisque la justice n'est pas recherchée ici pour elle-même, mais comme le vecteur jugé utile ou nécessaire par le Conseil de sécurité pour aboutir à la paix.

Le premier président du Tribunal pénal international, monsieur Casese, était un juriste italien exceptionnel, dont le premier souci a été de faire prendre par sa juridiction un certain nombre de décisions dont le seul objet était d'échapper à cette sorte d'instrumentalisation qui, bien que «de bonne foi», n'en était pas moins une véritable instrumentalisation de la juridiction au service de la paix.

Pourquoi dis-je que c'est de l'instrumentalisation ? Parce que nous sommes au cœur d'un débat qui est à la fois juridique et philosophique. Je ne suis pas certain, bien que cela figure dans le programme, que les notions de paix et de justice se situent sur un même registre. Pour faire court, je dirais que, selon moi, la recherche de la paix est l'affaire des peuples, tandis que la recherche de la justice est l'affaire des individus.

Je vais essayer de développer cette idée à travers un certain nombre d'exemples ou à travers l'histoire récente des juridictions internationales.

Monsieur Casese, président au Tribunal international de La Haye, s'est d'emblée trouvé confronté à ces difficultés : l'existence du TPI est directement liée à la volonté politique de trouver la paix en ex-Yougoslavie. Que se passera-t-il si cette volonté politique aboutit ? Comme le TPI n'a été créé que pour obtenir la paix, le jour où la paix est obtenue, on va dissoudre le tribunal... C'est d'ailleurs une des questions qui a été débattue lors des discussions sur les accords de Dayton : que fait-on du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie ?

À vrai dire, à cette époque là, la discussion était moins d'actualité puisque le travail du tribunal et le désir de justice étaient tels que les politiques ont bien senti qu'il n'était plus possible de toucher à la juridiction internationale. Il faut donc avoir à l'esprit qu'il peut y avoir une sorte de dichotomie entre justice et paix, même s'il n'y a pas nécessairement d'opposition entre les deux.

Le cynisme des États, voire leur double langage

Le Tribunal international de La Haye puis celui d'Arusha ont connu, en tout cas dans leurs débuts, de grandes difficultés. L'instrumentalisation pour la paix fut le premier obstacle. Le second obstacle réside dans le cynisme des États. C'est bien beau de créer ces juridictions, encore faut-il leur donner les moyens de travailler.

En mars 1993, à l'occasion d'une mission au Burundi et au Rwanda, j'ai vu le procureur du tribunal d'Arusha, qui était un Malgache. Il enquêtait sur les responsables de la mort de 800 000 à 1 000 000 personnes. Le 31 mars 1996, c'est-à-dire deux ans après la création du tribunal, le procureur dispo-

sait de 25 enquêteurs, ce qui représente le nombre minimal d'enquêteurs que l'on met en France sur une affaire de fausses factures. Aujourd'hui, les choses ont considérablement évolué, le tribunal dispose semble-t-il de moyens qui sont nettement plus importants.

Le cynisme des États consiste donc à afficher une volonté politique puis à « oublier » pendant quelques temps de fournir des moyens à hauteur suffisante aux deux juridictions de La Haye et d'Arusha.

À cela, il faut ajouter la crainte d'un certain nombre de pays occidentaux d'être directement ou indirectement impliqués en raison des procès en cours. Aujourd'hui, il n'y a que deux juridictions qui fonctionnent, celle de La Haye pour l'ex-Yougoslavie et d'Arusha pour le Rwanda. Depuis juillet 1998, les Nations unies ont décidé de créer une Cour pénale internationale qui va siéger de manière permanente et qui aura en charge de statuer sur les responsabilités encourues par toute personne qui aura commis les crimes les plus graves. Cette juridiction au fonctionnement relativement complexe a vocation à siéger de manière permanente.

Avant la création de cette Cour pénale internationale, les États redoutaient d'éventuelles implications à l'occasion de leur participation à des forces de l'ONU. Il y a par exemple une commission d'enquête sur Srebrenica et la France s'est avérée réticente quant il s'est agi de témoigner. Des militaires français ont eu connaissance d'un certain nombre de faits qui se sont passés l'ex-Yougoslavie. Il a fallu que Madame Harbour, procureur à l'époque du tribunal, vienne en France en 1998 et qu'elle tape sur la table en disant : « Mais tout le monde a une obligation de témoigner devant cette juridiction, y compris les forces militaires françaises lorsqu'elles étaient sur place, sur mandat ONU ! »

Paradoxe des paradoxes, l'un des principes de la procédure pénale – que ce soit en France ou dans la plupart des pays du monde – est une procédure orale. Le ministère de la Justice français a essayé de négocier des témoignages qui ne seraient que des témoignages écrits, ce qui a valu ce coup de colère de Madame Harbour.

On rencontre de véritables résistances des États, malgré la volonté politique affichée de participer à des juridictions internationales ou d'en favoriser le fonctionnement. C'est ce cynisme des États, c'est-à-dire en réalité des calculs particuliers qui ont pour objet d'essayer de restreindre le fonctionnement de ces juridictions. Donc à tort me semble-t-il, on pense qu'un certain nombre de grands pays pourraient un jour craindre les foudres de la juridiction qu'ils auraient contribué à mettre en place. Je pense que tel n'est pas le cas.

La culture internationale de l'impunité

Le troisième obstacle fondamental aux juridictions internationales réside dans cette très grande culture de l'impunité qui règne sur cette planète. Cette culture internationale de l'impunité est vraiment l'un des maux et l'un des obstacles les plus considérables à la fois à la paix et à la justice internationale.

Pol Pot est responsable de la mort de 2 millions de personnes. La communauté internationale – je ne parle pas des Cambodgiens – n'a jamais considéré qu'il fallait lever le petit doigt pour demander à ce monsieur Pol Pot qui est aujourd'hui décédé de bien vouloir rendre compte de ce qui s'était passé sous ces ordres.

Cette culture de l'impunité vient de loin, ou plus exactement de haut. Ce sont effectivement les États qui considèrent au coup par coup qu'ils peuvent avoir intérêt, tantôt à mettre en œuvre une procédure judiciaire par le biais d'une juridiction ad hoc et puis, dans d'autres cas, que ni stratégiquement ni philosophiquement, il n'est pertinent d'aller mettre en place une justice internationale.

C'est assez étrange ! Si, comme je le pense, la logique de paix est une logique de peuple, il est étrange que cette logique ne vise la mise en place de juridiction, internationale, que d'un point de vue purement instrumental et non pas comme un

objectif en soi. Elle est finalement, pour ceux qui gouvernent, l'idée qu'ils se font de la paix puisque le pilier de la justice est un pilier qui n'est pas nécessairement présent dans ce dispositif de paix.

Conclusion : après avoir réglé la guerre, réglons la paix !

Enfin, nous avons pris une trop grande habitude de voir les lois de la guerre très réglementées sur notre planète. Elles sont très anciennes, très précises et très contraignantes. Paradoxalement, les lois de la paix sont nettement moins réglementées ! Autant les contraintes pour la paix sont quasiment inexistantes, autant l'affrontement est très largement balisé : on ne peut pas employer n'importe quelle arme, on ne peut atteindre n'importe quel objectif, les civils – c'est dans les conventions de Genève – sont hors du champ de bataille ou sensés l'être, etc.

La création de la Cour pénale internationale verra sans doute le jour, puisqu'elle est créée sur le papier mais on attend pour l'heure qu'elle puisse fonctionner ; il faut que le traité soit ratifié par 60 États et deux ans après la création, on doit être à 23 ou 24 États. On arrivera sûrement aux 60 États. Peut être un jour pourra-t-on enfin dire que, créé pour lui-même, ce tribunal aura été l'un des premiers maillons d'une véritable réglementation de la paix.

Comment entamer une procédure ?

Jean-Luc Ordronneau (Association médicale franco-palestinienne)

Est-ce que l'on peut réagir sur le plan juridique, en entamant une procédure, si l'on considère qu'il y a par exemple des assassinats de sang froid d'enfants ou de personnes désarmées dans le conflit actuel entre Israéliens et Palestiniens ?

Un pacifiste israélien nous disait que ses propres voisins réservistes de l'armée israélienne ont été appelés en tant que tireurs d'élite. Ils sont équipés de fusils avec caméra qui leur

permettent de tirer et de tuer à 800 mètres de distance. Est-ce que la notion de crime de guerre, de crime contre l'humanité peut intervenir dans ces cas-là puisqu'on peut dire quand même qu'il s'agit de soldats et de préméditation contre des personnes désarmées ou bien des enfants ?

Xavier Donte (Amnesty International)

Israël est un pays particulier à bien des points de vue, l'une de ses caractéristiques étant que règne une vraie démocratie.

En voici un exemple. Le camp de Ryam, au Sud Liban, était, avant la libération des territoires par Israël, sous l'autorité de l'ALS, mais il était de fait géré par Israël. Il y avait là-bas des personnes détenues sans jugement depuis 10 ou 15 ans. Nous avons donc engagé devant les juridictions israéliennes des procédures pour faire juger qu'Israël était responsable de la détention arbitraire de ces personnes.

Au moment de la libération de Ryam intervenue en octobre 2000, la Cour suprême d'Israël avait enjoint au ministre de la Défense de déposer un mémoire pour expliquer quelles étaient les relations entre Israël et le camp de Ryam qui ne se trouvait pas sur le territoire israélien. Sur le plan des principes, en Israël, il est donc possible d'engager un recours devant une vraie juridiction, sans que l'on puisse dire ici quelles sont les chances de succès.

Vous ne pouvez pas partir d'une information comme « on réunit des réservistes israéliens, on va les équiper et on va leur confier une mission », pour dire que cette mission par définition est attaquable. Quelle sera cette mission ?

En Yougoslavie, à un certain moment, les armées en présence utilisaient des tireurs d'élite parce qu'il fallait répondre à d'autres tireurs d'élites et, au contraire, on était même trop timoré par rapport à la réaction, laquelle empruntait tout un circuit de commandement avant de pouvoir déterminer s'il y aurait action. Une armée doit se doter de moyens d'efficacité.

En revanche, vous pouvez éventuellement contester l'usage qui est fait de ces moyens dont se dote une armée. C'est tout à fait typique de la difficulté devant laquelle on se trouve parfois pour agir dans cette problématique de la guerre et de la paix. Il y a des éléments extrêmement précis dont il faut pouvoir tenir compte.

La Cour pénale internationale :

une avancée de la culture de paix

Richard Petris, directeur de l'École de la paix (Grenoble) et
animateur du programme « paix » de la Fondation Charles
Léopold Mayer
pour le Progrès de l'homme

Ce chapitre intitulé « Culture de paix et justice internationale » associe deux idées, l'une vaste et générale, la culture de la paix, et l'autre concrète et limitée, la justice internationale. Nous avons d'un côté un concept critiqué pour son flou pacifique et, de l'autre, une réalité, celle du droit, qui renvoie à des règles, des lois, des instances concrètes.

Cette opposition n'est qu'apparente, car il y a plutôt convergence. La perspective de la future Cour pénale internationale représente à la fois un progrès de la justice contre la guerre et l'indication d'une avancée de la culture de la paix.

Une évolution favorable à la culture de paix

J'ai fait le choix d'être actif dans une mission éducative spécifique dans le cadre d'un projet ambitieux, voire prétentieux, d'une « École de la paix », à Grenoble. Mon but est de contribuer aux changements de mentalités et de comportements qui peuvent favoriser le glissement d'une culture de guerre vers une culture de paix. Je me risquerai donc à quelques réflexions sur les causes de cette évolution et sur les conditions de son renforcement lié précisément aux progrès de la justice internationale.

Selon moi, il y a à la fois une évolution historique et une révolution qui se dessinent. L'évolution historique m'autorise à considérer que ce que nous vivons est la fin de l'ordre militaire, dans une grande mesure, et, en même temps, un effort de moralisation de la vie publique.

Maurice Bertrand, ancien expert des Nations unies, décrivait récemment ces deux révolutions intellectuelles et politiques qui se sont produites depuis 1945 et qui montrent que ce qui était hier considéré comme impossible ou impensable devient soudain lieu commun et réalité. En effet, les processus de décolonisation et la création de l'Union européenne ont abouti à la transformation de la carte du monde ainsi qu'au changement fondamental du paysage de la paix et de la guerre au niveau européen et au niveau mondial.

Je suis personnellement touché par les deux phénomènes. J'ai vécu un temps de colonisation puis de décolonisation en Extrême-Orient et, comme tout Européen, je suis capable d'observer ce qu'apporte la construction européenne en termes de dialogue, de construction commune et de stabilité. Parler à ce propos d'un progrès de la culture de la paix me paraît donc d'autant plus légitime que, dans cette marche en avant, la révolution du droit est en train de se produire, celui-ci commençant à échapper à son fondement traditionnel, la souveraineté nationale. C'est ce que nous montrent les faits avec le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie dont les réalisations ne sont pas minces.

Je me réfère à l'énumération qu'en fait l'excellent livre de Pierre Alzan, *La justice face à la guerre*. Ce tribunal pénal de La Haye a donné une impulsion décisive au droit pénal international :

- il a incorporé le viol parmi les crimes contre l'humanité ;
- il a jugé des criminels de guerre de toutes obédiences en ex-Yougoslavie ;
- il a contribué à rendre leur dignité aux victimes dont les souffrances ont été publiquement reconnues ;
- il a inculpé pour la première fois un chef d'État en exercice.

Cette première n'est pas insignifiante. Je me suis trouvé, il y a quelques années, à Auschwitz, au moment même où étaient inculpés Karadzic et Mladic, deux des principaux responsables bosno-serbes de la guerre et des crimes contre l'humanité commis en Bosnie. En ce lieu si chargé d'Histoire, je pouvais mesurer le chemin accompli depuis le procès de Nuremberg – il avait fallu attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour juger les responsables nazis – jusqu'à cette inculpation des auteurs de guerre dans les Balkans qui intervenait là en plein conflit.

Mesurons ce que cela signifie effectivement en termes de culture de paix, au-delà donc de la condamnation de la violence et de la protection des plus faibles qui sont les missions de base de la justice et donc deux éléments constitutifs de cette culture de paix.

La culture de paix suppose un effort pour se libérer des mythes et un effort de discernement, de renforcement de l'esprit critique. Or, ce Tribunal de La Haye a joué un rôle doublement essentiel pour tous ceux qui ne se retrouvent pas dans les nationalismes de l'ex-Yougoslavie :

- en mettant le doigt sur les crimes commis par tous les belligérants, le Tribunal pénal international de La Haye donnait à lire un récit dans lequel les inculpés n'apparaissaient plus comme d'invulnérables héros, mais comme des criminels en fuite. Il répondait ainsi à ceux qui cherchaient la vérité, telle cette journaliste de Belgrade qui écrivait :

« Comment pourrions-nous vivre dans une démocratie si des ex-chefs de milice continuent à être des légendes vivantes ? » ;

- en créant une obligation de penser par la sécheresse même de ces procédures, par l'administration de preuves concrètes, par l'individualisation des peines, le travail du tribunal minait une propagande et insinuait un doute auprès des exécutants du « nettoyage ethnique » sur la capacité de leurs autorités à les protéger contre toute poursuite pénale.

Cette évolution historique concomitante avec cette révolution du droit forme une révolution culturelle qui permet un travail de dissuasion. Il nous faut désormais tirer parti de cette évolution dans un but de prévention des conflits, élément constitutif d'une bonne gouvernance.

La prévention des conflits

Les tribunaux internationaux en Yougoslavie et au Rwanda, en dépit d'un certain nombre de problèmes, ont créé des précédents importants sur des questions juridiques fondamentales. Ces tribunaux ont contribué à transformer en évidence la nécessité d'une juridiction pénale internationale de caractère permanent qui verra le jour dès que 60 États auront ratifié son statut élaboré à Rome à l'été 1998.

En soulignant les difficultés de l'entreprise, un journal suisse

estimait récemment que le débat théorique sur la valeur universelle d'un droit humanitaire ne peut pas être tranché à notre époque. Comme pour mieux en contester la légitimité, il présentait la Cour pénale internationale comme un instrument du mondialisme.

Arrêtons-nous un instant sur les reculs et les blocages de cette marche en avant de la justice internationale qui pourraient d'autant mieux la désigner à la vindicte de quelques défenseurs de la souveraineté nationale :

- Les juridictions qui ont été créées pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda et montrent les contradictions entre la raison d'État et une culture des droits de l'homme encore en formation. Elles renferment toutes les ambiguïtés d'institutions nées dans l'urgence et le sang. Sans doute les politiques ont-ils pour partie voulu compenser leur refus d'affronter les situations et de mettre fin aux exactions qui se produisaient par l'instauration de ces juridictions d'exception.

On a indiqué précédemment que c'est en octobre 1994 que le Conseil de Sécurité décidait la création d'un Tribunal pénal international pour juger les crimes au Rwanda. C'était peu de mois après le déroulement du génocide lui-même au cours duquel personne n'a pris les mesures indispensables pour arrêter ce génocide.

- En Sierra Leone, en 1999, un calcul a fait passer la justice après la paix des armes et l'amnistie accordée aux responsables de crimes épouvantables n'a pas empêché la reprise de la guerre.

- Au Cambodge, les discussions s'éternisent entre le gouvernement et les Nations unies sur les modalités du jugement des responsables Khmers rouges du génocide. La disparition de Pol Pot devrait-elle interdire de porter ce jugement devant l'histoire pour le peuple martyr du génocide cambodgien ?

- En Russie enfin, on peut douter que les autorités acceptent un jour de punir les responsables des exactions commises en Tchétchénie.

Risques et dangers de la culture de paix

Plusieurs poids, plusieurs mesures, la route est donc encore longue pour cette justice internationale et pour le progrès

d'une culture de la paix. Les risques et les dangers doivent être soulignés :

- Pierre Alzan, déjà cité, souligne : « Si les États les plus puissants devaient s'approprier l'idée d'universalité du droit pour administrer une justice à la carte, tous les espoirs d'une véritable justice internationale seraient anéantis. » Or, dans la dialectique entre la morale et le politique, les grands États – on le voit face à la perspective de la future Cour pénale internationale ! – rechignent à se soumettre aux mêmes règles qu'ils avaient eux-mêmes édictées pour le Tribunal pénal international.

- Cette justice hors sol doit parvenir malgré tout à s'implanter auprès des populations concernées, sinon l'examen de conscience de ces sociétés déchirées sera retardé au risque d'entraîner de nouvelles violences, de nouveaux drames.

- On doit mettre aussi en garde la justice internationale contre le danger de s'enivrer de cette nouvelle puissance, la vision pénale ne pouvant se substituer à une vision politique du monde. Il faut savoir si on recherche la paix ou la justice. Or, sans doute s'agit-il en réalité de la même quête.

On ne peut se cacher non plus derrière l'objectif de la « réconciliation » quand on sait que la seule nécessité qui existe dans une situation d'après-guerre civile est d'ordre politique. Dans le fait, pour plusieurs communautés, de vivre ensemble sans recourir à la violence, il s'agit pour elles de passer un pacte civil et non d'absoudre des crimes.

Cet objectif du « vivre ensemble » est fondamental comme l'est le rôle de la société civile. Sa volonté de moraliser la vie publique est essentielle et ce n'est que sous la pression constante de la société civile qu'une justice internationale pourra émerger.

En conclusion, nous venons d'évoquer des laboratoires de justice et les conditions dans lesquelles ils peuvent être autant de laboratoires de paix.

L'observateur attentif de l'histoire qu'était Hegel avertissait, il y a deux siècles : « que justice soit faite sinon le monde périra ». La justice internationale dans son cheminement encore mal assuré, mais réel néanmoins, porte aujourd'hui l'espoir d'un progrès de la culture de la paix.

Culture de paix et réconciliation

Jean-Louis Frouin

Le troisième amendement à la Constitution américaine autorise chaque individu à posséder une arme à feu pour défendre sa propre vie. C'est un droit constitutionnel et je pense que c'est ce qui fera la fin de l'Amérique. Quand on parle de désarmement, il faut penser au désarmement des individus. Or, il paraît qu'en France, maintenant, on trouve de plus en plus d'individus armés. C'est très bien de parler du désarmement des peuples et des nations, mais le désarmement des individus, même dans des pays sans guerre, il faudrait y penser ! Il serait important surtout de savoir pourquoi les individus s'arment et de plus en plus jeunes.

Mme Roullier

Promenez-vous dans les rayons de jouets actuellement, et vous allez voir pourquoi les jeunes s'arment : ces rayons sont remplis de tanks et d'armes de guerre. À 4 ou 5 ans, déjà, les enfants ne sont pas dans la culture de paix, mais dans la culture de guerre. Ce sont ces mêmes enfants qu'il faudrait éduquer à la paix. Quand il y a un frère et une sœur ou deux petits copains qui veulent le même jouet, ils vont se taper dessus. Il faudrait les éduquer justement à ne pas se taper dessus. La culture de paix commence là.

Il faudrait également qu'il y ait un peu plus d'éducateurs, un peu plus de surveillants dans les lycées et les collèges, parce que là aussi il faut empêcher le racket et tout ce qui se passe, jusqu'à des enfants qui se tuent l'un et l'autre parce qu'ils ne sont pas de la même couleur de peau ou de la même bande. Vous voyez cela tous les jours à la télévision. Voilà où doit commencer la culture de paix.

François Leroux

Si l'éducation est un pilier de la culture de paix, la réconciliation entre deux peuples qui se sont faits la guerre en est un autre. C'est un des éléments indispensables pour une paix véritable, mais ce n'est pas le seul. Dans un conflit qui nous précoc-

cupe beaucoup, au Proche-Orient, il reste que celui qui détient la force principale sur les Palestiniens n'a toujours pas reconnu sa responsabilité historique dans l'expulsion de 80 % des Palestiniens en 1948. C'est un préalable à cette réconciliation, à toute paix véritable.

Marc Ferro, historien

On note quand même des progrès dans le dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Des rencontres ou des dialogues étaient impensables il y a encore vingt ans. Et progressivement, j'ai vu nombre de collègues historiens qui ont pu s'organiser pour parler entre eux, entre Palestiniens et Israéliens. C'est quand même un très gros progrès, de même que le dialogue renoué entre Français et Algériens. Ce sont deux progrès qu'il faut constater. Il faut aussi donner de bonnes nouvelles !

Bernard Ravenel, mouvement pour la paix

Les « nouveaux historiens » israéliens ont commencé à remettre en cause ce mythe fondateur d'Israël. Cette question d'histoire est un des éléments de l'éducation à la paix, mais c'est au plan de la société que cela se passe, et non pas au niveau des États.

Vers un nouveau concept de la paix au ^{xxi}e siècle

Bernard Ravenel, ancien président du Mouvement pour le désarmement, la paix, la liberté et membre du comité de rédaction de la revue *Damoclès*

Je vais parler du rapport entre ce qui se passe aujourd'hui en termes de dynamique de guerre et de culture de guerre, et la façon dont je conçois une dynamique de paix et de culture de paix.

Retour de la guerre dans le politique

On ne peut parler de la paix sans savoir aujourd'hui où en est la guerre. De ce point de vue, nous sommes en face du retour de la guerre comme instrument de la politique, y compris en Europe. C'est l'héritage le plus lourd que le ^{xix}^e siècle reçoit de l'année 1999 ou 2000. Nous avons la guerre de l'OTAN contre l'ex-Yougoslavie, ainsi que celle des Russes contre la Tchétchénie. Ces deux guerres ont ramené les bombardiers, les bombardements, les chars, les victimes civiles, les réfugiés au centre de la scène européenne, alors qu'ils n'avaient pas réapparu depuis 1945.

À la lisière de l'Europe, au Moyen-Orient, nous assistons à la réémergence de la logique de guerre, entre Israël qui représente un peu l'Occident, et la Palestine qui représente un peu le monde arabe et le tiers-monde. Tout cela a des répercussions sur l'ensemble du monde.

Ces guerres s'accompagnent d'une nouvelle légitimation des attaques militaires comme une des options possibles de la politique des États. Nous assistons en cela à la rupture d'un tabou par rapport à ce qui a été en quelque sorte introduit par la Charte des Nations unies après la Deuxième Guerre mondiale. Il en résulte un nouveau pouvoir des militaires dans tous les pays. Il en résulte aussi de nouvelles stratégies d'interventions extérieures de nature offensive, comme la récente constitution de la Force de réaction rapide en Europe tend à le démontrer.

Logiquement, les dépenses militaires augmentent. Il suffit de regarder pour s'en convaincre, le projet américain de développement de nouveaux systèmes d'armes particulièrement dans l'espace mais aussi en mer et sur terre.

Il y a là une récupération de la suprématie de l'Occident sur sa périphérie, une sorte de tentative de renforcement du

contrôle militaire des États-Unis sur l'Europe, du pouvoir militaire sur l'intégration politique et sociale, en un mot une sorte de récupération de la force des armes dans les structures internationales. Le sommet de Nice, en décembre 2000, n'a pas parlé du « droit à la paix » pour l'Europe..

Je considère donc qu'aujourd'hui, nous sommes dans un contexte de légitimation de la guerre. Que reste-t-il des bavardages sur la guerre humanitaire de l'Occident en ex-Yougoslavie ? Ce bavardage a été entièrement annulé par le feu vert donné par les États-Unis et de fait l'Europe à la guerre en Tchétchénie par les Russes, qui revendiquent le droit d'agir sans contrainte juridique internationale ni conditionnement juridique. Les États-Unis veulent d'ailleurs aussi agir de cette manière. La vieille « Realpolitik » des rapports entre grandes puissances a repris sa place après la brève frénésie de projeter des interventions militaires là où seraient violés les droits de l'homme. Cette illusion grave a en quelque sorte trompé l'opinion et a fondé un retour à la « culture de la guerre ».

Domination actuelle de la culture de guerre

Nous nageons en plein paradoxe : si un référendum était organisé auprès de l'opinion publique avec cette question : « Voulez-vous la guerre ou la paix ? », il est évident que la réponse serait unanime : « la paix ». En réalité, pourtant, les mêmes personnes qui auraient voté pour la paix, agissent, pensent, parlent et votent pour les gens qui créent, de fait, les conditions de la guerre. Il faut s'interroger sur ce paradoxe.

On considère encore fondamentalement que la guerre est l'ultima ratio, qu'elle continue la diplomatie normale en tant que prolongation de la politique par d'autres moyens, alors que, de mon point de vue, la guerre est l'échec fondamental de la politique. Cette affirmation posée, il faut considérer que la décision d'une guerre est un phénomène profond qui n'implique pas simplement des individus plus ou moins fous, comme l'ont été Hitler ou Milosevic. La décision de la guerre implique des groupes larges, parfois même des cultures, des pouvoirs politiques et économiques, des états-majors. Cela suppose bien souvent un consensus fort ou un consensus au moins passif dans l'opinion publique.

Nous vivons donc dans une culture de fond qui est une culture de guerre, une dominante dont il faut déterminer les caractéristiques :

Le premier filon – vieux comme le monde – consiste à considérer que la guerre est inévitable. Cette inévitabilité historique de la guerre – « qui a toujours été et qui sera toujours » – viendrait du fait que les hommes sont fondamentalement méchants.

En deuxième point, beaucoup de nos concitoyens pensent qu'il y a finalement une utilité de fond de la guerre qui peut permettre des progrès scientifiques, des progrès humains et, pourquoi pas, des progrès du droit.

En troisième lieu, notre société évolue dans le plus profond scepticisme sur la possibilité concrète d'éviter l'holocauste nucléaire. Ce sentiment a été puissamment entretenu pendant la guerre froide. En même temps, on pense que les hommes ne seraient pas assez fous éventuellement pour déclencher l'holocauste et on poursuit la course aux armements nucléaires.

La culture de guerre est donc très forte : cela nécessite pour la culture de paix un immense travail face à l'inertie que cette culture de guerre entretient dans l'actualité comme par rapport à l'avenir. Les moyens de communication entretiennent cette culture de guerre, en relançant la rationalité de la guerre comme moyen politique essentiel.

Stratégie institutionnelle pour la paix

L'objectif stratégique d'une politique de paix ou d'une stratégie de paix (le mot stratégie a déjà une connotation militaire, on n'y échappe pas !) est le suivant : transformer l'actuel gouvernement mondial tel qu'il existe – sous la double forme du Conseil de sécurité monopolisé par les cinq grands et du Sommet économique du G8 – en démocratie internationale structurée selon le paradigme de l'État constitutionnel de droit, déjà esquissé d'ailleurs par la Charte de l'ONU.

Cette perspective générale se fonde sur le fait que le recours au droit doit être l'alternative à la politique de puissance. Cette idée de démocratie internationale se fonde aussi sur l'histoire : la naissance du paradigme de l'État de droit comme limitation et contrôle du pouvoir de l'État, a toujours précédé, dans la

Intervenants

Comité d'organisation du colloque :
Jacques Brouard (Ligue des droits de l'homme)
Agnès Chek (Enfants réfugiés du monde)
Jean-Yves Herry (Enfants du Rwanda)
Marinette Herve (Attac)
Marcelle Morin (Amnesty International)
Jean-Luc Ordronneau (Association médicale franco-palestiniennne)
Bernard Vrignon (Assemblée européenne des citoyens)

Chargée de mission : Christine Carre

Financement du colloque :
la ville de Nantes,
le Conseil régional des Pays de Loire,
le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération,
la Fondation de France

Sténotypiste : Jacqueline Lemoine
Réécriture : Anne-Sophie Boisgallais

formation de l'État moderne, la naissance et le développement de la démocratie politique. Nous devons donc repérer quelles sont les étapes possibles de constitution d'un État mondial de droit, une situation mondiale fondée sur le droit.

Trois piliers simultanés portent cette stratégie même s'ils ont des rythmes différents de mise en œuvre :

1. À court terme, bien entendu, c'est la mobilisation permanente de l'opinion publique pour des objectifs de paix immédiate par rapport à la guerre qui sévit aujourd'hui au Moyen-Orient et ailleurs (une force d'interposition par exemple).

2. C'est une bataille à moyen terme, une politique institutionnelle qui doit être mise en œuvre.

3. C'est la culture de la paix qu'il faut développer comme environnement culturel nécessaire.

Je ne développerai que la question de la politique institutionnelle.

En nous situant dans cette perspective de constitutionnalisme démocratique à l'échelle globale, nous sommes dans le sillage de ce que développe aujourd'hui le penseur allemand Habermas. Il essaie de penser dans une logique issue des philosophes précédents, en particulier Kant et s'appuie sur des acquis nouveaux tels que ceux inclus dans la Charte des Nations unies.

La difficulté, aujourd'hui, est de parvenir à sauvegarder et à renforcer la dimension universelle de l'ONU, à partir des carences et même des faillites du passé. Cette dimension universelle s'est exprimée à travers deux principaux éléments normatifs qui constituent des normes de fonctionnement d'une possible société internationale.

1. Le premier élément, c'est l'interdiction de la guerre, solennellement sanctionnée par le préambule et par les deux premiers articles de la Charte ainsi que par le chapitre 7 qui prévoit

la régulation juridique de l'utilisation de la force comme moyen coercitif alternatif à la guerre. Ce premier point est tout à fait fondamental, c'est-à-dire qu'il est constitutif de la juridicité de l'ordre international.

Pour le dire d'une autre manière, avant l'ONU, cet interdit n'existait pas. Il n'y avait pas d'ordre juridique international possible. Avec l'ONU, la communauté internationale passe de « l'état de nature », comme l'aurait dit Hobbes à « l'état civil », c'est-à-dire qu'elle se subordonne au droit et devient un ordre juridique – même fondamentalement imparfait pour la carence de garantie capable d'en assurer l'effectivité. C'est justement le problème du Tribunal permanent international.

Le droit est par sa nature un instrument de paix, c'est-à-dire une technique pour la solution pacifique des conflits ou pour la régulation de l'utilisation de la force. Droit et guerre sont en contradiction dans les termes, tandis que droit et paix s'impliquent réciproquement. La paix est l'essence intime du droit, la guerre en est profondément sa négation. À tout le moins, le signe de la guerre est l'effet de l'absence du droit dans les rapports entre les hommes et du caractère pré-juridique, sauvage, des rapports entre les hommes.

C'est le sens profond de ce qui a motivé mon refus de beaucoup de guerres, y compris celle de la guerre menée par les États-Unis en ex-Yougoslavie.

2. Le deuxième élément normatif suppose la consécration par la déclaration universelle des droits de l'homme, en particulier, des droits des personnes et des peuples comme source de limitation de plus en plus universelle et pas seulement politique mais aussi juridique pour certains ordres étatiques. C'est fondamental pour protéger les droits élémentaires des personnes.

L'ONU représente un point fixe en ce sens qu'elle est non seulement une institution juridique internationale mais elle est déjà une institution tendancielle supra-étatique, supranationale. Malheureusement, elle est depuis longtemps privée d'effectivité, elle manque d'un système de garantie. C'est dans ce contexte qu'il faut saluer l'existence du Tribunal permanent international. Grâce au TPI, l'ONU n'existe plus seulement sous la forme d'une dialectique très pauvre entre une Assemblée générale qui a très peu de pouvoirs et un Conseil de sécurité dominé par la logique des grandes puissances – la logique de « l'hyper puissance » du monde.

Il faut désormais compter avec un troisième organe, un sorte de tiers perturbateur dans le système mondial : le tribunal permanent international. C'est un tournant parce que cela rend justiciable le droit international des droits humains. Désormais, celui qui ne respectera plus dans le monde les droits humains sera justiciable et poursuivi. Jusque-là, toutes les conventions internationales s'apparentaient à un droit virtuel, un droit apparent soumis au chantage des rapports de force entre les États. Maintenant, il y a un début de perspective d'effectivité de la loi internationale. C'est la conquête historique la plus décisive de ce siècle. Pourtant, les États-Unis se sont vivement opposés à certains principes de ce Tribunal permanent international et n'envisagent probablement pas de le soutenir.

Cette perspective doit se compléter de trois éléments :

a. Empêcher la guerre : ce sont les garanties sur la prévention des conflits.

b. Instituer une police supranationale qui tendrait à devenir pour l'ONU le lieu du monopole de l'utilisation de la force armée. C'est un passage obligé si l'on veut respecter ce fameux chapitre 7 qui n'a jamais été mis en œuvre pour cause de guerre froide.

c. De fait, la véritable garantie de la paix dans cette affaire serait le désarmement des États membres. La question mérite d'être posée : quel processus signifierait ce désarmement ? Les réflexions sur cette question sont encore timides et fort lentes.

Quelle culture de paix pour l'avenir ?

Le mouvement pour la paix tel qu'il a existé jusqu'alors s'est surtout axé, avec sa variété extraordinaire, sur l'analyse des processus de réarmement et de militarisation internationale.

Son principal objet a été de lutter contre la guerre quand elle était là, avec une vision « réactive », voire émotive et à rechercher des médiations.

Cette thématique de recherche a longtemps mobilisé toutes les énergies, en conséquence, on a abandonné la réflexion sur les autres aspects de la paix. Aujourd'hui, on commence à réfléchir sur ce qu'est la paix, sur quelle paix on construit.

Personnellement, je ne supporte pas cette sempiternelle façon de réclamer la paix au Moyen-Orient. La paix, oui, mais quelle paix ? Il faut la définir, dire ce qu'il y a derrière. Tout le monde est pour la paix au Moyen-Orient, même ceux qui font la guerre aujourd'hui !

Réfléchissons à cette contradiction, en articulant l'analyse critique des processus de destruction que comporte la guerre et des valeurs portées par la culture de guerre avec des propositions créatives qui rendent possible la transformation du système de guerre dominant.

Pour lutter contre cette culture de guerre, je propose dix approches qui définissent ce que peut être le concept de la paix.

1. Une culture de la paix, c'est une approche globale de la sécurité dans le monde. C'est ce qu'on pourrait appeler à propos de ce qui a été développé dans les années 80, dans la foulée des mouvements de paix contre les euromissiles (soviétiques et américains), le concept de sécurité commune, c'est-à-dire que la sécurité de l'un ne se fonde pas sur l'insécurité de l'autre. La sécurité de l'un se fonde sur la sécurité de l'autre. La sécurité d'Israël n'est pas fondée sur l'insécurité des Palestiniens, mais la sécurité d'Israël est fondée sur la sécurité des Palestiniens. Lorsqu'on exige que les Palestiniens dans leur futur État soient désarmés, pourquoi pas, mais il faut aussi que la sécurité des Palestiniens soit assurée par un moindre armement d'Israël. Tout cela est vraiment fondamental.

2. Une culture de la paix, c'est aussi l'éducation à la paix et en particulier une culture juridique indispensable. Cette culture juridique indispensable pour intérioriser dans l'opinion la nécessité de normes générales comme grandes règles communes de fonctionnement du monde, n'est pas dans l'enseignement au lycée. L'étude du droit est réservée à des spécialistes, à des techniciens qui jouent le plus souvent le jeu du pouvoir avec un discours très codé, incompréhensible pour le commun des mor-

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) est une fondation de droit suisse, créée en 1982 et présidée par Françoise Astier. Son action et sa réflexion sont centrées sur les liens entre l'accumulation des savoirs et le progrès de l'humanité dans les domaines suivants : environnement et avenir de la planète ; rencontre des cultures ; sciences, techniques et société ; rapports entre État et Société ; agricultures paysannes ; lutte contre l'exclusion sociale ; construction de la paix. Avec des partenaires d'origines très diverses (associations, administrations, entreprises, chercheurs, journalistes...), la FPH anime un débat sur les conditions de production et de mobilisation des connaissances au service de ceux qui y ont le moins accès. Elle suscite des rencontres et des programmes de travail en commun, un système normalisé d'échange d'informations, soutient des travaux de capitalisation d'expérience et publie ou copublie des ouvrages ou des dossiers.

« Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer » est une association constituée selon la loi de 1901, dont l'objectif est d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation et de ses partenaires. Cette association édite des dossiers et des documents de travail, et assure leur vente et leur distribution, sur place et par correspondance, ainsi que celle des ouvrages coproduits par la Fondation avec des maisons d'édition commerciales.

La collection des « Dossiers pour un débat »

déjà parus :

DD 1. Pour des agricultures paysannes, Bertrand Delpeuch, 1989 (existe également en portugais).

DD 3. Inventions, innovations, transferts : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire, coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. Les chemins de la paix : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 7. The paths to peace, même dossier que le précédent, en anglais (existe également en amharique).

DD 12. Le paysan, l'expert et la nature, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. La réhabilitation des quartiers dégradés : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 16. Les Cambodgiens face à eux-mêmes ? Contributions à la construction de la paix au Cambodge, coordonné par Christian Lechervy et Richard Pétris, 1993.

DD 17. Le capital au risque de la solidarité : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 19. Penser l'avenir de la planète : agir dans la complexité, Pierre Calame, 1993 (existe également en anglais).

DD 20. Stratégies énergétiques pour un développement durable, Benjamin Dessus, 1993 (existe également en anglais).

DD 21. La conversion des industries d'armement, ou comment réaliser la prophétie de l'épée et de la charrue, Richard Pétris, 1993 (existe également en anglais).

DD 22. L'argent, la puissance et l'amour : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993 (existe également en anglais).

DD 24. Marchés financiers : une vocation trahie ?, 1993 (existe également en anglais).

DD 25. Des paysans qui ont osé : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation - la révolution silencieuse des années cinquante, 1993.

DD 28. L'agriculture paysanne : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. Biodiversité, le fruit convoité ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. La chance des quartiers, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 33. Financements de proximité : 382 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel, 1996 (nouvelle édition revue, corrigée et enrichie).

DD 34-I. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 1, sous la direction de Thierry Verhelst et de Édith Sizoo, 1994.

DD 34-II. Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ? Vivre en paix dans un monde de diversité, tome 2, 1994.

DD 35. Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. Citadelles de sucre ; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde ; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 39. Le Gatt en pratique ; pour mieux comprendre les enjeux de l'Organisation mondiale du commerce, 1994.

DD 40. Commercer quoi qu'il en coûte ? ; politiques commerciales, politiques environnementales au cœur des négociations internationales, coordonné par Agnès Temple et Rémi Mongrueil, 1994.

DD 42. L'État inachevé ; les racines de la violence : le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. Savoirs populaires et développement rural ; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes : l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phongphit, 1995.

DD 44. La conquête de l'eau ; du recueil à l'usage : comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. Démocratie, passions et frontières : réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995, (existe également en anglais).

DD 46. Regarde comment tu me regardes (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. Cigales : des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. Former pour transformer (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996 (existe également en espagnol).

DD 51. De la santé animale au développement de l'homme : leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. Cultiver l'Europe : éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. Entre le marché et les besoins des hommes ; agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. Quand l'argent relie les hommes : l'expérience de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) Sophie Pillods, 1996.

DD 55. Pour entrer dans l'ère de la ville ; texte intégral et illustrations concrètes de la Déclaration de Salvador sur la participation des habitants et l'action publique pour une ville plus humaine, 1996.

DD 56. Multimédia et communication à usage humain ; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ihis, 1996.

DD 57. Des machines pour les autres ; entre le Nord et le Sud : le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odeyé-Finzi, Thierry Bérot-Inard, 1996.

DD 59. Non-violence : éthique et politique (MAN, Mouvement pour une alternative non-violente), 1996.

DD 60. Burundi : la payannerie dans la tourmente : éléments d'analyse sur les origines du conflit politico-ethnique, Hubert Cochet, 1996.

DD 61. PAC : pour un changement de cap ; compétitivité, environnement, qualité : les enjeux d'une nouvelle politique agricole commune, Franck Sénéchal, 1996.

DD 62. Habitat créatif : éloge des faiseurs de ville ; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. Algérie : tisser la paix : Huit défis pour demain ; Mémoire de la rencontre « Algérie demain » à Montpellier, 1996.

DD 64. Une banque des initiatives citoyennes au Liban ; l'Association d'entraide professionnelle AEP, François Azuelos, 1996.

DD 66. Financements de proximité : 458 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France, coordonné par Erwan Bothorel et Cyril Rollinde, 4^e éd. 2000.

DD 67. Quand l'Afrique posera ses conditions ; négocier la coopération internationale : le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.

DD 68. A la recherche du citoyen perdu : un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.

DD 69. Le bonheur est dans le pré... : plaidoyer pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.

DD 70. Une pédagogie de l'eau : quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.

DD 71. Amérindiens : des traditions pour demain ; onze actions de peuples autochtones d'Amérique latine pour valoriser leur identité culturelle, sous la direction de Geneviève Hérold, 1996.

DD 72. Le défi alimentaire mondial : des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.

DD 73. L'usufruit de la terre : courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.

DD 74. Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine : mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.

DD 75. États désengagés, paysans engagés : perspectives et nouveaux rôles des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine, compte rendu de l'atelier international de Mèze (France, 20-25 mars 1995), 1997.

DD 76. Les médias face à la drogue : un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.

DD 77. L'honneur des pauvres : valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Carnat, 1997.

- DD 78. Contrat emploi solidarité : les paradoxes d'un dispositif ; expériences et propositions, Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi - CIME, 1997.
- DD 79. Paroles d'urgence ; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement : l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.
- DD 80. Le temps choisi : un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.
- DD 81. La faim cachée : une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.
- DD 82. Quand les habitants gèrent vraiment leur ville ; le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.
- DD 83. Aliments transgéniques : des craintes révélatrices ; des scientifiques aux consommateurs, un débat citoyen autour de l'initiative populaire suisse pour la protection génétique, Robert Ali Brac de la Perrière, Arnaud Trollé, 1998 (existe également en allemand).
- DD 84. Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Suren Erkman, 1998.
- DD 85. La plume partagée ; des ateliers d'écriture pour adultes : expériences vécues, François Fairon, 1998.
- DD 86. Désenclaver l'école ; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.
- DD 88. Campagnes en mouvement : un siècle d'organisations paysannes en France, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.
- DD 89. Préserver les sols, source de vie ; proposition d'une « Convention sur l'utilisation durable des sols », projet Tutzing « Ecologie du temps », 1998.
- DD 90. Après les feux de paille ; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998
- DD 91. Le piège transgénique ; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques ?, Arnaud Trollé, 1998.
- DD 92. Des sols et des hommes ; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.
- DD 93. Des goûts et des valeurs ; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.
- DD 94. Les défis de la petite entreprise en Afrique ; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique : des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.
- DD 95. Pratiques de médiation ; écoles, quartiers, familles, justice : une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.
- DD. 96. Pour un commerce équitable ; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.
- DD 97. L'eau et la vie ; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Cais, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.
- DD 98. Banquiers du futur ; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.

DD 99. Insertion et droit à l'identité ; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.

DD 100. Une ville par tous ; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains ; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.

DD 101. Chine et Occident : une relation à réinventer ; parcours historique et leçons de quelques rencontres récentes dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Yu Shuo, avec la collaboration de Sabine Jourdain, Christoph Eberhard et Sylvie Gracia (photographies de

Vous pouvez vous procurer les ouvrages et les dossiers des Éditions Charles Léopold Mayer, ainsi que les autres publications ou copublications de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) auprès de :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86

Sur place : mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-18h, jeudi : 14h-19h

Par correspondance : d'après commande sur catalogue.

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

avenir de la planète
lutte contre l'exclusion
innovations et mutations sociales
relations État-société
agricultures paysannes
rencontre des cultures
coopération et développement
construction de la paix
histoires de vie

Pour obtenir le **catalogue** des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer, envoyez vos coordonnées à :

38, Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)



Veillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer.

Nom	Prénom
Société	
Adresse	
.....	
Code postal	Ville
Pays	

